Conseil de la langue française

LANGUES et USAGE DES LANGUES

Québec

86-04376/

LANGUES
et
USAGE DES LANGUES

Recueil de textes

de

Jean-Claude CORBEIL

Cet ouvrage a été publié par
le service des communications
du Conseil de la langue française

Dépôt légal - 1er trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-550-12836-2

PRÉSENTATION

Les textes du présent recueil ont été écrits par un des observateurs les mieux avertis de la scène linguistique québécoise et de la situation de la francophonie.

Après avoir été enseignant au secondaire, professeur de didactique du français à l'école normale Ville-Marie et professeur de linguistique à l'Université de Montréal, Jean-Claude Corbeil a été, de 1971 à 1977, directeur linguistique de l'Office de la langue française. A ce dernier titre, il a participé aux toutes premières expériences de francisation des entreprises à la raffinerie de l'Aigle d'Or à Saint-Romuald, à l'usine de Québec de la Compagnie générale électrique et aux mines Cartier à Fermont, pour ne citer que ces exemples. L'expérience acquise en a fait un conseiller écouté lors de l'élaboration de la Loi sur la langue officielle (loi 22 de 1974) et de la Charte de la langue française (loi 101 de 1977).

Par la suite, Jean-Claude Corbeil a été chargé de mission auprès de l'Agence de coopération culturelle et technique et a rédigé un rapport sur les problèmes linguistiques de la francophonie. Depuis 1981, il est secrétaire général du Conseil international de recherche et d'étude en linguistique fondamentale et appliquée (CIRELFA) dont la mission est de coordonner les activités de recherche linguistique des pays francophones.

Les textes réunis ici ont été écrits entre 1977 et 1985. Ils ont été, pour la plupart, présentés à l'occasion de rencontres internationales (Biennale de la langue française, congrès de l'Association internationale de linguistique appliquée, colloque international des études créoles, conférence de l'O.N.U. sur la langue et les communications, rencontre mondiale des dépar-

tements d'études françaises, colloque de Barcelone) ou publiés dans des revues de linguistique. Cinq grands thèmes y sont traités : 1° la définition du statut des langues en contact ; 2° la variation linguistique (y compris les questions de la norme et du français régional) ; 3° la coopération internationale en matière de recherches linguistiques (relations Nord-Sud, rapports du français avec l'anglais et avec l'arabe) ; 4° la terminologie, ses rapports avec la traduction, le statut des emprunts dans les vocabulaires techniques ; 5° la modernisation des langues (qui, pour Jean-Claude Corbeil, marqué par la situation du français québécois, semble passer d'abord par une mise à jour de la terminologie).

Comme on le voit, il y a là riche matière à réflexion. Plusieurs affirmations pourront même engendrer de fructueuses discussions. Sachons gré à l'auteur de L'aménagement linguistique du Québec de nous offrir, cinq ans après cet ouvrage, une nouvelle contribution à la problématique de l'aménagement linguistique.

Jean Martucci
Président

TABLE DES MATIÈRES

LANGUES ET USAGE DES LANGUES

RECUEIL DE TEXTES DE JEAN-CLAUDE CORBEIL

PAGE

1977 Principes sociolinguistiques de la Charte de la langue française 1

Conférence présentée lors de la Biennale de la langue française de Moncton, publiée dans Langue française et identité culturelle, Dakar. Les Nouvelles Éditions Africaines, 1979, p. 255-262.

1978 Théorie et pratique de la planification linguistique 13

Conférence inaugurale présentée lors du Cinquième congrès de l'Association internationale de linguistique appliquée en août 1978, parue dans les Actes du congrès, Québec, Centre international de recherches sur le bilinguisme, 1981, p. 56-65.

1980 Aspects sociolinguistiques de la langue française au Québec 29

Texte paru dans The French Review, vol. 53, n° 6, May 1980.

1981 Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire 37

Compte rendu de cet important travail, paru dans "Le français moderne", tome L, n° 1, janvier 1982, p. 74-78.

PAGE

1981 Myrtille ou bleuet
Les Québécois devant la norme — 45

Article paru dans "Le français dans le monde", Paris n° 169, mai-juin 1982, Librairies Hachette-Larousse, p. 56-60.

1982 Traduction, Terminologie
et Variétés du français — 57

Rapport introductif présenté à la Troisième rencontre mondiale des Départements d'études françaises, tenue à Lomé (Togo) du 18 au 24 juillet 1982.

1983 Réflexions sur la relation entre
variation linguistique et langue standard — 65

Conférence inaugurale présentée lors du Quatrième colloque international des études créoles à La Fayette (Louisiane) en mai 1983, parue dans Etudes créoles, Ottawa, AUPELF, 1984, p. 60-67

1983 Aménagement linguistique et développement — 75

Introduction à l'ouvrage de Guy RONDEAU, "Introduction à la terminologie". Chicoutimi, Gaëtan Morin Editeur, 1984, p. XV-XXXV.

1983 L'emploi des langues nationales
dans les organismes internationaux — 99

Conférence présentée à New York le 15 décembre 1983, à l'occasion de l'"Annual Conference on Language and Communication" organisée par l'ONU, à partir du texte "Aménagement linguistique et développement". Texte inédit.

PAGE

1984 Les enjeux terminologiques de l'innovation 107

Article parue dans un numéro spécial de Perspectives universitaires consacré au "Français, langue scientifique", Montréal, AUPELF, 1984, p. 115-121.

1984 Le "francais régional" en question 115

Texte paru dans les mélanges offerts à Willy BAL, Université de Louvain-La-Neuve, Belgique.

1984 Problématique de la politique linguistique de l'Agence de coopération culturelle et technique 127

Conférence présentée à New York le 14 décembre 1984, à l'occasion de l'"Annual Conference on Language and Communication", organisée conjointement par le Center for Research and Documentation on World Language Problems et la Division de traduction du secrétariat de l'O.N.U. Texte inédit.

1985 La politique linguistique québécoise : une fugue perpétuelle à trois voix 133

Conférence prononcée au colloque de Barcelone, mai 1985.

PRINCIPES SOCIOLINGUISTIQUES ET LINGUISTIQUES DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Conférence présentée lors de la Biennale de la langue française de Moncton, publiée dans Langue française et identité culturelle, Dakar. Les Nouvelles Éditions Africaines, 1979, p. 255-262.

Nous nous proposons ici d'énoncer et d'exposer brièvement les principes d'ordre sociolinguistique et linguistique sur lesquels se fondent l'architecture de la Charte de la langue française et l'action administrative propre à son application. Cet exposé, faut-il le rappeler, n'engage que son auteur.

Nous sommes arrivé à isoler ces principes des renseignements qui nous provenaient de trois sources distinctes.

Tout d'abord, l'ensemble des travaux de la commission Gendron, notamment les séances publiques tenues partout à travers l'État du Québec, les mémoires préparés par les groupes, les associations, les particuliers, échantillon d'opinions extrêmement représentatif de toutes les tendances, les recherches commanditées par la commission elle-même et qui constituent la plus remarquable collection de données jamais recueillies sur une situation linguistique bien définie, enfin le rapport lui-même, qui est, en somme, l'une des synthèses possibles de toutes ces informations écrite par un homme à un moment de sa propre évolution et à un moment de l'évolution du Québec.

La commission Gendron aura surtout plongé les Québécois dans un immense effort de réflexion sur leur propre situation linguistique et aura permis que se dégagent certaines grandes conclusions, autour desquelles le consensus s'est fait au sein des Québécois francophones, les anglophones curieusement ne semblant pas prendre conscience de leur propre situation, revers de celle des francophones, et des conséquences pour eux de l'orientation que prenait nettement le groupe majoritaire. D'où leur réveil brutal lors du premier essai de législation linguistique (la Loi sur la langue offi-

cielle, dite loi 22) et surtout lors du dépôt de la Charte de la langue française.

Notre deuxième source d'inspiration fut les travaux menés à partir de 1971 par l'Office de la langue française. Ces travaux ont surtout porté sur la procédure d'analyse d'une situation linguistique en entreprise et sur la manière d'en dégager un programme de francisation ; sur les problèmes terminologiques et la manière de leur apporter une solution adéquate, rapide et économique ; sur certains problèmes particuliers, comme les raisons sociales, la langue juridique ; enfin, sur les aspects strictement linguistiques de l'opération, par exemple la procédure de normalisation.

La dernière source fut nos propres méditations sur l'histoire de la langue française au Québec, conduites à la manière de Marcel Cohen, c'est-à-dire en établissant des relations entre l'évolution de la langue et celle de la société. Notre postulat est que les forces qui ont provoqué le déclin de la langue française au Québec provoqueront, une fois orientées différemment, sa renaissance. Nous nous permettons, en nous excusant de le faire, de renvoyer l'auditeur curieux à un article que nous avons publié dans le numéro de Langue française consacré au français du Québec (septembre 1976) et intitulé "Origine historique de la situation linguistique québécoise".

Au moment où le législateur a voulu écrire une loi destinée à redresser la situation de la langue française au Québec et en assurer l'épanouissement d'une manière certaine et définitive, il disposait donc d'une description complète de la situation et d'un certain nombre de principes bien établis, dont il pouvait s'inspirer, même s'ils n'étaient pas explicitement formulés. Nous en tentons aujourd'hui une synthèse provisoire, conscient que nous sommes qu'il nous faudra bien des essais avant d'arriver à une formulation satisfaisante de la théorie sous-jacente à l'action que nous menons au Québec.

PREMIER PRINCIPE :

La société québécoise ne doit pas être une société bilingue.

Les mots "bilingue", "bilinguisme" n'ont pas, en définitive, de sens bien précis. Ils sont susceptibles de bien des acceptions, au point qu'on peut dire d'eux qu'ils exigent un mode d'emploi détaillé. Nous en craignons l'usage irréfléchi, surtout dans des situations politiques conflictuelles ou dans des débats où l'émotivité l'emporte facilement sur la raison.

Nous distinguons le bilinguisme en tant que projet individuel et le bilinguisme en tant que projet collectif.

Le bilinguisme est un projet individuel lorsque c'est l'individu qui décide lui-même d'acquérir une langue étrangère. Il peut y être poussé par une motivation d'ordre culturel ou par des raisons de carrière.

Le bilinguisme est un projet collectif quand plusieurs communautés linguistiques :

- ou bien doivent coexister sur le même territoire national, souvent avec les mêmes institutions politiques, juridiques, économiques, industrielles. C'est, par exemple, le cas de la Belgique, de la Suisse ;

- ou bien occupent des territoires nationaux distincts, tout en étant liées par une certaine forme d'interdépendance politique, économique, industrielle. C'est le cas, par exemple, de la Communauté économique européenne ;

- ou bien les deux à la fois, comme il arrive au Québec où plusieurs communautés linguistiques cohabitent, tout en étant en étroite relation avec les États-Unis, surtout dans le domaine industriel et économique et par le tourisme.

Il ne découle pas du fait que le bilinguisme est un projet collectif que tous les individus doivent être bilingues, doivent l'être à la fois en

langue commune et en langue de spécialité. Il en découle cependant que le bilinguisme individuel est davantage désiré et que des pressions s'exercent sur les ministères de l'Éducation pour qu'ils le rendent accessible.

Nous distinguons surtout le bilinguisme institutionnel du bilinguisme fonctionnel.

L'expression "bilinguisme institutionnel" est ambiguë et s'interprète de deux façons, selon le sens que l'on donne au mot "institutionnel" : ou bien, on veut dire que c'est l'institution qui est bilingue, ou bien on veut dire que le bilinguisme a le caractère d'une institution.

Le bilinguisme est fonctionnel lorsque la connaissance d'une langue étrangère est liée à l'exercice de certaines fonctions bien identifiées, pour des raisons connues et légitimes, les autres fonctions étant exercées dans une seule langue.

Le Québec a rejeté le bilinguisme comme institution et a accepté le bilinguisme fonctionnel, mais en étant très rigoureux sur les raisons motivant l'emploi d'une autre langue, décrétant le principe que l'usage du français est universel et l'usage d'une autre langue restreint et motivé. Le bilinguisme individuel est assuré par l'enseignement des langues secondes à l'école.

DEUXIÈME PRINCIPE :

Ce sont les institutions qui déterminent une situation linguistique donnée et qui peuvent en conséquence la modifier, et non les individus.

Le problème qui est sous-jacent à ce principe est le suivant : lorsque l'on a pris conscience d'une certaine situation linguistique, qu'on l'a décrite et qu'on se propose de la modifier dans un certain sens, comment le fait-on ? Ou encore on peut poser la question de la manière suivante : quel est le rapport entre l'usage que fait l'individu de la langue et la société globale dans laquelle il vit : est-ce l'individu qui façonne l'usage linguistique ou la société ?

Pour réfléchir à cette question et y apporter une réponse susceptible de guider notre action, nous nous sommes inspiré de certains travaux d'anthropologie et de sociologie sur les rapports entre individu et société. Nous avons médité les exemples du passé. Nous avons mené des expériences pilotes. Nous en sommes ainsi arrivé à deux conclusions.

L'usage que fait de la langue une société et les normes qui guident les comportements linguistiques de ses membres sont déterminés par la manière dont se font les communications institutionnalisées. Nous entendons ici par communications institutionnalisées tous les messages à caractère public qu'émettent les institutions soit pour communiquer entre elles, soit pour communiquer avec les individus, par exemple le texte d'une loi, d'une directive, d'un catalogue, d'un mode d'emploi, d'un journal, d'un document technique, d'un manuel d'enseignement, etc. Autrement dit, ce qui détermine la situation d'une langue dans une société, c'est le comportement linguistique des institutions et, en définitive, les choix conscients ou inconscients, les politiques tacites ou explicites qui l'orientent. En conséquence, si l'on désire modifier une situation linguistique globale, il faut contrôler et orienter dans le sens souhaité les communications institutionnalisées.

En contrepartie, nous croyons que le comportement linguistique de l'individu est façonné par ses contacts quotidiens avec la langue des institutions. À bien des égards, nous nous comportons, à l'égard de la langue, comme des consommateurs : nous consommons ce qu'on nous donne à consommer, nous sommes influencés par ce que nous consommons. Nous croyons donc inefficaces les actions directes auprès de l'individu pour l'amener, par exemple, à changer de vocabulaire technique : son vocabulaire technique sera toujours celui de l'entreprise où il travaille et celui de ses collègues; si l'entreprise n'en change pas, il n'en changera pas non plus, parce que l'objectif est toujours l'efficacité de la communication. Nous croyons aussi qu'il est dangereux de faire peser le changement linguistique uniquement sur les individus. Leur responsabilité, en la matière, est très limitée. Chacun le sait d'instinct dans sa vie quotidienne. Trop faire appel à la responsabilité de l'individu pour obtenir des changements significatifs à une situation linguistique donnée conduit tout droit à une sorte de sentiment d'impuissance collective et à la dégradation accélérée de cette situation, comme le Québec l'a fort bien expérimenté entre la fin du XIX^{e} siècle et le début des années 60.

Ces considérations expliquent pourquoi la Charte de la langue française est constituée surtout de dispositions qui ont pour objet de déterminer le comportement linguistique des institutions, c'est-à-dire la langue de la

législation et de la justice, la langue de l'Administration, la langue des organismes parapublics, notamment des ordres professionnels, la langue du travail, la langue du commerce et des affaires, la langue de l'enseignement.

Le principe que nous venons d'exposer a pour corollaire le principe qui suit.

TROISIÈME PRINCIPE :

Chaque institution est responsable de sa propre situation linguistique et de la qualité de la langue de ses communications internes et externes.

Ce principe a guidé la conception administrative de la loi, c'est-à-dire le choix de la stratégie et des moyens à mettre en oeuvre pour en assurer l'application.

Les dispositions de la loi se répartissent en deux grands groupes. Le premier groupe est constitué de dispositions dont l'application est immédiate et découle de mesures que doivent prendre des personnes ou des institutions. Nous pensons, par exemple, aux affiches, aux raisons sociales, aux étiquettes, à la publicité. La loi prévoit qu'une commission de surveillance verra à l'application de ces dispositions et examinera les plaintes que les citoyens formuleront à leur sujet. Le deuxième groupe est formé des dispositions dont l'application exige d'une part l'examen de la situation présente, d'autre part la nécessité d'étaler dans le temps de réalisation de certaines d'entre elles. Nous pensons, par exemple, à la transformation linguistique des entreprises. La loi prévoit, pour ce faire, un Office de la langue française, des programmes de francisation et des comités de francisation responsables des programmes au sein de chaque institution. La loi prévoit également la constitution de commissions de terminologie responsables du vocabulaire soit des entreprises, soit des organismes de l'Administration publique.

En ce moment, l'équipe de l'Office de la langue française est nombreuse. Ceci provient de ce que l'application de la loi doit être mise en route immédiatement et énergiquement. Nous devons transformer l'inertie en force de changement, voit à ce que les comités de francisation et les commis-

sions de terminologie se constituent, faire établir et approuver les programmes d'application de la loi, assurer l'accès à la terminologie française, étudier et trouver des solutions à toutes les questions qui se poseront. Surtout, nous désirons créer une tradition de soin à l'égard de la qualité de la langue, amener les institutions à entretenir leur situation linguistique avec le même soin qu'on entretient un système électrique ou une situation financière.

À la longue, l'équipe devrait diminuer, au fur et à mesure que la situation linguistique du Québec se régularise par l'effet de la loi. À la fin, il ne devrait plus y avoir qu'une petite équipe pour assurer le suivi de la loi, le maintien de la situation acquise, le service et l'entretien de la documentation terminologique.

En conséquence, nous éviterons tout ce qui peut créer de la dépendance à l'égard de l'Office. Notre objectif est de rendre les gens responsables.

QUATRIÈME PRINCIPE :

Une réalité aussi abstraite que la langue se révèle aux yeux des usagers à travers certaines de ses manifestations, qui jouent alors le rôle d'images collectives.

Lorsqu'on traite de la langue, on traite d'un objet très abstrait, dont les seuls observateurs professionnels, les linguistes, les grammairiens, les écrivains, ont le sentiment, une vision précise.

Le commun des mortels utilise la langue sans savoir ce qu'elle est et sans trop s'en préoccuper.

Lorsqu'on veut modifier une situation linguistique, par voie législative ou non, on amorce des changements dont la majorité d'une part se dérouleront lentement, d'autre part ne se produiront pas d'une manière apparente,

justement parce qu'ils se feront au jour le jour et qu'on oubliera la situation de départ.

Enfin, les images collectives doivent coïncider avec les images intérieures, avec ce que l'on pense que l'on est. Si l'on se sait de langue française et que ce qu'on voit autour de soi est dans une autre langue, on en vient à douter de sa propre réalité ou à se considérer comme un étranger chez soi. C'est comme si un matin, en se levant, le miroir nous renvoyait le reflet d'un visage qui n'est pas le nôtre. Il y a là l'origine d'une sorte de schizophrénie linguistique où le sentiment de sa propre réalité linguistique se construit d'une manière incohérente, dans une tentative d'intégrer la réalité extérieure étrangère à soi.

Nous avons donc choisi certaines manifestations, très visibles et très concrètes, de la langue et nous en avons fait l'objet de dispositions dans la Charte de la langue française. Ces manifestations sont : les raisons sociales, l'affichage, la publicité et la terminologie. Les changements qui se produisent et se produiront dans ces domaines sont directement observables et modifient réellement ce que l'on perçoit avec ses yeux et ses oreilles. D'où, pour tout le monde, la confirmation évidente que la loi est efficace, que les choses changent. D'où surtout, pour les Québécois, la preuve que le changement est possible et que nous pouvons vraiment construire un pays à notre image si vous le voulons et quand nous le voudrons.

PRINCIPES LINGUISTIQUES

Il est difficile, pour nous, d'exposer ici tout le corps de doctrine qui guide notre action en matière de langue. Nous en présentons une synthèse, en espérant que l'essentiel y sera.

Rappelons tout d'abord un postulat fondamental, qui a fait l'objet des séances de la Biennale de Québec en 1967, sur lequel l'unanimité s'est faite au Québec et qui rejoint le thème de cette biennale : le Québec participe à la langue française de plein droit et sur le même pied que ses partenaires des autres pays francophones. Nous enrichissons la langue française de l'expression de nos propres réalités. Nous la renouvelons par la manière personnelle dont nous en faisons usage. Cependant, nous nous préoccupons de garder notre langue apte à communiquer avec tous les francophones.

PREMIER PRINCIPE :

Les langues techniques et scientifiques
ont une nette tendance à la normalisation,
la langue commune beaucoup moins.

L'idéal du technicien et du scientifique est qu'un seul mot désigne une réalité et qu'une réalité soit toujours exprimée par le même mot. L'objectif est de communiquer sans embarras, rapidement, sans équivoque possible. On observe, dans leurs vocabulaires, la même tendance à l'uniformité que celle que l'on observe dans les caractéristiques des produits. Il est donc naturel et aisé de procéder à la normalisation des vocabulaires techniques, un peu plus difficile dans le cas des vocabulaires scientifiques, à cause de la présence d'écoles de pensée différentes.

La langue commune ne poursuit pas les mêmes objectifs. Non seulement elle exprime des réalités, mais elle exprime aussi des sentiments, l'appartenance à des groupes, l'identité d'une région ou d'un pays. On y observe donc une prolifération de synonymes, dans des rapports de concurrence dont on ne sait pratiquement rien. Il y a, dans la langue commune, deux tendances inverses sans cesse présentes, l'une vers le centre, vers l'uniformité des moyens de communication, l'autre vers la périphérie, vers l'expression originale de soi, donc un double objectif de communication et d'expression. On ne peut pas, à proprement parler, normaliser la langue commune, je

ne crois pas qu'il soit souhaitable de le faire. On peut, tout au plus, orienter son dynamisme, selon des procédés dont nous commençons, aujourd'hui, à savoir comment ils fonctionnent.

DEUXIÈME PRINCIPE :

La qualité de la normalisation terminologique repose entièrement sur la rigueur de la méthode de travail en terminologie.

Les travaux de terminologie doivent être menés par des personnes spécialement entraînées à cet effet, avec la collaboration constante des spécialistes du domaine visé, techniciens, ingénieurs, professeurs, etc. La méthode de travail doit être rigoureuse et reposer sur des sources d'une grande qualité ou dont on est capable d'apprécier la fiabilité. Toute erreur commise au cours du travail compromet la qualité de la normalisation.

TROISIÈME PRINCIPE :

L'usage officiel de la langue exerce une influence normative sur les comportements linguistiques des usagers.

Nous avons évoqué précédemment ce principe en parlant des communications institutionnalisées.

Nous sommes convaincu que chaque usager subit inconsciemment l'influence de la langue officielle, en lisant les journaux, en écoutant la radio, en regardant la télévision, en prenant connaissance de tous les textes que lui fait parvenir l'Administration, en étudiant ou en consultant les documents techniques dont il a besoin pour son travail, en examinant la publicité sous toutes ses formes : annonces, dépliants, catalogues. Tout particulièrement, nous insistons sur l'influence du ministère de l'Éducation et sur sa responsabilité, lorsqu'il enseigne la langue maternelle aux enfants, surtout lorsqu'il leur enseigne les sciences, les techniques, les gestes professionnels et, en même temps, le style et le vocabulaire qui les expriment.

QUATRIÈME PRINCIPE :

Pour désigner une réalité, l'emprunt linguistique demeure le moyen le moins opportun.

Nous avons été amené à définir notre politique à l'égard de l'emprunt. La linguistique moderne ne nous fournit pas une théorie satisfaisante de l'emprunt : on traite aujourd'hui les emprunts un à un, cas par cas, sans se préoccuper du fait que les mots s'insèrent dans des familles et dans des modèles morphologiques, sans non plus prendre conscience du fait que les emprunts peuvent s'accumuler et qu'à la longue une part importante du vocabulaire d'une discipline est empruntée. Il ne s'agit plus alors d'emprunt, mais de colonialisme terminologique.

Une réalité dont on ignore le nom ou dont on ne connaît qu'un nom étranger peut s'exprimer de trois façons.

a) <u>par un mot français existant</u>

Il faut le chercher, le trouver. C'est l'objet même de la recherche terminologique. Mais il faut chercher sérieusement : il est trop facile de dire que la langue française n'a pas de mot pour désigner une réalité. Nous avons remarqué au Québec un abus flagrant de cet argument, qui cache le plus souvent la paresse ou l'intention de ne pas changer. Nous avons été obligé de faire la démonstration de la richesse terminologique de la langue française pour mettre fin aux préjugés et pour encourager le nécessaire ménage de nos vocabulaires techniques et scientifiques.

b) <u>par un néologisme</u>

Nous favorisons la création et la diffusion de néologismes lorsque la preuve est faite que nous sommes en présence d'un vide dans le vocabulaire.

Nous menons des travaux expérimentaux dans le but de guider la création néologique : comment créer un mot, comment le créer pour qu'il soit adopté et utilisé.

Nous constatons que le besoin néologique varie énormément d'une discipline à une autre, mais qu'il n'est jamais si important qu'il révélerait l'incapacité de la langue française à exprimer la nouveauté.

c) par un emprunt

Lorsqu'on ne peut vraiment pas faire autrement, comme solution de rechange, en attendant que la langue génère une expression, un mot ou en attendant que l'emprunt soit assimilé par le système.

Que dire en conclusion de ce long exposé si ce n'est que légiférer en matière de langue est une opération extrêmement complexe, qu'on ne peut entreprendre au hasard et d'une manière impressionniste.

La Charte de la langue française a pour objet d'assurer le changement linguistique planifié du Québec. Nous nous sommes attaqué à cette tâche avec le souci d'une très grande rigueur scientifique et méthodologique, en évitant et en fuyant à tout prix l'amateurisme. En cours d'action, nous tendons d'expliciter la théorie qui y est sous-jacente. Nous espérons un jour être en mesure de fournir un modèle théorique du changement linguistique planifié à ceux qui seront aux prises avec de telles tâches, chaque fois que la coexistence de plusieurs langues sur un même territoire est inévitable ou chaque fois qu'une situation linguistique découlant du passé doit être réorientée vers un avenir différent.

THÉORIE ET PRATIQUE DE LA PLANIFICATION LINGUISTIQUE

Conférence inaugurale présentée lors du Cinquième congrès de l'Association internationale de linguistique appliquée en août 1978, parue dans les Actes du congrès, Québec, Centre international de recherches sur le bilinguisme, 1981, p. 56-65.

Nous nous proposons, au cours de cette conférence, de dégager les enseignements de l'expérience québécoise en matière de changement linguistique planifié et d'en tirer aujourd'hui le modèle théorique sous-jacent. Nous croyons que la chose présente un double intérêt : d'une part, permettre la comparaison avec d'autres expériences de même nature et faire ainsi progresser la connaissance théorique de ces questions ; d'autre part, fournir une source d'inspiration à d'autres pays aux prises avec des problèmes analogues.

Le terrain sur lequel nous oeuvrons est le Québec. De par les hasards de l'histoire, deux langues sont en présence sur ce territoire, le français et l'anglais, deux langues de grande diffusion, deux langues à capacité expressive comparable. Le français y fut introduit par les découvreurs de l'Amérique et surtout par ceux qui sont venus peupler et habiter ces nouvelles terres. Le français s'étendait alors de la mer Arctique au golfe du Mexique, de l'Atlantique au Pacifique et couvrait la plus grande partie des Antilles. L'anglais y fut amené par conquête militaire du pays, épisode des guerres sans cesse renaissantes que se sont livrées la France et l'Angleterre ; il devint, de ce fait, la langue prédominante du commerce et de l'industrialisation[1]. D'un autre point de vue, ces deux langues sont l'une et l'autre en présence des langues amérindiennes et esquimaude, très récemment et très peu intégrées dans la vie sociale québécoise et canadienne.

La situation linguistique québécoise et surtout l'intention constante et de plus en plus affirmée de la modifier nous a amené à réfléchir à deux questions fondamentales :

- Comment une langue, ou une variante d'une langue, arrive-t-elle à s'imposer dans les pratiques linguistiques d'une collectivité nationale ou internationale, à supplanter une ou plusieurs autres

langues, une ou plusieurs autres variantes, au point parfois de les éliminer totalement ?

- Comment passe-t-on d'une situation linguistique donnée, jugée insatisfaisante (que nous désignerons, par la suite, par l'expression situation de départ) à une situation désirée, perçue plus ou moins consciemment, définie plus ou moins en détails (situation cible) ?

Ces deux questions ne sont pas étrangères l'une à l'autre, comme on pourrait le penser de prime abord, mais sont au contraire liées étroitement. La première fournit les éléments à partir desquels il est possible de trouver réponse à la seconde et de mettre au point une stratégie qui ait un certain réalisme, une certaine chance de succès. La réponse à la première est une sorte de contre-épreuve de la réponse à la seconde, en partant du postulat que les forces sociales qui ont déterminé une certaine situation linguistique sont celles mêmes qui entraîneront la transformation. De plus, ces deux questions ont également en commun le fait qu'elles ont trait à des phénomènes évolutifs, à des phénomènes qui se déroulent dans le temps, à une certaine vitesse. Pour comprendre comment un usage linguistique s'est imposé, il faut observer le phénomène pendant une longue période : laissées à elles-mêmes, les situations linguistiques évoluent très lentement[2]. Par contre, pour planifier un changement linguistique, il faut tenir compte de ce que les éléments d'une stratégie ne sont pas soumis au temps de la même manière : certains sont d'application immédiate, la réalisation d'autres éléments s'étend sur des périodes plus ou moins longues, pour diverses raisons.

Pour comprendre comment un usage linguistique prédomine, notre démarche a été la suivante. Nous avons tout d'abord tiré de la linguistique et de l'anthropologie certaines données dont nous pensions qu'elles pouvaient nous servir de fils conducteurs lors d'une relecture de l'histoire du Québec. En même temps, nous avons vérifié la pertinence de ces données en observant les processus de communication en milieu social organisé, comme, par exemple, une usine ou un ministère. Avec cette grille, nous avons parcouru l'histoire du Québec, à partir du moment de la Conquête anglaise, en cherchant uniquement à comprendre comment l'anglais concurrence le français et arrive presque à l'évincer dans certains domaines. Nous nous proposons ici d'indiquer rapidement les données linguistiques sur lesquelles nous nous sommes appuyé et d'esquisser les conclusions auxquelles nous a amené notre méditation de l'histoire québécoise.

1° - Au sein de la société, la langue remplit diverses fonctions.

Ce principe est depuis longtemps établi et, en général, accepté par la plupart des linguistes, quoique la nature et la typologie de ces fonctions soient décrites de manières fort différentes. Nous avons distingué un premier groupe de six fonctions, qui sont en réalité des champs d'utilisation de la langue et qui sont, du point de vue qui nous intéresse, de puissants vecteurs de standardisation linguistique. Ces champs d'utilisation ou fonctions sont les suivants :

- la langue de l'enseignement, c'est-à-dire la langue dans laquelle s'effectuent d'abord l'alphabétisation et la scolarisation, ensuite et surtout la transmission des connaissances, tout particulièrement des sciences et des techniques ;

- la langue de l'économie et du travail, c'est-à-dire la langue du capital et des moyens de production ;

- la langue des affaires publiques, c'est-à-dire la langue du parlement, du gouvernement, de la législation et de l'Administration publique ;

- la langue de l'information et des moyens de communication de masse, c'est-à-dire la langue des journaux, de la radio, de la télévision et du cinéma ;

- la langue de l'écriture, depuis les oeuvres poétiques et romanesques jusqu'aux articles scientifiques et techniques ;

- enfin, la langue des rapports affectifs, la langue de la vie familiale, des relations amicales ou amoureuses, la langue des contacts de personne à personne.

Nous nous sommes rendu compte que chacune de ces fonctions ne participe pas de la même manière à la généralisation d'un usage linguistique, les quatre premières correspondant en fait à des institutions où il est donc possible d'imposer de l'extérieur un usage linguistique particulier, la dernière étant du domaine de la vie privée, donc échappant au contrôle extérieur mais étant soumise à la dynamique des règles sociales de comportement, la langue de l'écriture étant à la fois du domaine de la liberté créatrice individuelle et, en même temps, jouant à travers certaines oeuvres un rôle de modèle, aussi bien de la langue qu'il est préférable d'utiliser que de la qualité qu'il convient de lui donner.

2° - La langue se réalise en deux registres.

Nous notons, pour bien en tenir compte, que la langue se réalise en deux registres, l'un écrit et l'autre parlé, et qu'un caractère de prestige est attribué à la langue écrite, langue de la permanence, symbole de l'instruction et de la culture, gage de la promotion sociale.

3° - La notion de "bilinguisme" ou de "multilinguisme" a dû être précisée.

Ces mots sont ambigus, parce que susceptibles de bien des acceptions, au point de devenir des sources de mésentente dans des situations sociolinguistiques mal définies. Nous établissons une distinction entre le bilinguisme en tant que projet individuel et le bilinguisme en tant que projet collectif. Le bilinguisme est un projet individuel lorsque c'est l'individu qui décide de lui-même d'acquérir une langue étrangère ou seconde. Il peut y être poussé par une motivation d'ordre culturel ou par des raisons de carrière. Le bilinguisme est un projet collectif dans les circonstances particulières suivantes : lorsque plusieurs communautés linguistiques coexistent sur le même territoire national, comme en Belgique et en Suisse ; lorsque plusieurs communautés linguistiques occupent des territoires nationaux distincts, tout en étant liées par une certaine forme d'interdépendance politique, économique, industrielle, comme c'est le cas, par exemple, des pays de la Communauté économique européenne ; enfin, lorsqu'à la fois plusieurs communautés linguistiques cohabitent sur le même territoire national et sont en étroite relation avec d'autres à l'extérieur, comme c'est le cas au Québec et dans les pays d'Afrique et du Maghreb, par exemple.

Il ne découle pas du fait que le bilinguisme est un projet collectif, l'obligation pour tous les individus d'être bilingues, ou multilingues, de l'être à la fois en langue commune et en langue de spécialité. Il en découle cependant que le bilinguisme individuel est davantage désiré et que des pressions s'exercent sur les ministères de l'Éducation pour qu'ils le rendent accessible.

Nous distinguons surtout le bilinguisme institutionnel du bilinguisme fonctionnel. Selon le sens que l'on donne au mot "institutionnel", l'expression "bilinguisme institutionnel" a deux sens : ou bien on veut dire que c'est l'institution qui est bilingue, ou bien on veut dire que le bilinguisme a le caractère d'une institution. Le bilinguisme est fonctionnel lorsque la connaissance d'une langue étrangère est liée à l'exercice de certaines fonctions bien identifiées, pour des motifs connus et légitimes, les autres fonctions étant exercées dans une seule langue. La compétence en langue(s) étrangère(s) devient alors partie intégrante de la compétence professionnelle, au même titre que les autres connaissances requises par la fonction, et relève de la responsabilité de l'individu puisqu'elle s'intègre dans ses intentions de carrière.

4° - Enfin, dernière donnée linguistique de tout plan d'aménagement linguistique, <u>la détermination d'une norme linguistique</u>[3].

Fondamentalement, une norme linguistique est un modèle culturel parmi beaucoup d'autres, sur lequel l'individu se fonde pour choisir son mode de comportement, notamment pour se faire accepter de la communauté où il vit. Nous retrouvons ici une autre fonction de la langue, la fonction d'intégration. L'individu manifeste, par sa manière de parler, par la langue qu'il utilise, le type de relation qu'il établit avec le groupe et avec chaque individu de ce groupe : il ne peut y avoir de neutralité du fait du caractère explicite du comportement linguistique.

Tous les champs d'utilisation de la langue, en registre écrit et parlé, ne sont pas soumis de la même manière à la norme, la tolérance aux écarts variant beaucoup de l'un à l'autre, d'où une capacité de choix pour l'individu qui varie d'un champ à un autre. Les langues de spécialité, notamment les vocabulaires techniques et scientifiques, sont celles où la tendance à la normalisation est la plus naturelle et la plus poussée, à cause d'un besoin et d'un souci de communiquer sans équivoque. À l'autre extrême, la langue commune oscille constamment entre deux tendances inverses, l'une vers le centre, vers l'uniformité des moyens de communication, l'autre vers la

périphérie, vers l'expression originale de soi. C'est que se manifestent ainsi deux autres fonctions de la langue, la fonction de communication qui exige qu'on tienne compte de l'autre, et la fonction d'expression, qui projette le Soi à l'extérieur par les moyens les plus efficaces selon le jugement et le choix de l'individu.

À partir de ces données linguistiques, nous en sommes arrivé à réduire à deux grands principes le processus par lequel un usage linguistique prédomine.

PREMIER PRINCIPE :

Ce sont les communications institutionnalisées qui déterminent une situation linguistique et non les communications individuelles.

En d'autres termes, le comportement linguistique des institutions politiques et économiques détermine à la longue, s'il est constant, la prédominance de cette variante ou de cette langue sur les autres. Tout particulièrement, nous croyons que trois groupes d'institutions exercent, à cet égard, une influence déterminante. Ce sont : le système scolaire (langue d'enseignement et enseignement de la langue), l'Administration publique (langue des lois, décrets, règlements, directives, formulaires, etc.) et le monde de l'économie, du commerce et de l'industrie (langue des plans, procédés, directives, catalogues, mode d'emploi, étiquetage, etc.). Le comportement linguistique de l'individu est façonné par ses contacts nombreux, répétés et pour ainsi dire officiels avec la langue des institutions.

En conséquence, lorsque l'on souhaite modifier une situation linguistique ou en orienter l'évolution, il faut contrôler le comportement linguistique des institutions. En contrepartie, il est dangereux de faire peser le changement linguistique sur les individus. Leur responsabilité en la matière, est très limitée. Trop faire appel à la responsabilité de l'individu pour obtenir des changements significatifs à une situation linguistique donnée conduit tout droit à une sorte de sentiment d'impuissance collective et à la dégradation accélérée de cette situation, comme le Québec l'a fort bien expérimenté entre la fin du XIX^{e} siècle et le début des années 60.

SECOND PRINCIPE :

Une situation linguistique, réalité abstraite d'une grande complexité, se révèle aux yeux de la population par certaines de ses manifestations, qui jouent alors le rôle d'images collectives.

Chaque personne construit, à l'intérieur d'elle-même, partie intégrante de la construction de la personnalité, une certaine image de son être linguistique. Elle y arrive à partir des nombreuses images extérieures qu'elle capte d'abord dans la vie familiale, ensuite dans la vie de son entourage immédiat, enfin dans la vie sociale globale dont le premier contact est l'école. Il est nécessaire qu'une certaine cohérence s'établisse entre les images collectives et l'image intérieure, avec ce que l'on pense que l'on est. Sinon, il y a risque de schizophrénie linguistique, provoquée par l'incapacité d'intégrer la succession des images linguistiques distinctes, à la quête d'une réponse à la double question : de quelle langue suis-je? et de quelle(s) langue(s) dois-je être ?

Dans la perspective d'un aménagement linguistique cohérent, certaines images linguistiques collectives nous semblent plus particulièrement importantes. Ce sont : en tout premier lieu, la langue des premières années de scolarité ; ensuite, l'affichage, la publicité, les raisons sociales, la langue des mass médias, surtout de la radio et de la télévision ; enfin, le vocabulaire, la terminologie, seule surface visible, sensible, de la langue pour le commun des mortels, pour le plus grand nombre d'usagers de la langue.

Voilà donc comment nous voyons, aujourd'hui, le processus par lequel s'établit l'usage linguistique.

Répondre à la seconde question, à savoir comment passer d'une situation linguistique insatisfaisante à une situation souhaitée, suppose qu'on dégage et respecte certains grands principes, fort simples en réalité mais lourds de conséquences politiques, sociolinguistiques et budgétaires. Nous les exposerons dans leur ordre logique naturel en les illustrant par l'expérience qu'en a faite le Québec. Nous insistons sur le fait qu'aucun plan d'aménagement linguistique n'est directement applicable d'un pays à un autre, comme nous espérons que l'évidence s'en dégagera de la suite de cet exposé. Seul le modèle théorique pourrait se transposer.

PREMIER PRINCIPE :

Toute intention d'aménagement linguistique suppose que l'on connaît fort bien la situation linguistique de départ, à la fois à un certain niveau d'abstraction, pour dégager les lignes de force d'un paysage, et en même temps dans le détail, pour bien fonder la vue générale.

Puisqu'il y a toujours un fort danger d'impressionnisme à cet égard, provenant aussi bien de la complexité du phénomène que du jeu inconscient des a priori et des préjugés, il vaut mieux procéder à une description détaillée de la situation avec le maximum de rigueur méthodologique. Toutes les grandes fonctions de la langue doivent être l'objet d'un examen. L'équipe responsable de cette description doit être multidisciplinaire et comprendre des personnes oeuvrant dans les domaines suivants : l'économie, la sociologie, la sociolinguistique, la linguistique descriptive, la pédagogie, l'Administration publique. D'autres disciplines, en cours de route et au besoin, apporteront leur contribution.

Il s'agit ici uniquement de décrire ce qui est, non de choisir ce que l'on veut qui soit. À cette étape-ci, le choix est prématuré. L'objectif est que le plus grand nombre de personnes comprennent la situation et réfléchissent aux choix possibles, en soupesant les avantages et les inconvénients de chacun et de tous. Toute cette activité d'enquête, d'information, d'animation joue un rôle primordial dans la formation d'un consensus social en matière de langue. Cette période peut durer plus ou moins longtemps.

Au Québec, deux commissions d'enquête ont examiné la situation linguistique, la première, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme

et le biculturalisme, créée par le gouvernement du Canada en juillet 1963 et dite Commission Laurendeau-Dunton ; la seconde, la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, créée par le gouvernement du Québec en décembre 1968 et dite Commission Gendron. La période d'analyse va donc de 1963 à 1972, soit neuf ans[4].

Très sommairement, les aspects négatifs les plus importants de la situation, telle qu'elle était à la fin des années 60, sont apparus les suivants[5] :

- si l'évolution démographique du Québec se maintient, les Québécois francophones seront de moins en moins nombreux ;
- les immigrants marquent une forte tendance à s'intégrer au groupe minoritaire anglophone ;
- dans l'entreprise, le français est, dans une très large mesure, la langue des petits emplois et des faibles revenus ;
- l'anglais est la langue des affaires ;
- la confédération canadienne défavorise les francophones, notamment au Québec ;
- beaucoup de Québécois sont insatisfaits de la qualité de la langue française au Québec ;
- les attitudes collectives à l'égard du français et de l'anglais sont ambiguës.

DEUXIÈME PRINCIPE :

Sur la base de la description de la situation de départ, il faut ensuite définir les caractéristiques de la situation que l'on souhaite, que l'on se fixe comme situation cible.

Cette démarche exige une relation étroite entre les personnes qui ont établi la description, ou du moins certaines d'entre elles, et les responsables politiques du pays. Alors que les spécialistes ont pour responsabilité de fournir à l'homme politique les éléments d'information propres à fonder des choix politiques éclairés, il revient à l'homme politique de faire ces choix

et de leur donner un statut juridique sous forme de loi, de décret, de règlement, de directive, etc. De plus, il est primordial que ces choix politiques soient l'objet d'un large consensus populaire, qu'ils aient reçu l'adhésion d'un grand nombre de personnes, qu'ils représentent vraiment, sans ambiguïté, un projet collectif. L'étape précédente a fourni de nombreux éléments d'information à la population. L'homme politique se doit, à partir de ces éléments, d'exposer le bien-fondé de ses choix. C'est la condition du succès de sa politique linguistique.

À titre d'exemple, et sans vouloir exposer la totalité de la politique linguistique actuelle du Québec[6], nous présentons ici des choix faits par le gouvernement et transformés en textes de loi, de règlements, de directives :

- en matière d'enseignement : affirmation du français comme langue de scolarisation pour tout le monde, y compris ceux qui viendront s'établir au Québec, mais libre accès à l'école anglaise pour ceux qui la fréquentent déjà au moment de la sanction de la loi et pour leurs descendants ; dispositions prises pour assurer efficacement l'enseignement du français et de l'anglais comme langues secondes, et d'autres langues soit comme langues secondes, soit comme langues tierces, dans la perspective d'un bilinguisme comme projet individuel ;

- dans le domaine de la langue de travail : affirmation du français comme langue de travail, possibilité de l'emploi de l'anglais dans la perspective du bilinguisme fonctionnel, affirmation du français comme langue des relations de travail ;

- dans le domaine de l'économie, obligation d'utiliser le français dans l'étiquetage, mais possibilité d'y ajouter d'autres langues ; raisons sociales en français pour usage sur le territoire québécois ; affichage public en français et ce, dans la perspective des images collectives dont nous parlions plus haut.

TROISIÈME PRINCIPE :

Quand la situation linguistique que l'on désire atteindre est définie, il faut ensuite mettre au point une stratégie qui permettra de passer de la situation de départ à la situation cible.

Cette stratégie doit être originale, puisqu'elle correspond à une situation de départ et à une situation cible toutes deux particulières. Les expériences des autres, en cette matière, ne peuvent être que sources d'inspiration, stimulants à l'imagination et au désir d'action.

Quatre éléments sont fondamentaux à l'établissement de cette stratégie : le temps, le mode de contrôle du processus de changement, les travaux nécessaires à sa mise en place et les ressources financières adéquates.

Le temps. On ne peut considérer comme acquis que les éléments de la stratégie sont immédiatement applicables. Certains éléments le sont, la plupart exigent des délais plus ou moins longs, soit qu'il faille mener certains travaux au préalable, par exemple réunir la terminologie ou produire le matériel pédagogique requis, soit qu'on ne dispose pas du personnel d'encadrement indispensable et qu'il faut le former d'abord, soit enfin qu'on veuille réduire les coûts de l'opération, par exemple en changeant la langue des formulaires au fur et à mesure qu'ils sont réimprimés. Il n'y a aucun avantage, mais beaucoup d'inconvénients, à brusquer les choses. L'essentiel est de fixer l'échéance de chaque élément de la stratégie.

D'où la nécessité absolue d'un mode de contrôle administratif du processus de changement. Les principales personnes, physiques ou morales, responsables de prendre les dispositions propres à réaliser la politique linguistique, doivent rendre compte, périodiquement, des mesures qu'elles ont prises à cette fin devant une personne ou un organisme dûment mandaté, et doté d'autorité. Cette disposition correspond à deux besoins : voir à ce que la politique linguistique se traduise dans les faits, assurer la continuité et de la politique et de son application.

Pour atteindre la nouvelle situation linguistique, il faudra procéder à divers travaux. Il faut départager soigneusement ceux dont la réalisation revient à l'État, de ceux qui doivent être assumés par le secteur privé. Comme exemples de travaux du premier groupe, on peut citer la préparation du matériel pédagogique, la préparation des formulaires de gestion de la politique linguistique, certains travaux de terminologie, etc. Comme exemples des seconds, on peut citer la mise au point de l'étiquetage et de la publicité conformément à la politique, le recrutement et la formation du personnel de traduction et d'adaptation des documents administratifs et techniques, etc.

On voit ainsi que l'État doit prévoir à son budget les sommes requises à la mise en place de sa politique linguistique. Il s'agit essentiellement des coûts correspondant au fonctionnement du ou des organismes de contrôle, du coût des travaux qu'il faut mener et, enfin, du coût des mesures d'application de la politique dans chacun des ministères, notamment le ministère de l'Éducation.

Voilà où en sont nos réflexions, aujourd'hui, en matière de processus de changement linguistique.

Dégageons quelques idées maîtresses de ce long exposé.

Nous ne pouvons pas tirer de conclusions définitives de l'expérience québécoise. Nous en sommes à l'étape du contrôle, l'analyse ayant été faite, les objectifs fixés, les dispositions législatives arrêtées, les travaux terminés ou en cours, les organismes de contrôle en place. D'importants changements se sont déjà produits aussi bien dans les attitudes et les états d'esprit que dans les comportements linguistiques, notamment en ce qui a trait à l'enseignement, à la langue de travail, à l'étiquetage, à l'affichage public. Nous sommes donc profondément convaincu, et nous estimons avoir démontré sur le terrain, que le changement linguistique planifié est possible, mais aux conditions que nous avons posées : une bonne connaissance de la situation de départ, une définition réaliste des objectifs à atteindre avec consensus d'une part importante de la population, une stratégie bien établie qui tienne compte du temps et qui comporte un processus de contrôle. Dans cette perspective, et surtout à cause des connotations de chaque terme, nous préférons parler d'aménagement linguistique plutôt que de planification.

Nous insistons également sur le fait que chaque démarche d'aménagement linguistique doit être originale. Le modèle méthodologique seul est susceptible d'une application universelle.

Cependant, nous pouvons nous venir en aide les uns les autres par la coopération internationale, et ce, dans au moins trois domaines : la mise en commun de l'expérience acquise, le partage de la compétence des personnes-ressources, l'accès aux résultats des divers travaux menés par les équipes sur le terrain.

Au moment où l'humanité s'est engagée dans la double spirale contradictoire de la communication universelle et du particularisme linguistique, nous formulons ardemment le voeu que l'affirmation des langues propres à chaque pays ou à des groupes de pays et les projets d'aménagement linguistique qui en découlent se fassent dans un climat de sérénité et de compréhension internationales. Nous souhaitons que les linguistes du monde, ici rassemblés, y participent et qu'au-delà des querelles d'écoles et d'idéologies, ils y

apportent la rigueur scientifique, seule manière de juguler l'amateurisme et l'impressionnisme, seule manière de museler les préjugés. Affirmons solennellement que les langues, toutes les langues, sont des moyens de communication et non des instruments de division.

RÉFÉRENCES

1. Voir, à ce sujet : J.C. Corbeil, "Origine historique de la situation linguistique québécoise", in Le français au Québec, revue Langue française, n° 31, septembre 1976, Paris, Larousse.

2. Voir, par exemple : Renée Balibar et Dominique Laporte, Le français national, Hachette, série "Langue et littérature", 1974, 224 p.

3. Voir à ce sujet : La norme, revue Langue française, n° 16, décembre 1976, Paris, Larousse, notamment l'article d'Alain Rey "Usages, jugements et prescriptions linguistiques". Voir également : Ralph Linton, Le fondement culturel de la personnalité, Paris, Dunod, 1959.

4. Pour synthèse, voir : Jean-Denis Gendron, "La situation du français comme langue d'usage au Québec", in Le français au Québec, revue Langue française, n° 31, septembre 1976, Paris, Larousse.

5. Voir : La politique québécoise de la langue française, gouvernement du Québec, Éditeur officiel, mars 1977.

6. Voir le texte de la Charte de la langue française et les règlements afférents, Éditeur officiel du Québec.

ASPECTS SOCIOLINGUISTIQUES

DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC

Texte paru dans The French Review, vol. 53, n° 6, 1980.
Pour un exposé plus détaillé, voir, du même auteur :
L'aménagement linguistique du Québec,
Montréal, Guérin, 1980.

À bien des égards, on peut considérer le Québec d'aujourd'hui comme l'avant-poste de la francophonie. En effet, c'est un pays où se vivent de la manière la plus apparente et la plus consciente deux problèmes fondamentaux auxquels la langue française fait face dans le monde : la concurrence avec l'anglais et la diversification géolinguistique, qui découle de l'expansion du français dans le monde et qui provoque une tension entre, d'une part, la nécessité pour les francophones de se comprendre entre eux et, d'autre part, l'adaptation indispensable de la langue à des situations et des cultures variées. Pour la même raison, la langue anglaise connaît, elle aussi, ce dernier phénomène, d'une manière moins aiguë sans doute du fait qu'elle est une langue moins centralisatrice du point de vue nominatif.

Le Québec est le seul État de langue française en Amérique. Politiquement, il fait partie d'une confédération de 10 provinces, dont neuf sont de langue anglaise, dotée d'un gouvernement central fort où le français et l'anglais ont été déclarés en 1969 langues officielles, mais où la langue anglaise prédomine encore largement dans le fonctionnement administratif. Économiquement, le Québec est intégré à l'économie canadienne et, à travers elle, à l'économie américaine, d'où la présence d'un grand nombre d'entreprises d'origine anglo-saxonne sur le territoire québécois. Scientifiquement et culturellement, le Québec participe intimement et naturellement aux grands courants du continent par les allées et venues des personnes, par le disque, les périodiques, la radio, surtout par la télévision. En fait, le Québec est

d'Amérique à part entière et les Québécois sont des Américains, au sens géographique et non politique du terme, des Américains de langue et de culture françaises depuis au-delà de trois siècles.

Sur le plan linguistique, cela veut dire que la langue française du Québec est constamment en contact et en concurrence avec l'anglais du reste du continent, dans une relation de force où l'anglais est la langue dominante. Deux commissions d'enquête, l'une fédérale, la Commission Laurendeau-Dunton[1], l'autre québécoise, la Commission Gendron[2], ont examiné et décrit en détail les modes de fonctionnement et les conséquences de cette concurrence et ont proposé à l'un et à l'autre gouvernement des recommandations propres à maintenir, vivante et dynamique, la langue française au Québec et au Canada.

Au Québec, poussés par les événements et l'opinion publique, trois gouvernements ont successivement légiféré sur le statut et l'usage de la langue française ; le gouvernement de l'Union nationale en novembre 1969, sous Jean-Jacques Bertrand par la Loi pour promouvoir la langue française, le gouvernement libéral en juillet 1974 sous Robert Bourassa par la Loi sur la langue officielle, enfin le gouvernement du Parti québécois en août 1977 par la Charte de la langue française. Ces lois définissent du même coup et en contrepartie le statut et l'usage de l'anglais. La communauté anglophone québécoise et canadienne y a vu la manifestation d'une hostilité à l'égard de la langue anglaise, alors qu'il s'agit essentiellement d'assurer la survivance et l'épanouissement de la langue française au Québec, en contrecarrant par la contrainte juridique les tendances structurelles à l'hégémonie de l'anglais et à l'assimilation des francophones, comme on le voit bien dans le reste du Canada. Les Québécois ne sont pas hostiles à l'anglais, bien au contraire, mais ils tiennent avant tout au français comme langue maternelle et comme langue d'usage courant dans les activités de la vie quotidienne dans tous les secteurs. Faire quelque chose pour soi ne signifie pas nécessairement faire quelque chose contre les autres, même si les autres, forcément, en subissent les contrecoups.

La Charte de la langue française, dite loi 101, représente le point d'achèvement d'une quinzaine d'années de travaux et de réflexion sur le statut de la langue française au Québec. Elle se divise en domaines d'usage institutionnalisé de la langue : législation et justice, Administration et organismes parapublics, monde du travail, du commerce et des affaires, monde de l'enseignement et des entreprises. Ce principe est nuancé par des principes annexes, qui légitiment l'emploi, soit des langues amérindiennes ou esquimaude, soit de l'anglais, soit enfin des langues des autres minorités culturelles, la plupart d'arrivée récente au Québec. Ces principes sont : la protection du consomma-

teur et l'accès aux services, l'épanouissement des minorités culturelles, les communications individualisées, les communications avec l'extérieur du Québec. Cette loi a amené la paix linguistique au Québec et, à l'usage, on voit s'estomper peu à peu les appréhensions et les objections des anglophones et des allophones à son égard.

Le contact avec l'anglais a entraîné une pénétration de mots anglais dans le vocabulaire populaire québécois. Ces mots proviennent principalement, soit des vocabulaires techniques et administratifs du monde du travail, soit de l'introduction de techniques nouvelles, par exemple l'automobile, le tracteur, les nouveaux matériaux, soit des modes nouvelles, souvent éphémères, comme les pas de danse, les types de musique, de vêtement, etc. Ce phénomène est historiquement lié à la prédominance de l'anglais dans le monde industriel et économique québécois et au mode de formation de la classe ouvrière qui s'est constituée, comme partout ailleurs, à partir de la partie la moins instruite de la population, donc la plus vulnérable à l'anglicisation. La bourgeoisie de l'époque s'est cependant préoccupée de se défendre de la contamination linguistique et y a relativement bien réussi.

Sur cette toile de fond, les anglicismes sont au coeur d'un certain débat, qui porte sur la notion d'usage et la manière d'en tenir compte dans le choix d'une norme linguistique. Les uns, observant que certains mots anglais sont bien intégrés au vocabulaire québécois et d'un usage courant, estiment qu'il faut les accepter et cesser de les condamner ou de les combattre. Les autres, considérant que les anglicismes sont la conséquence et le symbole du fait que l'anglais était la langue dominante au Québec, intègrent la substitution de mots français aux mots anglais dans le programme général de redressement de la situation linguistique. Chose certaine, le changement de statut du français et les dispositions de la loi relatives à la langue de travail et du commerce, la forte augmentation du taux de scolarisation de l'ensemble de la population entraînent déjà et entraîneront à moyen terme de notables transformations dans le vocabulaire québécois. La langue québécoise est en pleine mutation de statut entre son passé récent de langue négligée et négligeable et son avenir de langue principale d'une population instruite, largement ouverte vers la francophonie et le monde extérieur, bien déterminée à s'affirmer et à prendre sa place.

En ce qui concerne le contact avec l'anglais, le Québec est au premier front de la francophonie. Historiquement, le Québec sait, parce qu'il l'a vécu, comment fonctionne la concurrence linguistique, comment une langue peut facilement devenir une langue secondaire, même si elle est la langue principale de la nation, comment aussi on peut permettre la coexistence de deux ou de plusieurs langues sur la même territoire. Quotidiennement, la nouveauté américaine arrive au Québec, exprimée en anglais. Souvent, avant même que la France ne connaisse la chose, le Québec doit la nommer, ou bien en empruntant le terme anglais, ou bien en lui trouvant immédiatement un équivalent. Les Québécois sont généralement plus attentifs à l'égard de la concurrence entre le français et l'anglais, plus sur la défensive à l'égard de l'anglais. Un certain engouement des Français pour l'anglais, l'usage de plus en plus fréquent par eux de l'anglais dans les publications scientifiques, dans le commerce extérieur, lors des rencontres internationales, politiques ou scientifiques, scandalisent et inquiètent les Québécois qui s'interrogent sur le statut international du français. Les Français commencent à s'en préoccuper, comme en témoignent un récent colloque à Nice où on a discuté des pratiques linguistiques en commerce extérieur[3] et une série d'articles traitant du statut international du français parus dans le journal Le Monde en décembre 1979. Dans l'un et l'autre cas, on fait appel à l'expérience et à la vigilance des Québécois.

L'autre aspect de la langue québécoise qui attire l'attention des observateurs est celui des écarts par rapport au français de France, particulièrement celui des classes cultivées de Paris. Chez certains anglophones, il en découle un préjugé défavorable, une sorte de mépris à l'égard du français du Québec et une admiration romantique du "Parisian French", d'autant plus chaleureuse que cette forme du français est vraiment une langue étrangère, et non celle d'une population avec qui l'histoire les oblige à cohabiter et qui embête tout le monde avec l'affirmation de sa spécificité culturelle. Il ne faut jamais perdre de vue le contenu psychologique inconscient des remarques des anglophones canadiens à l'égard du français du Québec.

Comme l'anglais des États-Unis ou du Canada par rapport à l'anglais d'Angleterre, le français du Québec présente des différences par rapport au français de France. Ce qui est normal pour toutes les langues, pour l'espagnol, l'italien, le portugais, le russe, l'allemand ou le chinois, c'est-à-dire de prendre des visages particuliers d'un endroit à l'autre, devient

anormal, maladif et inacceptable pour le français. Cela est dû au caractère fortement centralisé du français, à l'esprit de clocher des francophones dont parle Saussure[4], selon lequel chacun est convaincu que c'est l'autre qui a un accent, le plus haut de tous ces clochers étant Paris, capitale administrative et culturelle, lieu d'excellence supposé de la langue française. Ce phénomène mérite quelques commentaires, surtout à l'intention de professeurs américains qui pourraient voir des inconvénients à s'initier ou à initier leurs élèves au français québécois.

Le français que parlent les Québécois leur permet de communiquer avec tous les autres francophones, sans problème. Puisque l'intercompréhension existe, c'est que les écarts sont minimes, superficiels. Par le biais de la coopération franco-québécoise, des milliers de Québécois et de Français, de toutes les régions et de tous les métiers ou professions, des médecins, des cultivateurs, des ouvriers, des pêcheurs, ont été mis en contact et ont travaillé ensemble sans aucun problème linguistique notable. Il faut donc ramener les caractéristiques du français québécois à leur juste proportion de phénomènes marginaux par rapport à la structure générale du français : il ne s'agit pas d'une autre langue, mais d'une même langue, qui prend une coloration particulière. De le noter est d'autant plus important qu'on oublie cette réalité fondamentale en concentrant l'attention sur les différences. À examiner un arbre, on oublie la forêt.

D'un autre côté, on ne peut pas non plus nier l'existence de traits linguistiques caractéristiques du français au Québec, qui concernent surtout la phonétique et la phonologie, le vocabulaire et la sémantique. De nombreux travaux de description ont été publiés ou sont en cours[5]. Cependant, nous sommes enclin à penser que beaucoup d'observateurs confondent caractéristiques du français québécois et caractéristiques du français de certains quartiers de Montréal : il n'est pas assuré que les conclusions d'une étude d'un certain coin de Montréal soient valables pour tout Montréal, encore moins pour tout le Québec.

Ce que l'on appelle les niveaux de langue, faute d'une expression meilleure pour désigner les diverses formes d'une même langue selon les circonstances ou l'appartenance sociale, deux phénomènes pourtant très distincts, sont très marqués au Québec et plus apparents qu'en France, sans doute à cause du chiffre relativement plus élevé de la population. De plus, beaucoup de locuteurs appartiennent plus ou moins à deux ou plusieurs sous-ensembles du français québécois, ce qui découle du brassage social que vit le Québec depuis une vingtaine d'années sous l'effet de la démocratisation de l'enseignement. Par exemple, un jeune médecin habitant aujourd'hui un quar-

tier chic est le fils d'un ouvrier et a grandi dans un quartier populaire. Beaucoup vivent donc une sorte de mutation sociolinguistique plus ou moins harmonieuse ou réussie, dont la langue de leurs enfants, devenus grands, sera le résultat. Le français au Québec est aujourd'hui moins standardisé que le français à Paris, plus spontané, plus individualisé. Pour celui pour qui le français est une langue étrangère, il y a là un problème, car il se trouve sans cesse confronté à des éléments linguistiques, sons, mots, structures syntaxiques qui n'appartiennent pas au français fondamental habituellement enseigné par les diverses méthodes.

On utilise souvent le mot "joual" pour désigner une manière populaire de parler français au Québec, surtout dans les quartiers ouvriers de Montréal. En général, c'est un terme de mépris à l'égard de la démission linguistique du peuple québécois, laisser-aller, anglicismes, carence de vocabulaire, syntaxe désarticulée, prononciation avachie, en fait tout ce qui n'est pas la langue soignée. Parfois, le même mot est brandi comme une arme, assuré comme un titre de noblesse, par ceux qui contestent une société aliénée et aliénante, par ceux qui militent pour la reconnaissance de la culture québécoise, affranchie de la tutelle mythique de la culture française, par une mise en relief exacerbée de tout ce qui n'est pas bourgeois et français-français. Un courant littéraire important, entre 1963 et 1975, choisira le "joual" comme langue d'écriture ; dans beaucoup de films québécois de cette époque, les personnages parleront de cette manière. C'est un parti pris[6] dont il ne faut pas conclure que c'est une description du français québécois ou la revendication de cette parlure comme norme.

En conclusion, nous voudrions tout simplement attirer l'attention sur deux choses.

Le français du Québec est, pour les Américains et les anglophones canadiens, d'un grand intérêt et d'une utilité certaine, d'abord et surtout parce qu'il exprime profondément et naturellement une culture française à l'américaine, les Québécois étant d'Amérique depuis assez longtemps pour en avoir imprégné leur langue vivante, nerveuse, indépendante, riche de tous les mots, de toutes les images pour dire les choses d'ici ; ensuite, parce qu'elle est la langue d'un des rares coins du continent où on parle normalement français, la langue de partenaires politiques, économiques et scientifiques ; enfin parce que c'est du français, utilisable partout dans la francophonie.

Il est trop tôt pour porter un jugement définitif sur le français québécois, dans le style "C'est un patois", comme on le dit parfois. Le français québécois est en pleine mutation, une mutation de statut depuis les lois qui en ont fait la langue officielle du Québec et une mutation socioculturelle depuis la démocratisation de l'enseignement et les modifications rapides de structure de la société québécoise. Le temps des changements linguistiques est lent : attendons deux ou trois générations avant de conclure sur ce qu'est le français québécois.

RÉFÉRENCES

1. Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Ottawa, Imprimeur de la Reine.

2. Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, Québec, Éditeur officiel.

3. Actes publiés par l'Association française de terminologie, Paris.

4. Cours de linguistique générale.

5. Voir la bibliographie de François Grou dans Le français au Québec, Paris, Larousse, 1976.

6. Lise Gauvin, Parti pris littéraire, Montréal, P.U.M., 1975.

INVENTAIRE DES PARTICULARITÉS LEXICALES DU FRANÇAIS EN AFRIQUE NOIRE

Compte rendu de cet important travail, paru dans "Le français moderne", tome L, n° 1, janvier 1982, p. 74-78.

Inventaire coordonné par Danièle Racelle-Latin ;
fasc. I, A-B, AUPELF et A.C.C.T., 1980, 130 p. ;
fasc. II, C-F, AUPELF et A.C.C.T., 1981, 146 p.[1].

Cette publication est d'une grande importance autant pour le français en Afrique que pour la francophonie dans son ensemble. Se trouvent ainsi posées avec une acuité et un relief tout nouveaux des questions qui se posent au monde francophone depuis au moins une vingtaine d'années, celle de la variation du français d'un pays ou d'un continent à l'autre, celle de l'emprunt que jusqu'à présent on réduisait aux rapports de l'anglais et du français.

La nécessité d'un dictionnaire du français en Afrique noire s'est peu à peu imposée à l'esprit de ceux qui, au jour le jour, assuraient l'enseignement de cette langue sur ce continent et qui doivent constamment ou bien faire le partage entre les "fautes" de français et les particularités admissibles, ou bien pallier les défaillances culturelles, donc lexicologiques, de manuels scolaires d'abord et avant tout destinés à une clientèle européenne. En fait, l'usage du français en Afrique noire est mal connu et une description aussi rigoureuse que possible de ses caractéristiques doit précéder la définition d'une norme et les choix en vocabulaire qu'elle orientera. La démarche inverse, choisir avant de décrire, est très aléatoire parce qu'elle risque de fonder les choix sur des a priori plus idéologiques que linguistiques.

Lors de la première "Table ronde des centres et instituts de linguistique appliquée des universités d'Afrique noire francophone", réunie à Abidjan en 1974 par l'AUPELF, les participants prirent conscience de ce que, chacun de leur côté, ils se heurtaient aux mêmes problèmes, se posaient les mêmes questions et avaient entrepris des travaux comparables. Ils recommandèrent donc la mise en chantier d'un dictionnaire du français d'Afrique noire (DIFAN), dont la réalisation permettrait de "disposer d'une norme de référence mieux ajustée aux réalités naturelles, socioculturelles et linguistiques de leur pays respectif", "de garantir l'intercompréhension francophone en Afrique

et hors d'Afrique", "d'ouvrir l'accès aux littératures et civilisations francophones de l'Afrique" (fascicule I, 15-16). Ils jugèrent également préférable, avant d'entreprendre le dictionnaire, de "prendre une connaissance aussi objective que possible de cet usage lexical non normalisé et proprement africain" (1, 16) dans une perspective aussi strictement descriptive que possible, c'est-à-dire sans chercher d'aucune manière à légitimer l'emploi des mots et expressions colligés. Ainsi, se dessinait une première phase de réalisation du Dictionnaire, qu'on nomma par la suite Inventaire pour bien l'identifier et le distinguer de l'objectif initial et final. Les deux Tables rondes suivantes (Lomé, 1975 et Kinshasa, 1976) précisèrent la méthodologie de l'Inventaire, de même que ses modalités de réalisation.

Les travaux de l'Inventaire se sont déroulés à deux niveaux. Au niveau national, des équipes, le plus souvent animées par un chercheur principal, ont entrepris d'identifier et de regrouper sous forme de lexique des particularités du français attestées dans l'usage du pays concerné. Tous les pays francophones d'Afrique noire n'ont pas été le lieu d'une observation, mais les plus importants et les plus significatifs d'entre eux du point de vue linguistique : le Sénégal (deux équipes, celle du CLAD et celle constituée par MM. N'Diaye, Corréard et J. Schmidt), la Côte-d'Ivoire (L. Duponchel, puis S. Lafage), le Zaïre (S. Faïk), le Tchad (J.P. Caprile), le Togo et le Bénin (S. Lafage), le Niger (A. Queffelec), le Centrafrique (G. Canu), le Rwanda (J.L. Rondreux et S. Shyirambere), le Cameroun (J. Tabi-Manga). Les méthodes de travail varient légèrement d'un pays à l'autre, quoiqu'on y ait suivi une démarche suffisamment semblable pour permettre une mise en commun subséquente. Généralement, les auteurs ont recueilli leurs données par le dépouillement de sources orales d'abord, écrites ensuite, en proportion de la littérature et de la presse de chaque pays, puis ont effectué un premier tri au sein de cette matière première pour séparer les faits de langue (stables, répétitifs, généralisés) des faits de parole. Ils ont enfin soumis leurs choix à un ou plusieurs jurys représentatifs des usagers du français dans chaque pays. Le résultat a été publié, pays par pays, sous la responsabilité de chaque auteur.

Au niveau transrégional, les rédacteurs des lexiques nationaux se sont formés en équipe, grâce à l'appui de l'AUPELF et de l'A.C.C.T., pour procéder à un deuxième tri, séparant cette fois ce qui est strictement local de ce qui est réalité proprement africaine ou particularité d'usage largement répandu dans un ou plusieurs pays. La méthodologie cette fois est unique, concrétisée par une même fiche lexicographique. Une seule et même personne, Mme Danièle Racelle-Latin, recueille les informations, en produit une première synthèse, soumise par la suite aux membres de l'équipe, puis rédige l'article final en suivant grosso modo les règles de la lexicographie moderne. Pour ce travail, elle utilise l'ordinateur du LASLA (Laboratoire d'analyse statistique

des langues anciennes de l'Université de Liège), où se trouve constituée de ce fait la plus importante banque de données sur le français en Afrique. Au cours de cette synthèse, les auteurs ne perdent jamais de vue qu'il s'agit d'un travail descriptif, préalable à toute autre décision, soit pour l'enseignement du français, soit pour la rédaction du Dictionnaire du français d'Afrique, convaincu chacun qu'il ne leur revient pas de statuer sur chaque particularité dans le but d'en légitimer ou non l'emploi.

La publication de l'Inventaire est donc l'aboutissement d'un long travail d'analyse, exécuté aux deux niveaux avec le maximum de précautions scientifiques, par des observateurs autorisés. Il ne s'agit en rien d'un travail "folklorique", mais de la première tentative de décrire les effets de l'adaptation de la langue française à la réalité africaine.

Les lecteurs y trouveront ample matière à réflexion et à discussion. Pour notre part, nous voudrions regarder de plus près la notion de "particularité" telle qu'elle se trouve acceptée dans l'Inventaire, et ensuite indiquer l'intérêt que cette publication présente à notre avis pour le monde entièrement ou partiellement de langue française.

L'approche lexicographique de l'Inventaire et des lexiques nationaux dont il dérive repose sur la notion de particularité lexicographique, définie comme un écart à la norme du français central ou standard, donc comme un usage non conforme à un autre usage. Cet axiome de départ engage un enchaînement de conséquences dans une implacable logique.

Est ainsi posée et acceptée la prééminence d'un usage sur un autre, ici celui de France par rapport aux pays extérieurs à l'Hexagone. On peut mettre en doute la légitimité de cette prééminence. En effet, pourquoi situer à l'extérieur de sa propre société la norme de son usage linguistique? Une telle démarche provoque nécessairement comme conséquence le sentiment chez les périphériques d'un impérialisme linguistique du centre, d'autant plus qu'il s'agit, dans ce cas-ci, de l'ancienne métropole.

Inévitablement, on est amené à ne pas placer sur le même pied tous les écarts. Dans l'Inventaire, on a distingué les "fautes" des écarts, les premières manifestant des failles dans la connaissance du français, les secondes ayant ces caractères de stabilité et de généralité qui en font des faits

de langue. Une "faute" devient un écart si elle se généralise. Les Québécois et les Belges avaient, eux, distingué entre les canadianismes ou les belgicismes de "bon" ou de "mauvais aloi". Il semble donc que la mise au point d'un lexique sur la base des particularités suppose un choix entre les particularités admissibles et non admissibles. Quand les auteurs affirment le caractère descriptif de l'Inventaire, ils signifient par là qu'eux ont procédé à une première sélection, mais qu'il y a une seconde décision à prendre, cette fois par les autorités du pays (par exemple, par le ministère de l'Éducation), quant à l'emploi de ces écarts dans les communications institutionnalisées. Plane donc sur la procédure des écarts l'arbitraire des premier et second choix, malgré toutes les précautions prises par les auteurs.

Enfin, pour identifier un écart, il faut bien se rapporter à une description de l'usage considéré comme norme. En matière de vocabulaire, on se rapporte donc aux dictionnaires. D'une part, on se trouve ainsi à la remorque des qualités et défauts des dictionnaires : description d'un certain usage par rapport à la totalité des usages, retard des dictionnaires par rapport à l'usage réel, caractère sélectif des dictionnaires par rapport aux "niveaux" de langue, par rapport à la langue parlée, par rapport aux néologismes et aux emprunts, par rapport aux mots tabous. Donc, l'un des termes de la comparaison est incomplet et sélectif ; ce qui n'y figure pas peut fort bien faire partie de l'usage réel. D'autre part, pour le travail lui-même, on choisit par commodité un ou plusieurs dictionnaires comme référence. Les auteurs de l'Inventaire ont pris comme norme le Petit Robert, édition de 1977 : ce qui n'y paraît pas est considéré comme particularité.

C'est alors que les inconvénients de la procédure des écarts apparaissent en pleine clarté, entraînant souvent des malaises et des choix forcés au sein de l'équipe, devenue prisonnière de sa méthodologie[2]. Le Petit Robert ne décrit pas un corpus de même nature que celui de l'Inventaire : corpus surtout de langue écrite dans le PR, s'appuyant sur la langue littéraire, corpus surtout de langue orale dans l'Inventaire, s'appuyant parfois sur la langue écrite de la presse ou de textes divers ; le Petit Robert situe sa nomenclature à un certain niveau d'acceptabilité sociale, l'Inventaire décrit davantage une langue d'usage familier, la différence apparaissant nettement dans le traitement des mots tabous, régulièrement inscrits dans l'Inventaire alors qu'il faudrait, pour le français, consulter le Dictionnaire du français non conventionnel pour trouver l'équivalent. Que faire lorsque le Petit Robert inscrit un mot africain comme "boubou", "balafon", ou un mot comme "brousse", "banane" dont l'usage diffère en Afrique? En principe, on ne devrait pas les regarder comme des écarts puisqu'ils sont au dictionnaire. En pratique, il y a tout de même un certain malaise à ne pas les faire figurer dans un lexique du français d'Afrique. Si, en principe, un écart est ce qui n'est pas dans l'usage central, cela voudrait dire qu'au moment où un mot se

diffuse et pénètre l'usage central, il cesse d'être une particularité : comme dans des vases communicants, les français régionaux se videraient de leur substance au profit du français standard. Quelque chose ne tourne pas rond dans ce raisonnement. Autre problème : la manipulation du Petit Robert comme corpus d'exclusion fait qu'on acceptera comme écarts, donc inscrits à l'Inventaire, des mots qui existent dans d'autres français régionaux, par exemple des belgicismes ou des canadianismes. C'est pourquoi le titre de l'Inventaire porte "en Afrique" et non "d'Afrique". Il est tout de même curieux de voir dans l'Inventaire des mots comme "banque" au sens de tire-lire, "bourgmestre", "caleçon" au sens de slip, "chansonnier" au sens de chanteur compositeur, "couscoussier" et tous les termes liés à la pratique de l'Islam, comme "aïd-el-kébir", "aïd-el-séghir". Nous avons tous besoin d'une définition du concept de régionalisme, si toutefois nous devons continuer à en faire usage.

L'Inventaire retient comme typologie des particularités recensées : les particularités lexématiques (formations nouvelles ou emprunts), les particularités sémantiques (transferts, restriction ou extension de sens, emplois métaphoriques), les particularités grammaticales (changement de catégorie, de genre, de construction, etc.), diverses particularités qui tiennent à des différences de connotations, de fréquence, à des passages d'un niveau ou d'un état de langue à l'autre (I, p. 51).

Les lexies retenues (environ 3 000 entrées) au terme du processus sont "les lexies les mieux attestées (critère qualitatif), actuellement disponibles (critère chronologique) et suffisamment répandues pour être représentatives de la langue courante (critère d'extension géographique ou d'universalité et critère de fréquence). Enfin, on a tenu compte du critère d'intégration (phonétique et grammaticale) au discours français" (I, p. 52). Sont exclues les lexies trop spécialisées (renvoyées aux terminologies de spécialités), les ethniques, toponymes et anthroponymes, les sigles en tant que tels (I, p. 53).

L'un des principaux intérêts de l'Inventaire, dans la perspective d'une conception de la langue française comme langue de grande diffusion, est donc de faire apparaître nettement la fragilité de la notion de "particularité" et de la méthodologie qui en découle. On peut se demander s'il ne voudrait pas mieux changer de point de vue et décrire les français régionaux comme des touts, avec le même appareil lexicographique que celui utilisé pour la préparation des dictionnaires du français central. Sinon, il serait de grande nécessité d'établir une méthodologie de la description des français régionaux à partir de l'expérience acquise dans nos pays respectifs.

Chose plus fondamentale, l'Inventaire manifeste que la langue française ne peut pas être absolument la même partout, ce qui, nous l'espérons, sera l'occasion d'examiner les avantages et les inconvénients de la variation linguistique de manière à l'intégrer dans une conception renouvelée de la norme du français. Tout particulièrement, nous mettons en doute qu'il soit indispensable que les faits de langue régionaux reçoivent la sanction du français central. En vocabulaire, cela signifie qu'il n'est pas nécessaire qu'un mot soit inscrit aux dictionnaires de Paris pour qu'il soit français : la légitimité d'un mot vient de son insertion dans un usage. A l'encontre d'un certain état d'esprit, nous soutenons au départ que tous les français sont des français régionaux, qu'ils sont aussi valables les uns que les autres, qu'à travers eux coule le grand courant des traits linguistiques communs qui assurent l'intercompréhension, mais qu'en même temps chacun possède ses traits caractéristiques dont la compréhension et le respect sont deux manifestations de l'acceptation de l'autre par celui qui entre en contact avec lui.

L'Inventaire du français en Afrique renouvelle toute la problématique du français régional. Jusqu'à maintenant, la discussion se déroulait entre Occidentaux, entre français régionaux de même souche diachronique, de même origine culturelle et de même niveau de développement, entre le français et l'anglais en ce qui concerne l'emprunt. Voici qu'entrent en scène, par le prestige d'un ouvrage imprimé, les cultures et les langues africaines, donc une masse de réalités particulières à désigner, d'où des emprunts et des langues inconnues, une symbolique originale qui cherche à se manifester par l'emploi méthophorique de mots du français central (quelle saveur, quelle ironie mordante que de désigner par "ambassade" un lieu de rencontres galantes ou une maîtresse), une appropriation de la langue française par des peuples de cultures très différentes de l'Occidentale et d'un autre type de développement.

Le moment de l'examen de conscience est arrivé!

RÉFÉRENCES

1. Le fascicule I s'ouvre sur une très importante introduction historique et méthodologique due à D. Racelle-Latin, le fascicule II contient une mise au point sur l'état d'avancement des travaux.

2. Notons que les auteurs en sont conscients. On peut leur reconnaître le souci d'en atténuer l'arbitraire au maximum par la mise en oeuvre d'un ensemble de critères de sélection et par la mention de marques d'usage et de commentaires qui tendent à ajuster la description lexicale à l'usage et aux normes locales. L'équipe, du reste, n'avait pas d'autre choix pour une entreprise de première main de cette envergure et aux moyens relativement limités.

MYRTILLE OU BLEUET

Les Québécois devant la norme

Article paru dans "Le français dans le monde", Paris
n° 169, mai-juin 1982, Librairies Hachette-Larousse,
p. 56-60.

La question de la norme s'est toujours posée au Québec, du moins depuis la fin du Régime français, depuis le moment où le pays a été coupé d'une évolution linguistique en symbiose avec celle de la France.

Au fil des événements qui ont abouti à la Charte de la langue française[1], les Québécois ont beaucoup réfléchi à la norme du français et en ont discuté tant et plus.

De nombreux documents se sont accumulés, qui nous permettent de présenter sommairement la manière dont les Québécois réagissent à l'égard de la norme. Nous pourrons ainsi décrire leurs attitudes, voir comment se pose le choix du modèle de langue à enseigner, soit comme langue maternelle, soit comme langue seconde, indiquer enfin quelles orientations la recherche socio-linguistique a prises pour examiner le problème des modèles linguistiques, soit en soi, dans le fonctionnement de toute langue, soit plus spécifiquement par rapport à la tradition française et compte tenu de la diffusion du français dans le monde.

Les attitudes des Québécois

La Commission Gendron a fait étudier les attitudes de la population à l'égard de la norme du français, de même que ses aspirations en la matière[2]. L'enquête date de 1971. Plus récemment, en 1979, le Conseil de la langue française a réuni un colloque où, entre responsables et gens du métier, il fut discuté de la qualité de la langue dans l'enseignement, la publicité et la presse écrite, à la radio et à la télévision[3]. On peut ainsi déceler quelles

sont les attitudes des uns et des autres et examiner s'il y a convergence ou contradiction entre elles.

L'enquête de la Commission Gendron repose sur un questionnaire de type sondage, administré à un échantillon représentatif de la population québécoise francophone. La manière de formuler les questions excluait les désignations habituelles des "niveaux" de langue, qui sont cependant réintroduites dans le rapport.

Trois questions entre toutes se rapportent à notre sujet.

Comment les enquêtés apprécient-ils leur propre comportement linguistique ? Pour l'ensemble de l'échantillon, 62 % affirment se situer au niveau de la langue familière, 25 % au niveau populaire, 11 % au niveau soutenu. Pour la partie la plus scolarisée de l'échantillon, 48 % se disent de niveau familier, 35 % de niveau soutenu et 17 % de niveau populaire.

À quel comportement linguistique les enquêtés aspirent-ils ? Quel est en somme leur propre idéal ? L'ensemble de l'échantillon se partage ainsi : 63 % aspirent au niveau soutenu, 29 % au niveau familier, 8 % au niveau populaire. Selon la scolarité, l'idéal linguistique varie curieusement : si la majorité vise toujours comme idéal le niveau soutenu, le niveau familier est de moins en moins l'objectif des personnes de plus en plus instruites (37 %, 21 % et 15 % d'une tranche à l'autre du degré de scolarisation depuis le plus bas) alors que la langue populaire l'est de plus en plus (6 %, 8 %, 15 %). Probablement est-ce l'indice de la sécurité linguistique : plus on est assuré de sa propre maîtrise du code, plus on peut choisir de le transgresser socialement.

Aimeraient-ils parler comme les Français d'Europe ? En ce qui concerne la prononciation, 69 % répondent non et 31 % oui ; pour le vocabulaire, 54 % répondent non et 45 % oui. Les Québécois ont plus d'admiration pour le mot juste des Français que pour leur accent. En somme, les Québécois souhaitent améliorer leur manière d'utiliser la langue, mais pas nécessairement en suivant le modèle hexagonal.

Les professeurs de français, langue maternelle, ont beaucoup discuté de la norme de la langue à enseigner, surtout à l'occasion des congrès annuels de l'Association québécoise des professeurs de français. Ces discussions ont abouti à l'adoption d'un ensemble de résolutions relatives à la norme et aux conséquences qui en découlent quant à l'enseignement du français. Nous retenons ici celles qui manifestent les attitudes des professeurs de tous niveaux[4].

"Que la norme du français dans les écoles du Québec soit le français standard d'ici. Le français standard d'ici est la variété de français socialement valorisée que la majorité des Québécois francophones tendent à utiliser dans les situations de communication formelle."

"Que l'objectif des cours de français soit d'amener les élèves à maîtriser le français standard d'ici, tant à l'oral qu'à l'écrit."

"Que le cours de français développe chez les élèves une attitude d'intérêt et de tolérance à l'égard de toutes les variétés de français, tant celles du Québec que celles des autres régions de la francophonie."

"Que l'un des objectifs de l'enseignement du français soit de faire prendre conscience à l'enfant des variations linguistiques reliées aux diverses situations de communication."

"Que l'acquisition du français standard ne procède pas par suppression des formes vernaculaires au profit des formes normalisées, mais par un élargissement progressif du répertoire de l'enfant."

Les professeurs, comme groupe, prennent donc résolument parti pour une norme québécoise du français et, en corollaire, sont favorables à la variation des normes au sein de la francophonie.

Les choix linguistiques des agences de publicité peuvent être de bons baromètres du climat normatif au Québec, d'autant que la langue n'est alors qu'un moyen d'influencer les comportements d'une clientèle spécifique et non une valeur en soi. Quelle langue utilisent-elles ?

Une enquête menée par SORECOM en 1971[5] indiquait que 55 % des publicitaires utilisaient le français familier, 36 % le français soigné et 8 % le français populaire. Les utilisateurs du français familier se légitiment en disant que ce type de langue est le plus proche de celui du plus grand nombre de locuteurs, qu'il est correct et qu'il permet un message direct, bref et concis. Ceux qui emploient le français soigné le font parce que c'est le français le plus correct, le plus près du français international. Enfin, les agences disent utiliser parfois le français populaire pour atteindre des secteurs particuliers de la population.

En 1979, lors du colloque du Conseil de la langue française, les positions sont apparues plus claires. Le "souci de la qualité dans l'expression publicitaire est évident dans toutes les agences"[6]. Au Québec, la langue de la publicité suit l'évolution de la langue québécoise. "L'utilisation du français international se fait nécessairement au détriment d'une certaine spécificité québécoise et, par ricochet, de l'efficacité persuasive." Par contre, "utiliser le langage du menu peuple est encourager le nivellement par le bas en utilisant une terminologie vague, un vacabulaire passager et des constructions inélégantes"[7].

Les responsables de la publicité sont donc, eux aussi, favorables à une norme québécoise du français.

Lors du même colloque, les journalistes, les représentants de la radio et de la télévision ont manifesté sensiblement la même position, en insistant sur le fait qu'ils étaient liés de très près à l'évolution de la compétence linguistique des Québécois.

La position des professeurs de français énonce donc et explicite les attitudes des autres groupes et de la population en général. Un consensus s'est dégagé à l'égard de l'adoption du "français standard d'ici" comme norme du français au Québec.

L'enseignement de la langue maternelle

L'examen des programmes-cadres de 1969 pour l'enseignement du français au primaire et au secondaire, revus, explicités et confirmés en 1979, révèle la position du ministère de l'Éducation au sujet de la norme.

Le ministère entérine la position de l'A.Q.P.F. et choisit comme norme "le français standard d'ici".

Résumant les discussions de la séance consacrée à l'enseignement lors du colloque précité, R. Joly écrit : "Ce qui importe avant tout, c'est la maîtrise d'un outil de communication pleine et authentique. Idéal exigeant : une langue fonctionnelle doit assurer la communication efficace de tous les messages. Elle sera donc riche d'un grand nombre de registres, pour se prêter aux échanges quotidiens et familiers comme aux plus officiels, pour rendre avec force et avec précision le concret comme l'abstrait. Elle sera respectueuse du code grammatical ; elle sera simple [...] ; elle sera exacte, car la complexité de la vie et de la pensée résiste aux instruments grossiers."[8]

Le programme accorde une égale importance à la langue écrite et à la langue orale. Il abandonne la pratique d'un enseignement centré sur la grammaire et l'orthographe, mais affirme la nécessité de ces connaissances comme matériaux des habiletés langagières, à travers lesquelles se manifeste et s'évalue l'évolution de la compétence linguistique de l'enfant. Enfin, le programme ne favorise pas une approche esthétique de l'enseignement du français, qui avait entraîné autrefois une surévaluation du modèle littéraire, d'où alors l'omniprésence en classe de la littérature.

Au Québec, comme ailleurs, les résultats de l'enseignement du français sont le thème d'un débat continuel. Vieille querelle, constante historique, puisqu'en 1689 (déjà!), Nicolas Audry s'indignait en ces termes : "Il est ordinaire de trouver [des écoliers de rhétorique] qui n'ont aucune connaissance des règles de la langue française et qui en écrivant pèchent contre l'orthographe dans les points les plus essentiels."[9] Cependant, le ministère de l'Éducation et la population en général sont très sensibles et très attentifs à cet aspect de l'enseignement.

L'application du programme-cadre se heurte à deux obstacles majeurs. D'une part, le "français standard d'ici" n'est pas entièrement et clairement décrit. Si cette absence de description n'empêche pas cette forme de langue de fonctionner comme modèle réel des comportements linguistiques, elle devient cependant gênante quand il s'agit de l'enseignement, parce que la description est essentielle à la mise au point du contenu pédagogique. On arrive ainsi au second obstacle : le matériel pédagogique disponible commercialement est, en général, d'origine française, donc fondé sur une norme française ; au mieux, parfois, a-t-il subi une adaptation québécoise qui est toujours un pis-aller. La grammaire de référence demeure Grevisse et les dictionnaires les plus courants sont le Larousse ou le Robert. Il n'existe pour ainsi dire pas de manuels pour l'enseignement de la langue orale. Les professeurs québécois se constituent donc leur propre matériel pédagogique, dont il sortira un jour des manuels québécois d'enseignement du français, conformes à la norme québécoise et à l'objectif de développer les habiletés langagières, écrites et orales, des enfants en fonction de leurs propres besoins de communication entre eux et avec le monde des adultes.

L'enseignement de la langue seconde

En 1980, le Conseil de la langue française commandait une étude traitant de l'enseignement du français, langue seconde, surtout dans la perspective de l'enseignement aux adultes[10]. Les renseignements qui suivent sont extraits de ce rapport.

Quelle langue française enseigne-t-on ? L'analyse des méthodes en usage et l'interview de responsables donnent à la question une réponse d'une remarquable unanimité : on enseigne le français fondamental, c'est-à-dire la partie la plus stable de la langue et la plus commune à tous les francophones, d'abord sous sa forme parlée, ensuite écrite.

Pourtant, en dehors de la classe, l'enfant, l'adulte surtout, sont dans une situation de communication avec des locuteurs qui ne s'en tiennent pas au français fondamental. L'élève est frustré de ne pas comprendre ce qu'il entend et réagit de diverses manières : le professeur est incompétent, la méthode n'est pas bonne, les Québécois parlent mal, le français est une langue trop difficile, le français de la méthode ne correspond pas à ses besoins. Il ne peut cependant pas en être autrement puisque les méthodes excluent ce qui fait la vie même d'une langue, c'est-à-dire la variation des usages.

D'où l'interrogation lancinante, le malaise et le remords chez tous ceux qui s'occupent de l'enseignement du français, langue seconde : que faire de la variation linguistique, qu'elle soit géographique, sociolinguistique, occupationnelle ? Faut-il l'enseigner ? Quelles variantes faut-il enseigner, les unes pour que l'élève puisse les reconnaître (exercices de reconnaissance), les autres pour qu'il puisse les reproduire (exercices d'expression) ? Faut-il distinguer systématiquement et toujours les variantes strictement québécoises (par exemple, les formes ouvertes des voyelles /i/, /y/, /u/) des variantes partagées avec d'autres francophones, comme /i/ pour /il/, la réduction de "ne ... pas" à "pas", la mise en relief du groupe sujet ou objet ? Et où trouver une description fiable des variantes ? Sans le vouloir, par nécessité, le professeur de langue seconde fait face à l'une des questions les plus controversées en linguistique descriptive.

Coincé entre le français fondamental et international des méthodes et la nécessité d'adapter son enseignement au français de la vie réelle, le professeur doit faire les commentaires qui s'imposent au sujet de l'usage québécois, comme au sujet des "niveaux de langue"[11] (terminologie commode bien que dépassée). [Voir à ce sujet P. Corbin (1980) et D. et P. Corbin (1980).] Il est aussi amené à compléter par un matériel d'appoint la méthode de base qu'il utilise en classe. On retrouve ici une situation analogue à celle de l'enseignement de la langue maternelle.

Or l'attitude des professeurs de français, aussi bien langue maternelle que seconde, à l'égard de la variation linguistique est ambiguë. Leur formation en linguistique est suffisante pour qu'ils sachent que la variation est normale et universelle, mais l'état des travaux en sociolinguistique ne leur permet pas de trouver facilement réponse aux questions des élèves. Les professeurs improvisent le plus souvent leurs commentaires. Par formation également, les professeurs de langue sont en général plus normatifs, plus conscients et préoccupés de "la" norme que de la moyenne des usages au Québec, ce qui fait qu'ils recourent facilement à des arguments évaluatifs subjectifs du type : "C'est bien, c'est mal, c'est acceptable."

En ce qui concerne plus spécifiquement le "français québécois", le malaise est plus grand encore. Pour les professeurs d'origine québécoise, c'est tout le problème ou de l'acceptation, ou du refus, ou de la reconnaissance conditionnelle de cet aspect de nous-mêmes. Pour les professeurs d'origine non québécoise, la question se pose de leur connaissance des particularités de l'usage québécois et de leur attitude à leur égard : enthousiasme d'intégration, refus, mépris. Pour les uns et les autres, il est toujours

difficile, voire impossible, de distinguer ce qui est proprement québécois de ce qui pourrait s'observer ailleurs dans le monde francophone.

Les orientations de recherche

L'activité de recherche est relativement intense au Québec sur le thème de la norme et de la variation linguistique[12].

Dans les universités, on peut distinguer trois secteurs de recherche. En syntaxe, les chercheurs travaillent dans la perspective de Labov, en utilisant le plus souvent le modèle de la grammaire transformationnelle. On note une nette tendance à décrire le français populaire, surtout de Montréal. Il faudra bien cependant entreprendre aussi la description du modèle linguistique socialement favorisé par les Québécois. En phonologie, la description du système québécois est fort avancée et on peut s'attendre à des publications importantes d'ici peu, surtout de la part du groupe de l'Université de Montréal. C'est le domaine où les connaissances sont les plus sûres. En lexicologie, les travaux sont très diversifiés. À l'Université Laval, Gaston Dulong a publié les résultats d'une longue enquête de type dialectologique, tandis que se poursuivent les études relatives à un "trésor de la langue française au Québec". À l'Université de Montréal et à l'Université de Sherbrooke, des chercheurs dépouillent les textes littéraires à la poursuite des "canadianismes".

L'Office de la langue française mène depuis des années d'importants travaux de terminologie et de néologie. De par sa position d'organisme linguistique officiel, l'Office a dû définir sa position par rapport à la norme. D'où la distinction entre norme et normalisation, entre la dynamique d'émergence d'un modèle linguistique privilégié et les interventions d'orientation de l'usage. Cette distinction repose elle-même sur la différence entre communication individualisée et institutionnalisée, selon qu'elle a comme objectif l'expression de soi ou la transmission de messages administratifs ou commerciaux anonymes. L'Office a conclu que, s'il était impossible et inconvenant de tenter d'agir sur les comportements linguistiques des individus, on pouvait facilement, par contre, influencer les comportements des institutions, où l'émission du message est, en général, objet d'attention et de soin. Nous pensons ici à des choses comme l'étiquetage des produits, les textes législatifs, réglementaires ou administratifs, la presse écrite, etc. L'Office a donc concentré son action sur les communications des institutions. L'Office a également constaté que les vocabulaires de spécialités avaient une tendance naturelle à la normalisation, en ce sens que leur idéal est un mot et un seul

pour chaque chose et le même pour tous, alors que le vocabulaire de la langue commune est constitué de termes polysémiques et comporte de nombreux synonymes ou quasi-synonymes. D'où deux méthodologies de description : la terminologie pour les vocabulaires de spécialités, la lexicographie pour le vocabulaire de la langue commune. L'Office s'est spécialisé en terminologie, d'autant que cet organisme a aussi comme mandat l'implantation du français comme langue de travail au Québec.

L'Office s'intéresse de très près à la description du français au Québec et dispose de crédits pour financer les recherches universitaires en ce sens.

En guise de conclusion, nous formulerons quelques réflexions personnelles sur l'expérience québécoise.

Depuis des années, les Québécois vivent la contradiction apparente inhérente à la variation linguistique.

D'une part, affirmer la spécificité linguistique du Québec ; d'autre part, maintenir l'intercommunication avec les autres francophones. Dans l'état actuel de la langue française dans le monde, c'est plus un problème normatif que linguistique, davantage une question d'attitudes. L'acceptation de la différence signifie la fin de la suprématie de la norme parisienne, la substitution de l'esprit de tolérance à l'esprit de clocher, la coexistence de plusieurs normes régionales, la distinction entre les faits de langue d'expérience panfrancophone et ceux particuliers à un groupe, dont la connaissance ne devient utile qu'au moment des contacts avec ce groupe.

Pour décrire le français au Québec, nous ne croyons pas que la méthodologie comparative soit la bonne, qui poursuit comme objectif l'identification des particularités. Le français au Québec doit être décrit en soi, comme s'il était la seule forme de la langue française, de manière à obtenir des résultats aussi exhaustifs que possible. L'identification des particularités sera alors un sous-produit de la description. Tout particulièrement, les travaux de type "canadianismes" ne mènent nulle part.

Enfin, nous croyons indispensable l'élaboration progressive d'une double théorie sociolinguistique. L'une a pour objet la régulation linguistique, c'est-à-dire la compréhension du phénomène de la concurrence entre des normes d'une même langue et de l'émergence de l'une d'entre elles comme norme dominante. L'autre étudie l'aménagement linguistique, c'est-à-dire la manière de régler la concurrence entre deux ou plusieurs langues sur le même territoire. La première est de portée universelle et s'applique à toutes les langues, à toutes les époques. La seconde est circonstancielle et correspond à une période de définition et de redéfinition d'un projet collectif national où l'élément linguistique intervient.

RÉFÉRENCES

1. Voir : J.-C. CORBEIL, L'aménagement linguistique du Québec, Montréal, Guérin, 1980, 154 p.

2. M. GOUDREAULT, La qualité de la langue. Documents de la Commission Gendron, Québec, Éditeur officiel, 1973, 565 p.

3. Conseil de la langue française. La qualité de la langue... après la loi 101, Québec, Éditeur officiel, 1980, 244 p.

4. Voir Québec français, revue de l'A.Q.P.F., décembre 1977.

5. M. SOUCY, D. GAGNÉ, Le français utilisé par les agences de publicité au Québec, Documents de la Commission Gendron, Québec, Éditeur officiel, 1973, 256 p., p. 128 et 132.

6. D. MAHEUX, p.d.g., de MAHEUX, HILL et Associés, in La qualité de la langue... après la loi 101, p. 54.

7. C. COSSETTE, président de Cossette Associés, Communication Marketing, ibid., p. 59.

8. R. JOLY, ibid., p. 227-228.

9. Cité par G. GAGNÉ, ibid., p. 88.

10. A. ARCHAMBAULT et J.-C. CORBEIL, L'enseignement du français, langue seconde, aux adultes au Québec, Québec, Conseil de la langue, 1980, 153 p. dactylographiées.

11. Sur les "niveaux de langue", on consultera D. CORBIN, "Niveaux de langue : pèlerinage chez un archétype", Bulletin du Centre d'analyse du discours, n° 4, 1980, "Synonymies" et D. et P. CORBIN, "Le monde étrange des dictionnaires : les "marques d'usage" dans le Micro-Robert", id.

12. Voir C. SABOURIN, D. DAOUST-BLAIS, Linguistique et sociolinguistique, bibliographie des recherches en cours au Québec, Québec, Éditeur officiel, 1979, 54 p.

TRADUCTION, TERMINOLOGIE ET VARIÉTÉS DU FRANÇAIS

Rapport introductif présenté à la Troisième rencontre mondiale des Départements d'études françaises, tenue à Lomé (Togo) du 18 au 24 juillet 1982.

À l'intérieur du thème II, "Études françaises, différences culturelles et problèmes de développement", les organisateurs de cette rencontre nous proposent de confronter nos vues et expériences au sujet de la traduction, de la terminologie et des variétés du français (ateliers 5a et 5b).

Mon intention est d'amorcer cette réflexion en exposant rapidement les principales questions qui semblent se poser pour l'un et l'autre sujet, en espérant ainsi éveiller la curiosité et l'intérêt de plusieurs d'entre vous de manière à ce que ces ateliers soient bien fréquentés et très animés.

Mais avant de traiter de chaque thème en particulier, il convient d'attirer l'attention sur le fait que chacun d'entre eux joue un rôle important dans la dynamique sociolinguistique de tous les pays, même si la chose n'apparaît pas évidente de prime abord, même si les citoyens et les hommes politiques n'en ont pas conscience. La traduction, la terminologie, la variation linguistique ont quelque chose à faire dans l'un et l'autre des grands phénomènes suivants :

- dans l'aménagement linguistique de chaque pays, soit pour assurer le passage d'une langue nationale au français pour toutes sortes de raisons culturelles, politiques et économiques, soit pour permettre la coexistence harmonieuse de plusieurs langues, y compris le français, sur le territoire national, soit enfin pour régler les différents usages d'une même langue sur le même territoire ou sur des territoires différents ;

- dans le processus d'affirmation culturelle, où la langue est considérée dans tous les pays et par toutes les catégories

d'observateurs comme le principal véhicule de l'identité culturelle. D'où une double préoccupation, en apparence contradictoire ou tout au moins difficilement conciliable : être d'une certaine langue à sa manière (par exemple, parler français à la québécoise, parler espagnol comme un Mexicain ou un Argentin, ou parler wolof à Dakar), mais en même temps communiquer avec les autres et être connu d'eux soit dans le même groupe linguistique, soit d'un groupe linguistique à un autre par la traduction et le bilinguisme ;

- enfin, dans la stratégie du développement et de l'activité économique internationale, qui ne peuvent l'un et l'autre s'effectuer sans une pratique du bi- ou du multilinguisme, sans non plus que soient prises en charge les caractéristiques culturelles de chaque pays, y compris au premier chef sa ou ses langues.

Ces trois phénomènes, au fur et à mesure qu'ils se déroulent et s'affirment, influencent directement l'enseignement universitaire de la traduction d'abord, de la terminologie ensuite comme auxiliaire de la traduction, puis comme discipline en soi. Vient aussi un moment où l'enseignement universitaire est obligé de prendre position sur la question de la variation linguistique pour toutes sortes de raisons : choix de la norme de la langue à enseigner ou de la langue d'enseignement, travaux de lexicologie ou de terminologie qui font apparaître les variantes, demandes d'aide de la société, pour déterminer ce qu'il faut dire dans tel ou tel cas, en fait dès le moment où une société commence à s'affirmer telle qu'elle est ou telle qu'elle se perçoit.

Sur cette toile de fond, on peut maintenant passer à l'examen de chaque thème d'atelier, en ayant toujours présent à l'esprit qu'ils sont interreliés et qu'il est artificiel de les séparer.

Voyons d'abord ce qu'on pourrait dire de l'enseignement de la traduction.

Deux conceptions de la traduction coexistent aujourd'hui dans nos universités :

- la traduction conçue dans la perspective des études littéraires, comme moyen d'accès aux grandes oeuvres écrites en langues étrangères, conception que l'on désigne habituellement sous le nom de

"traduction littéraire". Dans ce cas, l'enseignement est en général orienté vers la langue écrite, au niveau littéraire ; il privilégie comme exercice le thème et la version ; il inclut l'enseignement de la civilisation et de la culture étrangères ; à la limite, il se préoccupe peu de développer chez le traducteur la capacité de parler la langue étrangère, puisque l'accent est mis sur la langue écrite ;

- la traduction dite "professionnelle", dont le développement est intimement lié au fait qu'un nombre de plus en plus grand de citoyens du pays sont de plus en plus fréquemment en contact avec des interlocuteurs ou des textes en langues étrangères dans leurs activités professionnelles, politiques, économiques ou scientifiques. La connaissance personnelle de la langue étrangère ne permet plus alors de faire face à la situation, soit parce qu'il y aurait trop de langues à connaître, soit que les communications deviennent de plus en plus spécialisées : le recours à la traduction et à l'interprétation s'impose comme seule solution. Ces nouveaux besoins en traduction/interprétation découlent toujours de l'intensification et de la diversification des relations internationales du pays dans tous les domaines de l'activité humaine. L'enseignement de la traduction doit alors se modifier en profondeur et s'ouvrir à des registres de langue autres que le registre littéraire, textes juridiques, économiques, scientifiques, commerciaux, publicitaires, en fonction des besoins identifiés du pays. Il devient indispensable alors d'entraîner les étudiants à la terminologie, qu'il faut introduire d'une manière ou de l'autre dans le programme de formation.

Beaucoup de nos universités se sont engagées ou veulent s'engager dans l'enseignement de la traduction "professionnelle" ; il semble bien que ce sera là l'objet des préoccupations de la plupart d'entre nous pendant les 10 prochaines années.

Autre aspect de la traduction, du moins dans son exercice, qui prend de plus en plus d'importance : la traduction comme moyen de connaissance des autres par soi et de soi par les autres, c'est-à-dire en somme la traduction comme moyen de franchir des distances linguistiques et culturelles. Pour nous tous, la diffusion de notre culture à l'étranger, par le moyen par exemple des oeuvres littéraires, et notre propre accès aux autres cultures de la planète passent par la traduction. On peut le regretter, il serait plus profitable de lire les oeuvres dans leurs textes originaux, mais on ne peut exiger de chacun qu'il connaisse toutes les langues des cultures auxquelles il peut s'intéresser au cours d'une vie et la traduction s'impose comme mal nécessaire. Par ce

détour, on revient à la pratique de la traduction littéraire, mais aussi de la traduction d'ouvrages pédagogiques et scientifiques.

Enfin, il faudrait discuter des orientations de la coopération interuniversitaire en matière de traduction. Il semble bien que les principaux besoins soient la formation du personnel enseignant, la constitution des fonds documentaires en lexicographie et en terminologie, aussi bien pour les langues nationales que pour les langues étrangères cibles, la création et la disponibilité de manuels d'enseignement, la définition de la relation entre linguistique et traduction dans la formation des apprentis traducteurs, enfin le sort qu'il faut faire à la variation linguistique dans l'enseignement des langues de grande diffusion comme l'anglais, l'espagnol, l'arabe ou le français.

Voilà donc ample matière à discussion, qui s'élargira avec la prise en charge de l'enseignement de la terminologie.

Le mot "terminologie" est très polysémique. Il peut signifier "l'ensemble des termes propres à une discipline, à une technique ou à une activité", par exemple la terminologie de la médecine, de la plomberie ou de la fabrication du papier. Il peut aussi désigner une discipline linguistique apparentée à la lexicologie, à laquelle on peut s'adonner ou avoir recours et que l'on peut aussi enseigner. C'est en ce dernier sens que nous parlerons ici de terminologie.

Depuis quelques années, il est devenu courant de distinguer deux types de terminologie, qui entraînent des méthodologies différentes : la terminologie ponctuelle et la terminologie systématique.

La terminologie ponctuelle est la plupart du temps en relation avec la traduction, découle donc du passage d'une langue A à une langue B. Les termes sont traités un à un et l'objectif de l'opération est de trouver le meilleur équivalent possible du terme de départ. La démarche est très familière aux traducteurs. La terminologie ponctuelle ne présente aucun problème d'enseignement, si ce n'est une bonne initiation à la documentation, à la critique des sources, à la lexicographie comme discipline type, en somme l'initiation et la pratique de la prudence dans le choix des équivalents et des termes.

Il en va tout autrement de la terminologie systématique, qui a pour objet de réunir l'ensemble des termes d'un même domaine dans une seule langue, de déterminer ceux dont l'usage doit être privilégié, d'établir ensuite, mais pas toujours et pas nécessairement, la meilleure équivalence possible avec les termes d'un autre ensemble du même domaine dans une autre langue, en ayant soin lors de cette opération de comparaison d'examiner s'il s'agit bien des mêmes notions, s'il n'y a pas des dissymétries de découpage de la réalité d'une langue à l'autre, depuis les différences d'extension des termes jusqu'à l'absence pure et simple d'une notion dans une langue alors qu'elle existe dans l'autre.

La nécessité d'avoir recours à la terminologie systématique découle en général du besoin de disposer d'un grand nombre de termes dans des domaines bien précis. Les sources de ce besoin sont très variées. Nous avons ainsi observé :

- des besoins de terminologie provoqués par une politique d'aménagement linguistique : généralisation de l'usage du français comme langue de travail au Québec (passage de l'anglais au français dans toutes les entreprises), arabisation de l'enseignement dans les pays du Maghreb (passage du français à l'arabe dans certaines disciplines), généralisation de l'usage d'une langue africaine, d'où l'obligation d'en moderniser le lexique (comme on le fait aujourd'hui au Rwanda pour le kinyarwanda). On pourrait multiplier ce type d'exemple ;

- des besoins de terminologie provenant de la participation d'un pays à l'un ou l'autre des grands organismes nationaux. Ainsi, depuis l'intégration de la Grèce à la Communauté économique européenne, il a fallu réunir la terminologie grecque de chacun des grands traités de la Communauté pour en faire la traduction en grec et il faut maintenant que la langue grecque soit apte à exprimer les activités de la Communauté, indépendamment du fait que ces activités existent ou non en Grèce, donc dans la langue grecque ;

- enfin, la tenue des grands rassemblements internationaux exige souvent la mise au point d'ensembles terminologiques multilingues. Citons comme exemple la Conférence sur l'environnement ou les Jeux olympiques.

Le recours à la terminologie systématique nous oblige à trouver des solutions à de nouvelles questions. Actuellement, les problèmes suivants sont à l'ordre du jour :

- la mise au point des méthodes de travail en fonction d'objectifs généraux et spécifiques, surtout lorsque le travail terminologique s'effectue sur deux ou plusieurs langues ;

- la relation entre la linguistique et la terminologie d'une part, entre la terminologie et la traduction d'autre part

- la manière de procéder à la normalisation des termes, dans les cas de synonymie, d'emprunt ou de néologie et

- la gestion des stocks terminologiques, donc toute la question des banques de terminologie, de l'usage de l'informatique à des fins terminologiques.

On arrive ainsi à la problématique de la formation des terminologues, qui devrait se faire selon un programme spécifique, de préférence au niveau du deuxième cycle universitaire, à base de linguistique et de lexicologie, avec formation en sociolinguistique et en documentation. Cet enseignement exige un corps professoral spécialisé, bien formé à la fois à la théorie et à la pratique de la terminologie. On peut également concevoir un cours d'initiation à la terminologie, qui s'inscrirait dans le programme de formation des traducteurs, donc en général un cours de premier cycle. Tout ceci est évidemment matière d'examen, de discussion, en fonction des besoins et ressources de chaque pays.

La coopération internationale peut être de grande utilité en cette occasion. Des pays, comme le Canada, la Belgique ou la Tunisie, ont déjà beaucoup d'expérience en terminologie et en enseignement de la terminologie et pourraient servir de point de départ pour un transfert des connaissances. D'autre part, la documentation terminologique est abondante et diversifiée et devrait faire l'objet d'échanges et d'ententes de coopération. S'il y a un domaine où personne aujourd'hui ne devrait partir à zéro, c'est bien celui de la terminologie puisque tout est relativement neuf et facile à transmettre, à condition que les locuteurs de chaque langue prennent leurs affaires en main : la méthodologie se transmet mais non les stratégies.

Il nous reste à aborder notre dernier thème, celui des variétés du français, plus largement celui de la variation linguistique. Ce que l'on dira à propos du français peut s'appliquer à toutes les langues, mutatis mutandis.

La variation linguistique est de nos jours un sujet à la mode. C'est le retour du balancier, la réaction à la linguistique structuraliste ou générativiste. Ce n'est pas que le sujet soit nouveau, c'est l'attitude à son égard qui change : alors qu'il n'y a pas si longtemps, les variantes du français étaient ou condamnées ou considérées comme caractéristiques des locuteurs peu instruits ou négligents, ou au mieux tolérées comme curiosités folkloriques, aujourd'hui on y voit le reflet de la spécificité d'une culture et la preuve de la vitalité de la langue par son adaptation à des milieux variés.

On peut s'interroger sur les raisons de cette modification d'attitude. Probablement qu'il y a convergence de deux ordres de motifs. D'un côté, en réaction contre la tendance uniformatrice de la civilisation technologique, tous les pays et tous les peuples ont redécouvert et revendiqué leur identité culturelle propre, dont le moyen premier d'affirmation est la langue et, dans certains cas, une manière particulière d'utiliser une langue partagée avec d'autres. D'un autre côté, l'anthropologie d'abord, la sociolinguistique ensuite ont établi la relation entre langue et culture, entre langue et organisation sociale, démontré que les comportements linguistiques se conforment à plusieurs modèles et que l'affirmation d'une norme dominante est déjà en soi un phénomène social et non une propriété du système linguistique lui-même.

Cependant, l'acceptation de la variation donne un relief nouveau à des paradoxes agaçants : le paradoxe d'une langue de grande diffusion qui doit en même temps maintenir l'intercompréhension entre des locuteurs de cultures différentes, mais aussi exprimer les éléments spécifiques de chacune d'elles et se mouler à une manière d'en faire usage qui corresponde à un imaginaire, à une mentalité particulière ; le paradoxe de la linguistique qui, pour découvrir le système de la langue, écarte les variables, mais qui, en même temps, doit expliquer à quoi elles correspondent, puisqu'elles existent et jouent manifestement un rôle important dans la communication sociale. On comprend mieux alors l'essor de la sociolinguistique et les problèmes qui, en langue française, sont aujourd'hui à l'ordre du jour : la question de la norme, la description des français dits régionaux, le rôle des dictionnaires et la définition de leur contenu, l'examen de la relation entre organisation sociale et variables linguistiques pour comprendre comment la société fonctionne sur le plan linguistique, comment s'affirme une norme dominante au-dessus des normes particulières, etc.

Ces préoccupations nouvelles entraînent des conséquences en ce qui regarde l'enseignement de la linguistique. L'erreur serait de suivre le balancier et de ne plus faire que de la sociolinguistique. Les étudiants doivent recevoir une double formation, en linguistique descriptive pour la

connaissance du système et de ses modes de fonctionnement, ce qui permet d'atteindre le noyau de la langue sur lequel se greffent les variables ; en sociolinguistique pour la connaissance du fonctionnement de la langue au sein de la société. L'une et l'autre sont indispensables pour une saisie globale du phénomène de la communication.

Voilà donc les sujets dont on pourrait discuter dans les ateliers. La matière ne manque pas, d'autant qu'il est probable qu'il vous soit venu à l'esprit d'autres sujets de discussion au cours de cet exposé. Il faudra certainement, au début de chaque atelier, cerner d'un peu plus près ce dont on veut débattre pour éviter la dispersion. Chose certaine, il y a beaucoup à dire et surtout beaucoup à faire dans chacune de nos universités.

RÉFLEXIONS SUR LA RELATION ENTRE

VARIATION LINGUISTIQUE ET LANGUE STANDARD

Conférence inaugurale présentée lors du Quatrième colloque international des études créoles à La Fayette (Louisiane) en mai 1983, parue dans Études créoles, Ottawa, AUPELF, 1984, p. 60-67

La question de la variation linguistique est, pour beaucoup d'entre nous, au centre de nos préoccupations actuelles. La sociolinguistique a mis ce sujet à la mode en contestant le cadre théorique du structuralisme dans l'intention de privilégier une linguistique de la communication sociale par opposition à une linguistique des traits pertinents ou, pourrions-nous dire d'une manière plus exacte, en soutenant que les traits sociaux sont également des traits pertinents et participent donc, eux aussi, au système de la langue. En tant que linguistes, ce débat nous intéresse de très près et nous y participons tous, de gré ou de force, puisque nous sommes remis en cause dans nos options et nos convictions théoriques. Mais nous sommes aussi, la plupart d'entre nous, citoyens de pays où les problèmes linguistiques sont nombreux et urgents, le plus souvent liés à la gestion du pays et au fonctionnement du système d'enseignement, aussi bien pour la scolarisation des jeunes que pour l'alphabétisation des adultes : notre profession de linguiste nous y fait jouer un rôle de premier plan. Nous sommes alors placés devant deux réalités en apparence contradictoires : d'une part, l'existence inéluctable de variantes d'une même langue, dont la variation est plus ou moins intense entre les points extrêmes du continuum qu'elles constituent ; d'autre part, la nécessité d'une forme standard de la langue pour les besoins des communications institutionnelles du pays. Pour notre part, autant nous croyons légitimes et la variation et la standardisation linguistique, autant nous croyons urgent de tirer au clair ces deux notions et d'expliciter leurs relations.

À cette fin, le CIRELFA, dernier-né des organismes internationaux de coopération en matière linguistique, a entrepris un travail de recherche sur le thème de la variation dans la double intention de décrire comment le problème se pose dans les différentes aires linguistiques des pays de l'A.C.C.T. et de formuler une opinion aussi rigoureuse que possible sur cette question. Il n'est donc pas dans mon intention de précéder les conclusions de ces travaux.

Beaucoup plus simplement, je me propose de tracer une sorte de schéma de la manière dont m'apparaît le problème, donc de faire un premier inventaire des éléments qu'on peut distinguer et, du même coup, inévitablement, de proposer une terminologie pour en parler et en discuter. Il s'agit ici, bien évidemment, d'un document de travail qui n'a d'autre intention que d'aider à l'examen d'une question complexe et c'est en toute humilité que je le soumets à votre attention.

Je traiterai d'abord de la variation linguistique, puis de la standardisation, pour terminer par quelques conclusions.

La variation linguistique

Pour discuter de la variation linguistique, il faut nécessairement se situer par rapport à un groupe. Au départ, la notion de groupe est embarrassante et nous amène à y introduire des distinctions, exprimées chacune par un terme particulier.

Le groupe premier est celui où s'inscrit le locuteur dès sa naissance, à travers le processus d'enculturation, tout au long d'une chaîne d'appartenance successive d'abord à la famille et au quartier, puis à l'école, s'il la fréquente, depuis la maternelle jusqu'à l'université selon les cas, enfin aux divers milieux professionnels selon les hasards de la carrière de chacun. On pourrait très bien aussi parler ici de société, caractérisée par une culture, au sens le plus large du terme, dont les membres communiquent entre eux par l'usage d'une langue, que nous proposons de considérer comme le sociolecte de ce groupe particulier, terme commode qui nous permettrait de distinguer, par exemple, le sociolecte d'Haïti par rapport à celui de la Réunion dans l'aire créolophone, ou le sociolecte du Québec par rapport à celui de France dans l'aire francophone.

Le groupe premier se subdivise en groupes de plus petites tailles selon les modes d'organisation de la société et selon la complexité de la culture qui lui est propre. En général, les critères de composition sont arbitraires, comme l'âge, le revenu, le niveau d'instruction, l'activité professionnelle. À chaque infragroupe ainsi constitué correspondent des traits culturels particuliers, dont parfois un usage linguistique caractéristique que nous proposons d'appeler infralecte. Ainsi, dans le sociolecte québécois, par exemple, on pourrait identifier un infralecte montréalais.

Pour l'examen de la variation linguistique, certains infragroupes sont plus pertinents et jouent un rôle dans la concurrence linguistique interne. Ainsi, la division de la société en sous-groupes socio-économiques entraîne la variation sociale, celle en groupes d'âge la variation temporelle (microdiachronie) et la division en groupes professionnels provoque la variation occupationnelle, surtout marquée par les terminologies spécialisées et les argots. Enfin, il se peut que le territoire occupé par le groupe se subdivise linguistiquement, d'où la variation géographique.

Aussi bien pour le groupe que pour chacun de ses infragroupes, il existe un modèle de comportement linguistique qui guide les conduites de chaque locuteur. Deux termes servent habituellement à désigner ce modèle. On l'appelle norme dominante quand on veut insister sur le fait qu'un modèle linguistique s'impose à tous les locuteurs, qui doivent alors situer leur propre comportement par rapport à lui, d'où la valeur qu'acquiert chaque infralecte par rapport aux autres et par rapport à la norme dominante. On l'appelle aussi norme sociale quand on veut indiquer qu'on considère le phénomène du point de vue sociologique ou anthropologique, comme phénomène relevant de la culture. On doit considérer qu'à chaque société correspondent une norme dominante et plusieurs normes sociales, selon sa propre complexité.

On pourrait être tenté d'appeler communauté linguistique le groupe premier. Mais un examen des définitions données de ce terme nous empêche de le faire. En effet, aussi bien la définition de Hymes (1962) que celle de Bloomfield (1966) ne précisent ni la taille du groupe, ni s'il s'agit de l'usage d'un seul code linguistique ou de la coexistence de plusieurs. Labov (1976), de son côté, insiste davantage sur le fait qu'il s'agit surtout de "la participation conjointe à un ensemble de normes", sans cependant que chaque locuteur soit dans la même relation par rapport au système de valeur ainsi constitué (Daniel Noël, 1980). Le syntagme "communauté linguistique" ne peut donc s'utiliser qu'en précisant, dans chaque cas, le sens qu'on lui attribue.

Il peut arriver qu'une même langue soit en usage dans des groupes premiers plus ou moins différents de par leurs cultures propres et plus ou moins éloignés les uns des autres géographiquement. C'est le cas du français, du créole, de l'arabe, de l'anglais, de l'espagnol, du portugais ou de l'italien. Il existe alors une sorte de supragroupe, dont les membres sont tous les groupes premiers et auquel les locuteurs de cette langue ont le sentiment d'appartenir à des titres et à des degrés divers. Pour communiquer entre eux, les locuteurs d'un même supragroupe ont tendance à neutraliser les particularités de leurs propres sociolectes au fur et à mesure qu'ils en prennent conscience. On peut donc penser qu'un supralecte se constitue progressive-

ment, par neutralisation des traits régionaux, de la même manière que le sociolecte résulte d'une sorte de compromis entre les caractéristiques de chaque infralecte. La variation culturelle découle de l'existence du supralecte. Elle est explicite quand elle provient de différences de flore, de faune, de coutumes, de climats. Elle est implicite quand elle correspond à des différences d'organisation religieuse, politique, sociale, etc. Elle est historique enfin quand elle met en cause des différences d'évolution historique, culturelle, politique, économique, en somme le cheminement de chaque groupe premier et du supragroupe. On nomme souvent régionalismes les traits linguistiques propres à un groupe et à un sociolecte, quoique J. C. Boulanger (1978) ait très bien mis en évidence la polyvalence de ce terme, dont il distingue au moins trois sens en ce qui concerne la langue française, selon qu'il s'agit des français de France moins Paris, des français hors de France ou de tous les français intra ou extrahexagonaux, à l'exception du français de Paris. Nous reviendrons sur ce point par la suite.

À ce stade de notre exposé, nous pouvons déjà formuler quelques observations.

Il existe au moins deux niveaux de variation : la variation sociolectale et la variation supralectale.

La variation sociolectale concerne le mode d'existence des infralectes par rapport au sociolecte. On constate alors une relation dynamique entre les normes sociales et la norme dominante et un système de valeurs attribuées aux unes et aux autres par les locuteurs, y compris à la norme dominante. La sociolinguistique s'est fixé pour tâche la description des normes sociales, c'est-à-dire des systèmes linguistiques propres à un groupe particulier, par exemple l'anglais de New York (Labov, 1966), le français montréalais (Claire Lefebvre, 1982) ou le Black English (wolfram, 1969). Elle commence à s'intéresser au système de valeurs accordées aux variantes en concurrence, c'est-à-dire aux attitudes du locuteur à l'égard de sa propre norme sociale et à l'égard de toutes les autres. Il faudrait cependant entreprendre maintenant l'étude de la régulation linguistique, c'est-à-dire du processus par lequel émerge une norme dominante au sein d'un groupe linguistique particulier et de la manière dont cette norme dominante se diffuse et s'impose. Cette réflexion est antérieure au concept d'usage.

La variation supralectale concerne le mode d'existence des sociolectes par rapport au supralecte. Nos connaissances en ce domaine sont très fragmentaires, probablement parce qu'en général, on ne s'est préoccupé que du cas des langues européennes et qu'alors l'ombre culturelle de l'ex-métropole obscurcit constamment les réflexions, puisque l'expansion de ces langues est attribuable à la colonisation. Mais on pourrait aussi examiner les cas de certaines langues africaines dont l'expansion se produit aujourd'hui et où on pourrait observer aussi bien le mécanisme de la régionalisation que celui de la constitution d'une supranorme. En fait, nous ne savons pas très bien comment se fait la régulation linguistique à l'intérieur du supragroupe, ni si la chose se produit de la même manière que dans le groupe premier.

Ce qui précède nous permet également de considérer trois niveaux successifs d'abstraction dans la notion de langue : d'abord, l'infralecte par neutralisation des traits particuliers des idiolectes, ensuite le sociolecte par rapport aux infralectes, puis le supralecte par rapport au sociolecte. À chaque niveau d'abstration, on s'éloigne de plus en plus de la réalité du comportement linguistique qui, lui, demeure toujours singulier.

Enfin, nous pouvons aussi considérer que la fonction intégrative de la langue amène le locuteur à modeler son comportement linguistique selon qu'il veut manifester, ou taire selon les cas, son appartenance à un infragrouge, à un groupe ou au supragroupe. C'est certainement ici l'un des aspects et l'un des rôles les plus importants de la variation linguistique.

La langue standard

Pour réfléchir à la nature et à la fonction de la langue standard, il nous faut prendre en considération le type de civilisation dont une langue est le moyen d'expression. En effet, l'apparition d'une langue standard découle du besoin d'une communication aussi univoque que possible, aussi efficace que possible, entre les membres d'une société plus centralisée et pour les fins d'activités économiques plus concentrées et de plus en plus techniques. Pour reprendre la métaphore de Bourdieu (1982), l'unification de la société entraîne "l'unification du marché linguistique", donc la constitution d'une langue standard, l'affirmation sociale d'un <u>usage légitime</u>.

Dans cette perspective, l'examen de quelques idées reçues devient possible.

Essayons d'abord de cerner la notion de langue standard. Elle comporte au moins trois éléments : une reconnaissance sociale, un travail technique de description et de mise au point, enfin une illustration par l'Art.

La reconnaissance sociale provient de ce qu'un usage d'une langue, en général celui des dirigeants de la société dans les domaines prestigieux de son organisation politique, religieuse, militaire et économique, est considéré comme celui qu'il faut employer ou bien dans les circonstances formelles de communication, ou bien pour s'intégrer et participer aux activités de ces milieux. Par ce phénomène, la valeur des autres infralectes se mesure progressivement par rapport à la langue standard. On passe donc ainsi d'un état où tous les infralectes étaient égaux, chacun dans sa sphère d'emploi, à un autre où ils se hiérarchisent tout au long d'une échelle d'évaluation sociolinguistique dont le sommet est l'usage légitime.

La mise au point d'une langue standard suppose des travaux techniques et elle en résulte : travaux de description, par les linguistes aujourd'hui, autrefois par les grammairiens, dont découlent des ouvrages de référence, surtout des grammaires ; travaux de lexicologie et de terminologie, qui fourniront aux usagers les dictionnaires et les lexiques dont ils ont besoin ; mise au point de codes d'usage unifiés, code orthographique, code grammatical, code de prononciation. En général, ces travaux ont pour objet l'usage légitime, qui s'en trouve confirmé davantage. En s'appuyant sur les résultats de ces travaux, tout particulièrement sur le système linguistique fondamental qui s'en dégage, on peut concevoir l'existence d'une norme objective, qui serait le noyau dur de la langue sur lequel se greffent les particularités des variantes. Ainsi, il apparaît nettement que les travaux linguistiques ont un effet de normalisation et jouent un rôle important dans la régulation des usages. On peut aujourd'hui le contester au nom d'une certaine objectivité, mais l'histoire des langues démontre hors de tout doute la participation des grammairiens et des linguistes à la valorisation d'un usage par rapport à tous les autres.

Enfin, on observe une relation entre langue standard et langue littéraire. Ici, l'avant et l'après se confondent : ou bien, c'est l'usage des écrivains qui sert de norme, ou bien les écrivains utilisent et illustrent la langue standard. Chose certaine, plus la tradition littéraire écrite est longue, plus cette masse de textes confirme l'usage légitime et bloque par son inertie les transformations trop brusques ou trop substantielles de la langue

standard. Il faut étendre la même observation à l'ensemble de la production écrite, bien au-delà des seuls textes strictement littéraires. En somme, l'écriture confirme la langue standard.

La fonction principale de la langue standard est d'assurer l'efficacité des communications institutionnalisées, donc de réduire la variation dans ce type de communication. On introduit de ce fait une nouvelle distinction entre usage formel de la langue, où le degré d'attention autorise une plus grande conformité à la langue standard ou à l'usage dominant, et usage informel, où le locuteur recourt plus naturellement aux particularismes de son propre usage et de l'usage de son infragroupe.

Mais le plus important pour nous est la relation entre langue standard et civilisation industrielle. Au cours du processus d'industrialisation, toutes les langues européennes se sont dotées d'une forme standard, selon une tolérance à l'égard de la variation plus ou moins grande, mais sans jamais remettre en cause la nécessité d'une norme centrale. Si aujourd'hui, dans ces langues, on observe un regain de légitimité de la variation linguistique, elle ne remet jamais en cause la légitimité de la norme centrale et personne ne souhaite l'éclatement de la communauté linguistique en dialectes régionaux. Nous constatons donc que le passage de la civilisation agricole à la civilisation industrielle provoque un changement d'attitude à l'égard de la variation, qui devient un obstacle aux nouveaux besoins d'efficacité de la communication.

D'où une deuxième série d'observations.

Pour discuter de la légitimité de la variation, ou de celle de la langue standard, nous avons tout intérêt à distinguer deux moments : la variation préindustrielle et la variation postindustrielle ou, en d'autres mots, la variation avant la formation de la langue standard (variation prélangue standard) et celle d'après (la variation postlangue standard). Nous sommes convaincu qu'il s'agit là de deux phénomènes complètement différents, qui correspondent à deux types de civilisation. La linguistique occidentale s'est constituée au moment où les formes standard de ces langues existaient. Nos postulats, nos méthodes, nos attitudes mêmes en sont très influencés, ce qui fait que nous ne savons pas très bien comment procéder à la standardisation linguistique et que nous nous en méfions même, au nom de l'usage par opposition au dirigisme. Pourtant nous savons et nous constatons que les institutions d'un État moderne exigent pour fonctionner une certaine unification des

usages linguistiques. Le malheur serait donc de n'en pas tenir compte et de concevoir les problèmes de variation linguistique des pays en voie de développement de la même manière que dans nos propres pays. Tout au moins pensons-nous qu'il vaut la peine de réfléchir sur ce problème.

Autre observation : nous ne pensons pas que la notion d'usage dominant soit identique à celle d'usage légitime. L'usage légitime concerne la société globale, le groupe tout entier, et met en cause la prééminence de l'usage d'un infragroupe sur ceux de tous les autres ; alors qu'il y a un usage dominant dans chaque infragroupe qui règle la conduite de chacun de ses membres. D'un autre côté, il peut arriver qu'au niveau du groupe lui-même, l'usage dominant du groupe ne soit pas parfaitement identique à l'usage légitime affirmé par le même groupe. C'est très net dans un pays arabophone où l'usage dominant est l'arabe dialectal et l'usage légitime, l'arabe classique. C'est plus subtil dans le cas des pays francophones où l'usage dominant est celui du groupe, par exemple l'usage québécois, mais où l'usage légitime tend à s'identifier à la supranorme, au français dit international. Dans l'un et l'autre cas, il y a tout avantage, dans la perspective d'un aménagement linguistique, à ce que l'usage dominant et l'usage légitime se rapprochent l'un de l'autre, selon une dynamique propre à chaque situation particulière.

Enfin, nous avons l'impression qu'en linguistique occidentale, surtout française, la notion de langue s'est confondue avec celle de langue standard, au point que le locuteur non linguiste finit par penser que les particularismes ne font pas partie de la langue. Il serait bon de méditer sur une conception plus globale de la langue, qui serait la somme du noyau central et de toutes les variantes qui existent. On revient ainsi à la métaphore de la marguerite, composée d'un coeur jaune et d'un certain nombre de pétales : quand on l'a effeuillée, il ne reste plus de marguerite, mais seulement une masse jaune au bout d'une tige.

Si donc on compare ainsi variation linguistique et langue standard, on arrive à la conclusion qu'autant la variation est inévitable et participe au fonctionnement de la langue, autant la mise au point et l'utilisation d'une langue standard sont indispensables à la constitution et au fonctionnement d'un État moderne. On revient ainsi aux tensions contraires de Saussure, non plus entre langue et parole, mais entre infralectes et sociolecte à l'intérieur du groupe premier et entre sociolectes au sein du supragroupe.

La tâche devant laquelle nous nous trouvons est donc de trouver un point d'équilibre dynamique entre forces centrifuges - la variation et l'identité culturelle - et forces centripètes - la langue standard et l'intercompréhension entre groupes de même langue.

Les langues du Sud sont tout particulièrement exposées à ce problème. Elles sont en pleine mutation, provoquée par le fait qu'elles passent de l'expression d'une civilisation traditionnelle à l'expression d'une civilisation industrielle en voie de définition et d'organisation pour chacune d'entre elles. En général, la forme standard de ces langues n'est pas parfaitement au point et la question de la variation se pose à elles pour ainsi dire de la périphérie au centre, en ce sens qu'il s'agit d'établir un système linguistique commun et de choisir une norme pour l'usage formel de la langue. Pour les langues européennes, le problème se pose à l'inverse, du centre vers la périphérie, puisqu'il s'agit d'établir le statut des variantes par rapport à un usage légitime bien défini et solidement établi. Pour les langues du Sud, le problème est généralement abordé pays par pays, pour les besoins et les politiques du groupe linguistique premier. Il leur est difficile de le traiter au niveau de la collectivité des pays de même langue, autant à cause de motifs politiques qu'à cause de l'état des travaux de description linguistique. Les langues du Nord à grande diffusion font face à la variation supralectale, de pays à pays, d'où la contestation d'une norme centrale trop liée à celle de l'un des pays, mais aussi elles font face à la variation sociolectale, c'est-à-dire au statut des variantes à l'intérieur de chaque pays.

Notre assemblée est donc parfaitement représentative du paradoxe linguistique dans ces deux moments historiques d'avant et d'après la langue standard. En somme, il nous revient de faire comprendre et de faire accepter à la fois la tolérance à l'égard des particularités des usages et la légitimité de la standardisation.

AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE ET DÉVELOPPEMENT

Introduction à l'ouvrage de Guy RONDEAU, "Introduction à la terminologie". Chicoutimi, Gaëtan Morin Éditeur, 1984, p. XV-XXXV.

Il n'est pas habituel, de prime abord, d'établir la relation entre terminologie et développement, d'autant que, le plus souvent, ce ne sont pas les mêmes personnes qui se préoccupent de l'une et de l'autre.

Nous avons donc jugé utile pour tous de traiter ce thème. Nous souhaitons ainsi sensibiliser les concepteurs et les gestionnaires des programmes de coopération internationale aux aspects linguistiques et terminologiques du développement, et situer du même coup la terminologie dans une perspective sociale beaucoup plus large et beaucoup plus déterminante que celle de la seule communication scientifique et technique.

Ainsi croyons-nous qu'apparaîtront la légitimité et la nécessité de l'Introduction à la terminologie, dont Guy Rondeau publie aujourd'hui la deuxième édition. La qualité de la formation des terminologues, la rigueur méthodologique de leurs travaux, la capacité des responsables des programmes de concevoir et de prévoir le rôle qu'y joue la terminologie sont les conditions du succès des stratégies de développement.

Nous sommes convaincu qu'apparaîtra bientôt évident à tous qu'il ne peut y avoir développement sans aménagement linguistique ni aménagement linguistique sans terminologie : tout se tient ici, à cause des fonctions essentielles de la langue et des langues dans le moindre aspect de la vie personnelle et collective.

À ce stade-ci des relations entre les pays du Nord et ceux du Sud, euphémisme à la mode pour désigner les relations économiques et politiques entre pays "développés" et pays "en voie de développement", il est devenu opportun et nécessaire de se faire une idée aussi précise que possible des implications linguistiques du développement, ou, en d'autres mots, de préciser les rapports entre deux projets sociaux qu'on a eu tendance jusqu'à maintenant à concevoir séparément : d'une part, un projet d'ordre culturel, motivé par la recherche de l'authenticité, et, d'autre part, un projet d'ordre économique, découlant de la nécessité, pour tous les pays, de s'insérer dans le marché mondial et d'en tirer les meilleurs profits.

La langue, bien que nous devrions plutôt dire les langues dans la plus grande partie des cas, - mais nous utiliserons ce singulier comme générique désignant les moyens de la communication verbale -, la langue fait le pont entre ces deux projets. Du point de vue culturel, elle apparaît comme le moyen le plus perceptible et le plus global d'exprimer et d'affirmer une culture particulière, puisqu'elle est un produit de cette culture, qu'elle remplit à l'intérieur du groupe une importante fonction d'intégration sociale, et parce que les communications institutionnalisées entraînent inévitablement la promotion d'une ou de plusieurs langues, et pour chacune d'elles, la promotion d'une de ses variétés, dans des domaines comme l'enseignement, la gestion administrative du pays, les médias, le commerce, les relations de travail, etc. Ainsi passons-nous insensiblement au point de vue économique, où deux phénomènes au moins touchent la langue : d'une part, sa motivation socio-économique, c'est-à-dire la possibilité qu'elle offre, ou n'offre pas, à ses locuteurs d'être pour eux un instrument de promotion sociale et financière ; d'autre part, sa capacité d'exprimer les notions véhiculées par la culture contemporaine, c'est-à-dire le plus ou moins grand écart qui se manifeste entre la culture qu'elle exprime aujourd'hui et celle qu'on voudrait qu'elle exprime demain.

Dans cette perspective, nous essaierons de démontrer comment le concept d'aménagement linguistique peut intégrer et promouvoir dans une même stratégie un objectif culturel et un objectif économique. Nous suivrons le cheminement suivant : d'abord esquisser la description des types de civilisation en contact, puis voir quelle conception a prédominé jusqu'à maintenant, en premier lieu du développement, ensuite de l'authenticité culturelle et quelles en sont les conséquences, enfin définir les objectifs et les étapes de l'aménagement linguistique.

Les civilisations en contact

Dans un livre récent[1], Alvin Toffler décrit la séquence des formes de civilisation que l'Homme a engendrées. Cette synthèse a d'autant plus d'intérêt pour notre propos que ces formes de civilisation sont en concurrence aujourd'hui dans beaucoup de pays et que chacune se caractérise par une forme de communication et un univers conceptuel véhiculés par un lexique et une terminologie.

Chaque type de civilisation sera désigné par sa caractéristique dominante. Il peut y avoir quelque chose de choquant à nommer par un trait dominant une civilisation complexe, mais le procédé permet de formuler des synthèses qui, à leur tour, permettent de mieux saisir les enjeux du développement et de l'aménagement linguistique. Nous décrirons donc successivement les civilisations agricole, industrielle et postindustrielle. Chronologiquement, elles se sont succédé, mais sans cesser jamais de coexister : seule l'importance relative de l'une par rapport à l'autre se modifie, et tous les dosages sont possibles et souhaitables dans la manière de les intégrer l'une à l'autre. Chose plus importante encore, chacune donne naissance à une culture spécifique au sens anthropologique du terme, c'est-à-dire à un "ensemble de modèles de comportement, de pensée et de sensibilité qui façonnent l'activité et la vie de l'homme dans son triple rapport à la nature, à la société, à l'absolu"[2].

La civilisation agricole a comme base économique principale la culture de la terre, d'où en général une dispersion de la population sur tout le territoire cultivable, autour du village plus ou moins populeux où se regroupent les activités de service. Son économie est du type subsistance, où la production correspond le plus souvent aux besoins immédiats. Elle utilise des formes d'énergie renouvelables, comme l'eau, le vent, la puissance musculaire humaine et animale, parfois, au mieux, décuplées par des outils ou des machines simples comme la roue, le treuil, le levier ou la charrue. La famille est de conception élargie et considérée comme un groupe d'entraide et de travail. La mentalité la plus répandue est individualiste, compensée cependant par les devoirs et obligations à l'égard de la famille d'abord, du groupe ensuite. En général, le système politique se fonde sur l'autorité d'un seul chef et la société comporte des castes, des classes ou des corporations, dont les attributions et les pouvoirs sont définis avec rigueur. La religion a une grande importance et participe au pouvoir politique.

La civilisation agricole peut conserver des reliquats plus ou moins importants de la civilisation de la chasse et de la cueillette, ou des traces de nomadisme.

Dans la civilisation agricole, la communication est orale, donc immédiate et réduite à la portée de la voix, naturelle ou amplifiée. La possibilité de conserver le "texte" de la communication est alors précaire, assumée par la mémoire, personnelle ou collective. Si l'écriture existe, elle est peu répandue, jouit en conséquence d'un grand prestige et n'est utilisée que pour les choses de grande importance. La dispersion de la population, la faible fréquence ou la difficulté des voyages favorisent la variation linguistique ou le multilinguisme, sans inconvénient grave pour la société.

La civilisation industrielle a comme base économique la production de masse de biens de consommation dans des usines - d'où la rupture entre production et consommation -, laquelle devient une fin en soi, plus ou moins coupée des besoins réels, et entraîne la notion de marché et de distribution. L'utilisation des énergies non-renouvelables se généralise, surtout celle des combustibles fossiles comme le charbon, le pétrole ou le gaz. Cette économie a comme forme d'organisation typique la "corporation", la société anonyme dont le point d'achèvement ultime est la "multinationale".

La population se concentre dans des villes où s'installent les usines. La population des campagnes diminue dans la même proportion. Ainsi se constituent la classe ouvrière et le prolétariat urbain, à même la population rurale. La famille se transforme aussi, par ricochet, et devient de plus en plus réduite aux liens de parenté premiers, au nucléus formé du père, de la mère et des enfants.

Cette civilisation repose sur l'application des connaissances théoriques. En conséquence, elle exige de ses membres une culture technico-scientifique et entraîne la généralisation de l'enseignement, dont le contenu technique et scientifique s'accroît sans cesse au détriment des connaissances dites "humanistes".

Le mode de gouvernement se modifie, dans au moins deux directions. Il tend à devenir démocratique, sous la poussée des citoyens qui, de plus en plus instruits, de plus en plus concentrés et organisés, réclament le droit et

le pouvoir de participer aux décisions de l'État. Il tend également à devenir de plus en plus interventionniste, au fur et à mesure que l'organisation sociale et économique se complexifie et oblige l'État à jouer le rôle d'arbitre et de protecteur de chacun contre les abus de tous. Une classe dominante émerge, en symbiose étroite avec le pouvoir politique, économique et administratif ; elle s'applique à faire accepter par tous les citoyens ses caractéristiques, ses intérêts et ses volontés.

La constitution de la civilisation industrielle entraîne des conséquences linguistiques importantes.

La généralisation de l'enseignement d'une part, l'importance accrue des communications, surtout écrites, d'autre part, rendent nécessaire la constitution d'une langue standard, d'où un important travail de description linguistique, de codification de la langue, de normalisation des terminologies, de mise au point et de diffusion d'ouvrages de référence sous forme de grammaires, de dictionnaires, de lexiques ou de manuels de tout genre, depuis les manuels de prononciation jusqu'au manuel des difficultés orthographiques. A la réflexion, ce travail sur la langue poursuit deux objectifs : premièrement, réduire la variation linguistique en donnant à un seul usage de la langue le statut d'usage légitime[3], par rapport auquel tous les autres se situeront et s'évalueront, d'où la théorie de la "valeur" des mots, le recours au concept de "connotation", ou encore, plus récemment, à celui de "marqueur sociolinguistique" pour rendre compte de la différenciation et de la hiérarchisation des usages ; deuxièmement, rendre la communication plus efficace, soit en réduisant le nombre de langues utilisées dans les cas de sociétés multilingues, soit en colmatant dans une même langue les sources d'incompréhension ou d'ambiguïté, dont les plus visées ont été la synonymie et l'existence de dialectes. On revient ainsi à la nécessité d'une langue standard.

Une autre conséquence importante est la scission du lexique de la langue en deux grandes sections : d'un côté, le vocabulaire général, objet de la lexicologie, qui correspond à l'ensemble des mots dont tous les locuteurs d'une langue sont susceptibles de faire usage et dont le plus fort contingent correspond au vocabulaire de la langue standard ; de l'autre, les vocabulaires de spécialité, domaine de la terminologie, dont la diversité et le nombre de termes s'accroissent constamment, en parallèle avec le développement des sciences et des technologies. Certains termes techniques passent dans le vocabulaire général lorsque la notion se diffuse en dehors du cercle premier des spécialistes ; de même, des mots de vocabulaire général deviennent des termes techniques lorsqu'on les utilise pour désigner une notion nouvelle, par

exemple le mot "ensemble" ou "intersection" dans la terminologie des mathématiques modernes. Le développement de la civilisation industrielle, sa diffusion aujourd'hui entraînent donc pour toute langue le besoin de disposer de la terminologie correspondant aux notions que cette civilisation véhicule.

Les vocabulaires de spécialité sont constitués par les spécialistes eux-mêmes, diffusés par les publications et leur usage comme vocabulaire de travail, enseignés par l'école en même temps que les connaissances de chaque spécialité. Ils deviennent donc inévitablement et au premier chef les préliminaires à un programme de développement et de participation à la civilisation industrielle.

La civilisation postindustrielle émerge lentement des réussites et des échecs de son aînée. Elle est pour ainsi dire en gestation et nous nous limiterons, par conséquent, à en indiquer les aspects qui touchent de près à nos préoccupations.

Le développement de l'électronique est en train de modifier notre vie quotidienne et nos instruments de travail. La communication est devenue immédiate et, par les satellites ou les avions, universelle : il n'est plus possible aujourd'hui de ne pas savoir ce qui se passe partout dans le monde et les contacts culturels sont inévitables, sans que personne ni aucune autorité ne puissent les empêcher. Des instruments de travail, aussi puissants que subtils, sont de plus en plus accessibles à tous : le magnétophone et le magnétoscope, mais surtout l'ordinateur géant et ses dérivés de plus petite taille, le mini- et le micro-ordinateur, la machine de traitement de textes, la calculatrice. Des banques de données informatisées se sont constituées, leur nombre est en croissance continue et elles sont de plus en plus regroupées en réseaux. Ceux qui possèdent les instruments adéquats et qui savent s'en servir disposent d'une information d'une richesse sans précédent, à laquelle ils ont accès facilement, grâce à l'électronique : avec un écran cathodique, un modem et un téléphone, les banques de données du monde entier sont à notre disposition.

Les répercussions linguistiques de la civilisation postindustrielle apparaissent peu à peu.

La tendance à la réduction du nombre des langues comme instruments de communication des connaissances nouvelles, ou comme langues d'accès aux banques de données se poursuit. Le rêve d'une seule langue de communicaton entre initiés hante la culture postindustrielle et l'usage de l'anglais s'impose déjà nettement.

Paradoxalement, le succès des langues standard dans les pays industrialisés autorise maintenant une plus grande tolérance à l'égard de la variation linguistique dans ces mêmes pays. L'usage légitime national, et supranational pour les langues de grande diffusion, étant solidement établi et conforté, on peut envisager la légitimité de normes régionales ou sociales, sans mettre en danger l'intercommunication indispensable à la société industrielle. On revient ainsi à un emploi plus spontané de la langue, mais avec une conscience plus nette des conséquences sociales et stylistiques de chaque usage, ce qui discipline l'utilisation des variantes.

Enfin, les besoins terminologiques ont augmenté rapidement et la terminologie s'est, de ce fait, constituée en discipline à part entière. Différentes raisons expliquent ce phénomène. La recherche d'une efficacité optimale de la communication entre locuteurs et partenaires de plus en plus interdépendants a comme conséquence le besoin de normaliser le vocabulaire spécialisé, donc de faire l'inventaire des termes en concurrence et de procéder au choix de l'un d'entre eux comme terme à privilégier, d'une manière aussi admissible que possible pour les intéressés. Du fait des contacts plus étroits entre les langues de l'industrialisation, les occasions de passer de l'une à l'autre sont plus fréquentes et la connaissance de la terminologie de chaque langue devient nécessaire. La constitution des banques de données a aussi provoqué un nouvel usage de la terminologie, qui devient ainsi une manière d'identifier d'abord, de repérer ensuite les documents stockés, d'où la création des vocabulaires documentaires, qui peuvent être cependant très différents des vocabulaires normalisés, puisqu'ils ne poursuivent pas les mêmes objectifs.

Voilà donc l'arrière-plan de nos réflexions. Il sera maintenant plus facile d'examiner la notion de développement.

L'intention du développement

La bibliographie des ouvrages et études consacrés au développement est très abondante. Nous ne retiendrons ici que les éléments du dossier pertinents à notre propos.

Du fait même des caractéristiques intrinsèques des civilisations industrielle et postindustrielle, les contacts sont inévitables entre elles et les pays de tradition agricole, mais à des degrés très variables à travers le monde. Ce phénomène nous semble tenir de deux ordres convergents de motifs. La civilisation industrielle est de soi expansionniste : d'une part, elle doit sans cesse accroître les marchés de consommation de sa production ; d'autre part, elle recherche à travers le monde entier les matières premières indispensables à son activité et les conditions de production les plus avantageuses, d'où l'installation de ses usines là où cela convient et aussi leur déplacement quand les conditions cessent d'être favorables. Dans cette perspective, l'objectif du développement, dans sa conception habituelle, s'inverse, en ce sens que ce sont les pays du Sud qui participent au développement des pays du Nord[4]. D'un autre côté, les pays à tradition agricole, devenus indépendants, veulent s'intégrer au monde industrialisé, comme partinaires à part entière, et définissent à cette fin des politiques d'industrialisation dont les capitaux proviennent pour une large part de l'aide internationale. Ce second aspect du développement est aussi paradoxal que le précédent, en ce sens que la volonté d'autonomie politique en matière de stratégie du développement s'assujettit peu à peu aux contraintes administratives des organismes internationaux de financement. L'évidence s'impose d'elle-même : que ce soit par expansion des pays du Nord ou par politique d'industrialisation de la part des pays du Sud, tout le monde doit faire face à la civilisation industrielle, de même qu'au mode d'organisation qui lui est propre.

Ce qui nous amène à constater que, jusqu'à tout récemment, la conception du développement prenait pour modèle le type d'industrialisation des pays du Nord, sans vraiment le remettre en cause, d'où, par exemple, l'importance accordée à l'industrie, comme en Chine ou en Algérie[5], ou à la mécanisation des activités traditionnelles comme l'agriculture (ainsi, le recours aux moissonneuses-batteuses de grande taille en Tunisie) ou la pêche (la fourniture de moteurs hors-bord aux pêcheurs sénégalais). Il semble que le chemin suivi par les pays aujourd'hui industrialisés se soit imposé comme le seul possible et qu'on ne se soit pas demandé s'il existait d'autres voies pour atteindre le même résultat. C'est la question qu'on se pose aujourd'hui, du moins dans les milieux intellectuels, mais sans grand succès en ce qui concerne l'invention de solutions de rechange, ni sans grande influence sur les politiques réelles poursuivies par les uns et les autres.

Chose plus surprenante, on a procédé partout comme si le développement de type "pays du Nord" ne comportait pas une culture propre et n'en entraînait pas la diffusion, et donc la concurrence, à l'égard des cultures du Sud. Ainsi, on a installé des usines un peu partout dans le monde, de la même manière partout. Les seules modifications admissibles étaient et sont encore d'ordre technique et technologique, en fonction des caractéristiques du lieu. Il semble évident et acceptable à première vue que les prodécés de fabrication soient les mêmes partout : une raffinerie ne peut pas être très différente d'une autre. Mais une usine ne se réduit pas à un procédé de fabrication. Elle comporte aussi des caractéristiques humaines : une division de la tâche selon une certaine logique, dont la compréhension exige déjà un minimum de connaissances techniques ; un partage des fonctions et des tâches entre les divers éléments qui composent le personnel, d'où une intégration de chacun dans l'ensemble au point que tout est compromis si chacun ne fait pas exactement ce qu'il doit faire, ce qui suppose le sens de la discipline, la conscience de la responsabilité personnelle, le sens de la solidarité à l'égard du fonctionnement global, même si le rôle qu'on y joue est très humble ; d'où une certaine organisation de l'autorité, en général par palier, depuis le directeur jusqu'au contremaître et au chef d'équipe. L'usine vit aussi selon un horaire et une cadence, d'où une conception du temps particulière qui n'a rien à voir avec le temps ordinaire, l'alternance du jour et de la nuit, des moments de travail et de repos des civilisations agricoles. En somme, sans poursuivre davantage, on voit bien que le développement ne se limite pas à des aspects strictement économiques ou technico-scientifiques, mais qu'il touche aux éléments les plus simples et les plus familiers de la vie de chacun.

Enfin, le développement nécessite obligatoirement l'usage d'une ou de plusieurs langues pour les communications administratives et techniques internes et externes. En général, on ne s'est guère demandé de quelle langue on ferait usage et on a utilisé surtout l'anglais ou le français, selon les zones d'influence, du fait que ces langues disposaient des terminologies requises et qu'elles étaient de bons instruments de communication internationale. On a rarement poussé l'analyse plus loin.

Le contact entre civilisation industrielle et civilisation agricole entraîne donc des bouleversements culturels, qu'on a eu tendance à sous-estimer : l'image publicitaire du bédouin à chameau sur fond de raffinerie est moins pittoresque qu'elle ne le semble de prime abord ; il faut surtout se demander ce que le bédouin, assis sur son chameau, ressent et pense en regardant ce qui lui arrive.

Nous ne nous intéresserons ici qu'aux bouleversements d'ordre linguistique.

L'essentiel tient au fait que le développement met en contact des langues dont les ressources satisfont bien les besoins des cultures particulières, chacune dans son type de civilisation, mais qui ne couvrent pas les mêmes champs notionnels, de sorte que l'expression de la culture industrielle n'est pas totalement possible aujourd'hui par les langues du Sud. Autre phénomène tout aussi important : la concentration de la population dans les villes, provoquée par l'industrialisation, entraîne la confrontation de langues ou d'usages différents de la même langue qui, jusqu'alors, avaient existé dispersés sur le territoire. Les locuteurs prennent ainsi conscience, plus intensément, de l'existence et des inconvénients du multilinguisme ou de la variation linguistique, et cherchent les moyens d'y remédier. On comprend alors que les pays du Sud aient tendance à régler les deux problèmes en faisant usage de l'une ou l'autre des langues du Nord, même si elles sont en fait des langues étrangères. On met alors de l'avant les avantages de l'usage de ces langues, qui sont réels puisqu'elles permettent de s'approprier des connaissances, d'augmenter le rayon des communications avec les autres pays, et même d'entreprendre l'adaptation des langues du Sud à des fonctions nouvelles.

Les attitudes de ceux qui s'intéressent au développement, aussi bien au Nord qu'au Sud, reflètent cet embarras. Comment faire face aux déficiences terminologiques des langues du Sud : est-ce qu'il vaut la peine de les modifier et comment est-ce qu'on le fait ? Comment concevoir l'emploi des langues européennes en situation de bilinguisme et de concurrence forcée avec les langues du Sud, puisque, pour une longue période encore, elles seront nécessaires comme langues du développement et des communications internationales : peut-on concevoir une forme de bilinguisme acceptable et comment y arriver ? Les locuteurs des langues européennes doivent-ils se désintéresser de ces problèmes, faire comme si cela ne les regardait pas, ou au contraire participer au développement des langues du Sud et à l'évolution du bilinguisme en leur faveur, mais alors sans, d'un côté, passer pour traître à sa propre langue et sans, de l'autre, s'ingérer dans des questions qui concernent au premier chef les gens du Sud ? Que faire du multilinguisme : y a-t-il moyen de concilier multilinguisme et modernité, multilinguisme et unité nationale ; faut-il moderniser toutes les langues ou seulement certaines ; dans ce cas, selon quels critères doit-on choisir celles qu'on utilisera dans les communications institutionnalisées ?

Il n'y a donc aucune échappatoire possible. L'intention du développement doit prendre en considération ses propres implications culturelles, et tout particulièrement ses implications linguistiques. Si on ne le fait pas, les pays du Sud ne pourront pas "se moderniser sans changer d'âme", selon l'expression de Marie Cardinal[6], et les affrontements culturels seront inévitables. L'évolution récente d'un pays comme l'Iran démontre brutalement l'échec d'une stratégie de développement qui néglige ou ignore les cultures en contact.

L'intention de l'identité culturelle

La notion d'identité culturelle, si elle est de perception intuitive, ne se laisse pas facilement circonscrire dans une définition. La difficulté provient de ce qu'on peut l'appréhender de divers points de vue.

La notion d'identité culturelle est, à l'évidence, en relation avec l'existence d'un groupe humain particularisé. Les termes utilisés pour désigner un tel groupe, comme nation, ethnie, tribu, peuple, population, sont eux-mêmes déjà dotés d'une charge sémantique et idéologique qui prête à controverse et qui en rend l'usage délicat. Mais il demeure qu'il n'y a pas de groupe sans sentiment d'une personnalité propre, ou, à l'inverse, que le sentiment d'être distinct est à l'origine de la conscience de former un groupe humain original. Toutes les définitions consultées confirment cette assertion, par exemple celle-ci, de Selim Abou, qui est exemplaire :

> Nous entendons par groupe ethnique un groupe dont les membres possèdent, à leurs propres yeux et aux yeux des autres, une identité enracinée dans la conscience d'une histoire ou d'une origine commune. Ce fait de conscience est fondé sur des données objectives telles qu'une langue, une race ou une religion commune, voire un territoire, des institutions ou des traits culturels communs, quoique certaines de ces données puissent manquer.[7]

Dans ce sens, la préoccupation de l'identité culturelle est universelle et s'observe aussi bien au Québec, par rapport au reste du Canada ou par rapport à la France, que dans les pays arabes et africains par rapport à l'Europe ou à l'Amérique. Le sentiment de la différence, tout légitime qu'il soit, comporte cependant le risque, universel également, de l'exacerbation,

qui entraîne la méfiance à l'égard de l'autre, une suraffirmation de ses propres caractéristiques, à la limite le refus du dialogue culturel et l'isolationnisme.

D'un autre point de vue, la notion d'identité culturelle entraîne une certaine conception de la culture, qui en définit le contenu. Jusqu'à maintenant, certains traits culturels ont été privilégiés, en général ceux dont le pouvoir symbolique est intense et aisément perceptible. L'identité culturelle s'est donc manifestée surtout par la religion, la langue, les arts (musique, littérature, peinture, architecture, artisanat), les us et coutumes (entre autres le costume, la cuisine, les chants et les danses). L'importance relative de chaque élément est très variable d'une situation à l'autre, d'un moment à l'autre de l'histoire, surtout en ce qui concerne la religion. La notion de patrimoine est aussi très importante et exprime la volonté de retrouver ou de maintenir les liens avec le passé, avec l'Histoire et l'Héritage du groupe ; poussée à l'extrême, cette recherche de la filiation peut déboucher sur le conservatisme et même sur le passéisme.

Pour tous et partout, la langue apparaît comme le vecteur le plus efficace de l'identité culturelle. Le désir de faire usage des langues nationales, de sa langue à soi, se comprend aisément et s'observe dans toutes les situations de bi- ou de multilinguisme : francisation au Québec, arabisation dans les pays du Maghreb et naguère dans les pays du Machrek, malgachisation à Madagascar, flamandisation en Belgique, intention d'utiliser les langues africaines dans tous les pays d'Afrique subsaharienne[8]. En général, les mesures prises pour atteindre cet objectif touchent surtout l'alphabétisation, l'enseignement primaire, l'information, le commerce traditionnel, certains secteurs de l'Administration publique, notamment ceux qui sont directement en contact avec la population, comme le ministère de l'Intérieur ou celui de la Santé. Dans quelques cas seulement, les politiques linguistiques sont globales, comme au Québec, en Belgique ou en Suisse. Il est vrai que, dans la plupart des cas, les difficultés sont grandes : description linguistique incomplète, manque de terminologie, multilinguisme des langues nationales, bilinguisme forcé avec les langues européennes. Mais, malgré ces difficultés, l'usage des langues nationales sera toujours désiré comme moyen premier d'identité culturelle. Nous ne voyons pas comment il pourrait en être autrement.

Enfin, la notion d'identité culturelle recouvre aussi un mouvement sociopolitique, dont les manifestations sont diverses. Tout d'abord, un mouvement d'affirmation des cultures nationales, qui a pour objectif d'en faire valoir la légitimité et la qualité, en général face aux cultures occi-

dentales ou en réaction à la culture de l'ex-métropole[9]. Les thèmes principaux en sont l'égalité intrinsèque des cultures, la capacité d'une culture de se développer pour satisfaire à des besoins nouveaux, le déséquilibre des moyens de développement et de diffusion des cultures et non celui des cultures elles-mêmes[10], la nécessité des rapports d'échanges et d'emprunts entre les cultures. Autre aspect du même mouvement : l'analyse critique des méfaits du colonialisme culturel est entreprise, dont les mots-clefs sont les mots "aliénation" et "dépendance" ; les ouvrages de Memmi sur ces sujets sont très représentatifs de ce courant. En dernier lieu, et plus récemment, on prend conscience des rapports entre Culture et Economie, et on commence à peser les avantages et les inconvénients de la diffusion des modèles culturels à l'occasion de l'industrialisation et par le biais de la consommation des produits d'une culture étrangère, aussi bien culturels (les films ou les émissions de télévision par exemple) que techniques (l'ordinateur) ou scientifiques. Se trouve ainsi démontrée la nécessité d'une politique culturelle qui englobe tous les aspects de la vie collective, ce qui donne une tout autre dimension à la recherche de l'identité culturelle et ce qui remet en cause les moyens traditionnels de son affirmation.

Ce dernier aspect de la notion d'identité culturelle a évidemment eu des répercussions dans les pays du Nord, ou dans les pays dont les cultures se répandent - essentiellement, en ce qui nous concerne ici, les Etats-Unis, la France et, d'une manière moindre, la Belgique. Les résultats en est une sorte de mauvaise conscience diffuse chez tous ceux qui ont affaire aux pays du Tiers-Monde, qui provient surtout de ce que personne ne sait trop aujourd'hui comment évaluer l'accusation d'ethnocentrisme culturel et linguistique formulée à l'égard des pays du Nord. Cette réaction entraîne des attitudes différentes selon les domaines d'intervention. Lorsqu'il s'agit de développement économique, l'attitude la plus commune est de regretter qu'il entraîne des heurts culturels, mais de considérer en même temps que c'est là le prix à payer pour s'insérer dans l'économie mondiale. A l'extrême, cette position est insoutenable, mais il demeure qu'il y a là un problème réel, dont la solution est complexe. Lorsqu'il s'agit d'éléments culturels au sens étroit du terme, comme la langue, l'éthique, la philosophie, l'organisation sociale, l'attitude la plus répandue est d'affirmer l'autonomie entière de chaque pays en ces matières. Cette position est très juste si on entend par là que les décisions à prendre sur ces sujets relèvent en effet des sociétés concernées et non des observateurs du dehors. Mais elle est éminemment discutable si elle signifie, ou bien que toutes les solutions sont d'égale qualité, ou bien que la connaissance et la discussion de l'expérience de l'une ne peuvent être d'aucune utilité pour l'autre. Evaluer des solutions, exposer et faire connaître des expériences, discuter à ces occasions du pour et du contre de chaque manière de voir, même si cela entraîne des affrontements, n'est néanmoins pas la même chose que prendre les décisions à la place de ceux qu'elles concernent : en coopération internationale, l'information n'entraîne pas nécessairement le dirigisme. Et, à la limite, "quand le respect déclaré des

différences culturelles se traduit par l'indifférence à l'égard des autres culturelles, il trahit une nouvelle forme d'ethnocentrisme, marquée non plus par le sentiment de supériorité, mais simplement par le mépris"[12].

L'origine du développement culturel peut donc se concevoir comme endogène si on se place du point de vue des choix à faire et des décisions à prendre. Mais du point de vue du contenu, un développement culturel strictement endogène supposerait la coupure totale d'avec les autres cultures et d'avec les courants culturels qui, comme les vents, sillonnent la planète sans respect des frontières. Toutes les tentatives de protectionnisme culturel ont échoué jusqu'à maintenant. On ne peut donc pas ne pas s'engager dans le dialogue des cultures, avec tous les risques et tous les bénéfices qu'il comporte.

Si on revient à l'analyse comparée de la civilisation agricole et des civilisations industrielle et postindustrielle, il apparaît qu'il est d'autant plus difficile de protéger une identité culturelle qu'elle appartient davantage à la civilisation agricole et qu'elle se trouve exposée à la civilisation postindustrielle . La chose n'est pas impossible, mais elle est tragique, au sens le plus noble de ce mot où l'Homme affronte un destin obscur et menaçant, d'où l'émotion intense avec laquelle il considère l'avenir. La tragédie est encore plus grande si le développement économique est coupé du développement culturel. De même que l'identité culturelle ne peut être statique, figée comme un instantané par un ensemble de traits, de même elle ne peut évoluer d'une manière cohérente que si elle intègre les éléments du développement économique, dont, au premier chef, de nouvelles notions à exprimer et un type de communications qui suppose l'existence d'une langue standard. Nous voici de nouveau devant l'aspect linguistique, mais cette fois il concerne l'identité et le développement culturels.

L'aménagement linguistique

L'aménagement linguistique se présente alors comme un effort de rationalisation des choix à faire et des mesures à prendre pour doter le développement d'une politique linguistique qui, à la fois, respecte les aspirations culturelles des pays et permettre les mutations socio-économiques jugées souhaitables par eux.

Il est sans doute opportun de rappeler ici les composantes essentielles de la notion d'aménagement linguistique[13], selon la distinction maintenant habituelle entre aménagement du statut de la langue et aménagement de la langue elle-même.

Quelques éléments de linguistique générale se trouvent en cause ici.

La langue remplit diverses fonctions au sein de la société. Celles que nous identifions ci-après n'ont rien à voir avec celles de Jakobson[14], justement parce que nous nous intéressons aux rôles de la langue dans la société et non à ses rôles dans la situation canonique de communication. Nous distinguons cinq fonctions, que nous présentons brièvement. Elles ne s'excluent pas, bien au contraire : la distinction est strictement méthodologique. La première fonction est dite intégrative : la langue maternelle et, d'une certaine manière, l'acquisition d'une langue étrangère permettent la participation à la culture d'un groupe éthnique, soit parce qu'elle en est l'un des éléments les plus importants, soit parce qu'elle permet d'accéder de l'intérieur aux autres éléments de cette culture. Les fonctions de communication et d'expression sont corrélatives, puisqu'elles rejoignent deux intentions du même acte de parole : dire le plus exactement possible ce que l'on a à dire (s'exprimer), en puisant dans la connaissance que l'on a de la langue les éléments les plus aptes à transmettre le message ; se faire comprendre (communiquer), en tenant compte de la capacité linguistique de l'interlocuteur. La fonction esthétique se manifeste lorsque la langue est considérée comme un matériau dont on veut tirer des effets, comme il arrive en littérature, en poésie, au théâtre, dans la chanson, ou encore en publicité ou en art oratoire. Enfin, la fonction ludique indique que l'usage du système linguistique est aussi une source ou une occasion de jeu et de plaisir. En aménagement linguistique, les fonctions les plus importantes sont la fonction intégrative et la fonction de communication.

On confond parfois, à tort, fonctions de la langue et domaines d'utilisation. Dans des expressions comme "langue de travail", "langue d'enseignement", "langue de gestion", il s'agit de domaines d'utilisation de la langue et non de fonctions, encore moins de formes particulières de la langue. Ces expressions sont souvent commodes, mais aussi ambiguës. La même remarque vaut pour "langue de spécialité", qui laisse croire à l'existence d'une langue propre à une spécialité alors qu'il faut comprendre surtout une terminologie spécifique et quelques caractéristiques stylistiques. Cependant,

chaque domaine d'utilisation génère ses propres besoins linguistiques, surtout terminologiques. La manière de satisfaire à ces besoins est de première importance en aménagement linguistique.

La distinction entre communications individualisées et communications institutionnalisées est essentielle, puisqu'elle délimite le champ possible de l'intervention linguistique. Comme l'adjectif l'indique, la communication individualisée désigne l'acte personnel par lequel un individu entre en relation avec un autre au moyen du langage. L'individu porte alors l'entière responsabilité de son usage de la langue, et rien ne peut le contraindre qu'il n'accepte lui-même. On entend par communication institutionnalisée l'acte, le plus souvent anonyme, par lequel une institution communique avec des personnes ou avec d'autres institutions, pour les fins de ses activités ; par exemple, l'État avec les citoyens, une société commerciale avec ses employés, ses clients ou ses fournisseurs. Ici, le mot "institution" est pris au sens le plus large d'entité devant son existence à une loi (personnes morales), à un accord international ou encore à une constitution coutumière ou écrite, comme les États. La typologie des communications institutionnalisées varie selon les genres de sociétés, donc d'organisations sociales. On peut citer celles qui ont comme sources les institutions suivantes : le système d'enseignement, l'Administration publique, les institutions sociales comme la religion ou l'armée, les médias, surtout la radio et la télévision, les institutions économiques comme les banques, les commerces, les usines, les services. Dans ce type de communication, l'institution a le choix de la langue, ou de la variante de la langue qu'elle utilise, et elle a le pouvoir d'en contrôler l'usage. Comme il s'agit surtout de communication écrite, le niveau de conscience linguistique est très élevé chez le rédacteur, qui peut recourir aux instruments habituels de référence, lorsqu'ils existent : dictionnaires, lexiques et grammaires de la langue. Dans cette sorte de communication, un certain dirigisme peut exister, du moins est-il possible d'édicter et de faire respecter des directives.

Le besoin d'aménagement linguistique est perçu en général dans les cas où deux ou plusieurs langues coexistent sur le même territoire. Le recours à la notion de bilinguisme est donc constant, sans cependant les nuances qu'un terme aussi vague exige. Certaines distinctions sont donc utiles. Le bilinguisme est de langue commune lorsqu'il résulte de la connaissance des éléments de base d'une langue : la prononciation, la grammaire, le vocabulaire fondamental, les principales tournures idiomatiques ; il est de langue spécialisée lorsqu'il concerne la communication pour l'exercice d'une profession ou d'un métier : la connaissance de la terminologie spécifique est alors très importante et peut pallier une certaine utilisation erronée du système linguistique proprement dit, comme on l'admet dans l'approche fonctionnelle de l'enseignement d'une langue étrangère aux adultes actifs. Le

bilinguisme est un projet personnel quand c'est l'individu qui décide lui-même d'apprendre une autre langue pour des raisons culturelles ou professionnelles ; il devient un projet collectif lorsqu'il est le seul moyen, soit de faire coexister plusieurs groupes linguistiques dans le même pays, soit de communiquer avec des locuteurs étrangers parlant d'autres langues, avec lesquels on entretient des relations politiques ou économiques. Dernière distinction : le bilinguisme est institutionnel lorsqu'il est une disposition de l'organisation sociale, établie par une loi ; il est fonctionnel lorsque la connaissance d'une langue étrangère est liée à l'exercice de certaines fonctions nettement identifiées, pour des raisons bien déterminées. Le bilinguisme fonctionnel permet l'organisation des communications selon les contraintes linguistiques de la situation, sans faire peser sur tous la nécessité de la connaissance de la langue étrangère et sans consacrer le bilinguisme comme institution. Un projet d'aménagement linguistique comporte toujours une stratégie de bilinguisme.

Ceci dit, on peut examiner comment l'aménagement linguistique peut être utile aux pays du Sud.

Le problème central est celui du statut des langues en contact, en prenant garde de confondre leur statut juridique avec la réalité de leur usage dans la vie quotidienne : il peut, en effet, exister un écart parfois considérable entre les dispositions de la constitution d'un pays relatives aux langues officielles et la réalité des choses. Ce qui importe donc ici, c'est de déterminer quel usage sera fait des langues aussi bien nationales qu'étrangères dans les communications institutionnalisées. Selon la complexité de chaque situation sociolinguistique particulière, cela revient à examiner trois aspects de la même question : quelles langues seront utilisées, dans quels domaines chacune le sera-t-elle, quel usage fera-t-on des langues européennes ? Il est essentiel que l'examen de cette question tienne compte, à la fois et en même temps, des impératifs du développement économique et des aspirations en matière d'identité culturelle.

Pour ce faire, nous avons dégagé de l'expérience québécoise[15] une méthode d'intervention en étapes successives, chacune ayant à nos yeux une importance égale du fait qu'elles sont en étroite corrélation l'une avec l'autre.

Toute intention d'aménagement du statut des langues exige une connaissance approfondie de la situation linguistique de départ, à un certain

niveau d'abstraction pour dégager les lignes de force du paysage et dans le détail pour faire fonder la vue générale. Le danger ici est l'impressionnisme et le jeu inconscient des a priori : il vaut donc mieux procéder à cette description détaillée de la situation avec le maximum de rigueur méthodologique. Il s'agit uniquement de décrire ce qui est, non de choisir ce que l'on veut qui soit. À cette étape-ci, le choix est prématuré. L'objectif est que le plus grand nombre de personnes comprennent la situation et réfléchissent aux choix possibles, en soupesant le pour et le contre de chacun et de tous, ce qui favorise la formation d'un certain consensus social en matière de langue. La recherche d'un consensus n'est pas synonyme d'unanimité, bien au contraire.

À partir de la description de la situation de départ, il faut ensuite définir les caractéristiques de la situation jugée souhaitable et qui sera considérée comme situation cible. Alors que l'étape précédente a surtout mis à contribution des spécialistes, cette étape est surtout de la responsabilité des dirigeants du pays qui doivent formuler des politiques, leur donner une forme administrative et juridique, les présenter aux citoyens et les faire accepter par eux, selon les usages du pays. Il vaut mieux aborder d'un seul coup tous les domaines d'emploi de la langue à cause de leurs interactions. C'est ici qu'apparaît nettement qu'un plan d'aménagement linguistique ne peut provenir que du pays lui-même, jamais de l'extérieur.

Une fois la situation cible définie, il contient de mettre au point une stratégie qui permettra de passer de la situation de départ à la situation cible. Cette stratégie doit être originale puisqu'elle correspond à une situation et à des objectifs particuliers. Elle doit être conçue en fonction de quatre facteurs fondamentaux : le temps, étant donné qu'un aménagement linguistique est nécessairement évolutif, qu'il doit s'étaler sur une période de temps plus ou moins longue selon les éléments de la stratégie (on estime à une trentaine d'années la durée d'une transformation terminologique complète) ; le mode de contrôle du processus de changement, parce qu'il est indispensable qu'un organisme doté d'autorité soit responsable de l'application de la stratégie pour la maintenir au long des années et voir à ce qu'elle se traduise dans les faits ; les ressources financières adéquates au financement des activités de cet organisme ; enfin, la conception et la réalisation d'un certain nombre de travaux d'ordre linguistique, nécessaires à la réalisation de l'un ou l'autre aspect de la stratégie linguistique.

En suivant cette démarche, on devrait arriver à clarifier la question de l'usage des langues nationales et à définir une relation de complémentarité entre elles et les langues européennes. Il n'y a là rien

d'impossible ou d'utopique : des pays se sont engagés dans des plans d'aménagement linguistique, qui sont autant de précédents dont on peut tirer profit et argument. Citons, à titre d'exemple, le Québec, le Canada, la Belgique, la Norvège, la Yougoslavie, Israël, le Rwanda, Madagascar[16]. L'opération est donc parfaitement légitime. Les habitudes de communication des pays du Nord et des multinationales s'en trouvent affectées et modifiées, mais c'est un des aspects de la relation Nord-Sud qu'il faut aborder de part et d'autre. Chose certaine, il revient aux pays du Sud de formuler leurs intentions d'avenir, avec réalisme mais aussi avec assurance : autrement, rien ne changera.

La mise en place d'une stratégie d'aménagement linguistique entraîne en général des travaux qui portent sur les langues elles-mêmes. Par exemple, le Québec a dû se lancer dans une vaste opération de récupération terminologique pour faire du français une langue de travail, en lieu et place de l'anglais. La chose est particulièrement vraie dans le cas des pays du Sud. Sans prétendre à la qualité d'expert, mais uniquement à titre indicatif, nous donnerons ici quelques exemples de travaux linguistiques préalables à la réalisation d'une politique linguistique, selon les deux axes qui nous semblent les plus névralgiques : l'établissement d'une langue standard et la terminologie.

Nous avons vu précédemment qu'autant la civilisation agricole s'accomode de la variation linguistique, autant la civilisation industrielle et postindustrielle exige pour ses communications l'émergence d'une langue standard. Nous entendons par langue standard la généralisation d'un usage linguistique au sein de la totalité d'une communauté linguistique, usage reconnu par l'ensemble des usagers comme étant le meilleur et confirmé par son emploi dans les communications institutionnalisées[17]. Au cours du processus d'industrialisation, toutes les langues européennes se sont dotées d'une langue standard, selon une tolérance à l'égard de la variation caractéristique de chacune, mais sans jamais remettre en cause la nécessité d'une norme centrale, comme le français de Paris, l'italien de la Divine Comédie, l'allemand littéraire et administratif, l'anglais de la Cité ou l'américain de Boston[18]. Si, par ailleurs, on observe aujourd'hui un regain de légitimité de la variation linguistique, l'existence de la norme centrale n'est jamais remise en cause fondamentalement : personne ne souhaite l'éclatement de la communauté linguistique en dialectes régionaux. Nous avons par ailleurs[19] appelé "régulation linguistique" le phénomène par lequel un modèle linguistique s'impose et se perpétue comme norme au sein d'un groupe linguistique donné, et nous avons tenté d'expliquer ce phénomène, antérieur à ce qu'il est convenu d'appeler "l'usage". Toutes ces observations sont pertinentes à l'examen de l'état sociolinguistique des langues du Sud, en général dispersées en un nombre plus ou moins grand de variétés.

Une langue standard est faite du point de convergence d'une reconnaissance sociale, d'un travail technique de mise au point et d'une illustration par l'Art. Appliquée aux langues du Sud, cette définition nous oblige à quelques remarques. Plusieurs langues ne sont pas encore totalement décrites: il faut donc poursuivre le travail d'analyse et publier les ouvrages de référence qui en découlent sous forme de grammaires, de dictionnaires, de traités de phonétique et de phonologie. On y trouvera du coup les données indispensables à la constitution d'une orthographe, qui n'est pas encore parfaitement arrêtée pour certaines d'entre elles. Par ailleurs, soit de par les résultats des travaux des linguistes, soit sous l'influence de facteurs sociaux tout autres, soit de par l'un et l'autre à la fois, un certain usage de la langue, parmi toutes les variétés existantes, jouera le rôle d'usage officiel et sera diffusé comme tel à travers la population. Ce processus est déjà en cours. Enfin, la variété retenue comme usage officiel s'impose d'autant plus comme norme qu'elle est utilisée en Art : en poésie, en littérature, dans les chansons, au théâtre. Presque toutes les langues du Sud sont actuellement en voie de standardisation, du moins celles qui sont considérées comme langues nationales. La linguistique européenne, tout au moins française, s'étant constituée à une époque où les formes standard des langues étaient arrêtées, nous avons l'impression que les notions de "langue" et de "langue standard" se sont confondues, de sorte que les linguistes se trouvent embarrassés face à l'analyse des continuums de variation des langues du Sud et gênés devant ce que signifie la constitution d'une langue standard, qu'ils considèrent souvent comme du dirigisme linguistique. Ce débat est toujours d'actualité.

Les travaux de terminologie sont en relation avec cette question de la langue standard. Ils découlent en général de la confrontation du contenu notionnel actuel des langues du Sud avec celui que véhicule le monde industriel et postindustriel, d'où l'examen des moyens de chaque langue d'exprimer des notions nouvelles. Deux situations se présentent alors. Ou bien, la langue peut exprimer une notion de plusieurs manières plus ou moins équivalentes, dont il faut faire l'inventaire avec précision dans le but de cerner la définition propre à chaque terme et d'en décrire le statut exact dans l'usage. On réunit ainsi tous les renseignements nécessaires à la discussion des cas de synonymes, au-delà de l'impressionnisme. Ou bien, aucun terme de la langue ne correspond à la notion. Dans ce cas, on a le choix ou de faire un emprunt à une langue étrangère, ou de créer un néologisme. La terminologie s'occupe en général des lexiques de spécialité, dont l'une des caractéristiques est la recherche de l'univocité. Le plus souvent, les travaux terminologiques entraînent donc le besoin d'un acte de normalisation dont l'objectif est de recommander l'usage soit de l'un des synonymes, soit de l'emprunt par rapport au néologisme, soit de l'un des néologismes parmi ceux qui ont été créés, en somme de doter l'un des termes d'un statut officiel, apparenté à celui des mots du lexique de la langue standard. La démarche terminologique, de même que la procédure de normalisation, suppose une méthodologie dont

certains organismes aussi bien du Nord que du Sud ont l'expérience. On peut donc, en ce domaine, formuler des programmes de coopération Nord-Sud et Sud-Sud soit d'information, soit d'entraînement méthodologique, soit d'enseignement de la terminologie. L'adaptation terminologique des langues ne pose aujourd'hui aucun problème insurmontable.

Les travaux terminologiques sont nécessaires à presque tous les éléments d'un programme d'aménagement linguistique : enseignement en langues nationales, même au primaire, mais surtout au secondaire et toujours à l'université ; usage des langues nationales comme langues de l'activité économique ou administrative. Les besoins terminologiques sont particulièrement considérables dans les lexiques de spécialité, lorsqu'il s'agit par exemple de l'usage d'une langue comme langue de travail dans les usines. La terminologie prend ainsi toute son importance et cesse d'apparaître comme la manie de quelques amateurs de termes techniques.

Un programme d'aménagement linguistique doit donc comporter un volet de travaux linguistiques et terminologiques. Beaucoup ont échoué ou stagnent pour ne pas l'avoir prévu. D'après l'expérience des uns et des autres, la conclusion s'impose qu'un organisme doit être chargé de ces travaux et doté de suffisamment d'autorité pour prendre les décisions opportunes et les faire respecter dans les communications institutionnalisées, car la standardisation et la normalisation n'ont pas pour objet les communications individualisées, dont l'émetteur demeure toujours le maître, à ses risques et périls.

Voilà un bien long parcours pour examiner la place de la langue et de la terminologie dans le développement.

Il fallait d'abord bien s'entendre sur la notion même de développement et faire apparaître qu'il s'agit là surtout de contacts, brusques le plus souvent, entre des États de civilisation différents, qui se vivent dans des cultures distinctes mais tout aussi valables. Toute la question est de savoir comment procéder à la confrontation des cultures et comment concilier la fidélité au passé et l'intégration d'éléments culturels nouveaux, indices l'un et l'autre de l'évolution vers un avenir collectif tout proche. L'industrialisation n'est alors qu'un élément d'une problématique globale, qui en accélère cependant le processus. Le développement réduit à l'industrialisation n'est pas viable et court à la catastrophe : c'est l'apprenti sorcier.

La langue joue un rôle primordial à la fois dans le développement, comme instrument de communication, et dans l'identité culturelle, comme symbole d'appartenance et facteur d'intégration sociale. Il apparaît alors nettement que la langue du développement ne peut pas être surtout, encore moins seulement, une langue étrangère, sans provoquer un phénomène de rejet des traits culturels nouveaux au nom de l'identité. Non pas que l'usage d'une langue nationale soit le moyen de travestir et de faire accepter un changement culturel, mais bien qu'en ce faisant, on se trouve contraint de prendre en considération la culture du pays concerné et de l'intégrer comme élément du programme.

La stratégie du développement doit être globale et comprendre un plan d'aménagement linguistique. Si les langues nationales que l'on voudrait promouvoir au nom de l'identité culturelle ne reçoivent pas une motivation socio-économique par le développement, elles risquent de se folkloriser et d'être tenues pour secondaires par rapport aux langues européennes.

Enfin, si la question linguistique et culturelle ne se règle pas d'une manière satisfaisante aux yeux des citoyens des pays en voie de développement, elle risque de détourner les énergies, de maintenir les conflits, en conséquences de retarder et de compromettre le développement.

Ainsi, nous arrivons à la conclusion que, même si l'aménagement linguistique des Etats est une opération très délicate et difficile du point de vue politique, il y a plus de profit à s'y engager qu'à laisser persister des sources d'affrontements sociaux qui gêneront ou compromettront l'évolution du pays.

RÉFÉRENCES

1. Alvin TOFFLER, La 3e vague, Paris, Denoël, 1980, 623 p.

2. Selim ABOU, "Note sur les conditions et les modalités du métissage culturel", Conférence des ministres de la Culture, Cotonou, septembre 1981, Paris, A.C.C.T., pp. 171-178.

3. Pierre BOURDIEU, Ce que parler veut dire, Paris, Fayard, 1982, 244 p.

4. J.-Y. CARFANTAN et C. CONDAMINES, Qui a peur du tiers monde, Paris, Le Seuil, 1980, 298 p.

5. "Dossier AUTREMENT", Algérie 20 ans, Paris, mars 1982, 280 p.

6. Marie CARDINAL, Au pays de mes racines, Paris, Grasset, "Poche", 1980, 219 p.

7. Selim ABOU, L'identité culturelle, Paris, Anthropos, p. 32.

8. Voir à ce sujet l'inventaire de la CONFEMEN, Promotion et intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs, Québec, ministère de l'Education, 1982, 449 p.

9. Willy BAL, "Contribution à l'étude des opinions exprimées par l'élite africaine au sujet des rapports entre langues nationales et le français", Plurilinguisme, Paris, L'Harmattan, 1979, p. 231-254.

10. Clément RICHARD, allocution présentée lors de la Conférence des ministres de la Culture, Cotonou, septembre 1981, Paris, A.C.C.T., p. 114.

11. Voir, par exemple : Le portrait d'un colonisé, Paris, Corrêa, 1957 ; La dépendance, Paris, Gallimard, 1979.

12. Selim ABOU, L'identité culturelle, Paris, Anthropos, 236 p., p. 12.

13. Pour plus de détails, voir, entre autres : J.-C. CORBEIL, L'aménagement linguistique du Québec, Montréal, Guérin, 1980 ; André MARTIN (sous la direction de) L'État et la planification linguistique, Québec, Éditeur officiel, 1981, vol. 1 : "Principes généraux", 175 p., vol. 2 : "Études de cas particuliers", 236 p.

14. Roman JAKOBSON, Essais de linguistique générale, Paris, Éd. de Minuit, 1963, 260 p.

15. J.-C. CORBEIL, Op. cit., pp. 115-120.

16. Voir André MARTIN, op. cit., tome II. Voir également la collection des textes juridiques sur l'emploi des langues dans certains pays, publiée par le Conseil de la langue française du Québec.

17. Voir à ce sujet Pierre BOURDIEU, op. cit.

18. Voir, pour l'histoire du français standard, Renée BALIBAR, Dominique LAPORTE, Le français national, Paris, Hachette, 1974, 224 p. ; Michel de CERTAU, Dominique JULIA et Jacques REVEL, Une politique de la langue, Paris, Gallimard, 1975, 319 p. ; Jean-Pol CAPUT, La langue française, Paris, Larousse, vol. 1, 1972, 319 p., vol 2, 1975, 288 p.

19. J.-C. CORBEIL, "Éléments d'une théorie de la régulation linguistique", in : É. BÉDARD et J. MAURAIS (sous la direction de) La norme, Québec, Conseil de la langue française, et Paris, Le Robert, 1983.

L'EMPLOI DES LANGUES NATIONALES
DANS LES ORGANISMES INTERNATIONAUX

Conférence présentée à New York le 15 décembre 1983, à l'occasion de l'"Annual Conference on Language and Communication" organisée par l'ONU, à partir du texte "Aménagement linguistique et développement". Texte inédit.

Le texte que je soumets en anglais à votre attention traite d'une manière globale des relations entre aménagement linguistique et développement, c'est-à-dire que je tente alors de comprendre comment s'articule l'usage des langues nationales par rapport à l'emploi des langues internationales dans les programmes de développement. On constate alors que les politiques de développement se préoccupent très peu des aspects culturels des projets, notamment de l'aspect linguistique : il semble aller de soi que le développement se fasse dans une des langues internationales, en français ou en anglais selon les zones d'influence, d'où un conflit continuel entre d'une part le développement et d'autre part l'identité culturelle de chaque pays concerné. J'arrive donc à proposer d'inclure les langues, et d'une manière particulière la terminologie, dans les éléments de stratégie du développement et très concrètement dans le cheminement critique de réalisation de chaque projet. Nous débouchons alors sur une conception fonctionnelle du bilinguisme ou du multilinguisme adaptée aux situations sociolinguistiques des pays et aux objectifs particuliers de chaque projet de développement.

Je voudrais adapter ces réflexions au thème précis de notre rencontre et vous proposer quelques éléments de réflexion qui me semblent concerner de très près nos préoccupations d'aujourd'hui.

Je procéderai en deux étapes : d'abord mettre en place les grandes lignes d'une problématique, puis en tirer les conséquences strictement linguistiques.

A - PROBLÉMATIQUE

La question de l'usage des langues dans les organisations internationales comporte à mon avis les aspects suivants :

1° Les écarts culturels, plus ou moins considérables, entre les pays réunis dans l'un ou l'autre des organismes internationaux

Le mot "culturel" doit être pris au sens le plus global du terme, incluant aussi bien le type de gouvernement, la religion, l'histoire, les techniques, enfin tout ce qui fait la vie d'une nation. De ce point de vue, l'analyse des types de civilisations que nous propose Alvin Toffler est très stimulante et rejoint les caractéristiques des États membres des organismes internationaux, selon qu'ils sont de civilisation agricole, industrielle ou postindustrielle, à des degrés variables.

Ce qui est important pour nous, c'est de prendre conscience de ce que chaque langue nationale correspond parfaitement à la culture qu'elle exprime et délimite un ensemble de champs notionnels dans lesquels chaque locuteur se sent tout à fait à l'aise. La chose est vraie également pour le français ou l'anglais comme langues nationales, puisqu'en même temps que le locuteur est ou francophone ou anglophone, il est aussi de civilisation post-industrielle. Le problème ne se pose qu'au moment où des langues correspondant à des civilisations différentes entrent en contact l'une avec l'autre, par exemple dans les organismes internationaux. Il peut arriver alors que les champs notionnels ne se recoupent pas, d'où la difficulté aussi bien de comprendre ce dont il s'agit que de l'exprimer dans sa propre langue. Ceci peut se produire dans des domaines techniques traditiononels, par exemple la traduction en grec du traité européen sur la pêche, ou dans des domaines administratifs et juridiques où les dissemblances de système deviennent dramatiques : par exemple, les différences du plan comptable nord-américain d'avec le plan comptable français rendent difficiles les accords commerciaux, même en français, entre le Québec et la France.

Nous avons là l'une des sources principales de beaucoup d'ambiguïtés et de malentendus.

2° Le phénomène de la variation linguistique à l'intérieur même des langues de grande diffusion et les différences d'attitude à cet égard

Prenons comme exemple le français, l'anglais, l'espagnol et l'arabe.

Ces langues varient selon les pays où elles sont langues maternelles, plus ou moins selon les cas. Laissons de côté l'aspect proprement linguistique de la question, les attitudes sont plus importantes ici.

Pour l'anglais et l'espagnol, la variation ne semble pas poser de problème ; on la constate et on s'en accomode. Les locuteurs de chaque variante n'ont aucun complexe, ni de supériorité, ni d'infériorité, et ne sont pas en général normatifs. Le français au contraire est une langue normative, très fortement centralisée ; les locuteurs en sont conscients et chacun poursuit sa propre stratégie à l'égard du français standard. Dans les communications internationales, la tendance est à supprimer les variantes dans la mesure où on en est capable et on en a conscience. L'arabe est proche du français : il existe une norme admise qui est l'arabe classique, mais en fait il se définit aujourd'hui un arabe moderne standard qui n'est pas tout à fait l'arabe classique, mais qui permet l'intercompréhension entre les arabes dialectaux de chaque pays, qui sont en fait les langues maternelles des arabophones. Un locuteur arabe doit donc développer une stratégie de communication entre ces trois formes de la langue.

L'usage de ces langues dans les organismes internationaux pose donc des problèmes différents. Les anglophones et les hispanophones sont tolérants à l'égard de la variation et sont surtout préoccupés de se comprendre, donc de faire les compromis nécessaires, ce qui donne à chacun une grande liberté. Les francophones vivent dans la hantise des fautes et soignent en conséquence leur style : la spontanéité y perd beaucoup. Les arabophones sont coincés entre l'arabe classique et l'arabe moderne standard, surtout du point de vue terminologique, pour l'expression de la civilisation industrielle et post-industrielle. La question est à la fois religieuse et politique.

Pour l'organisme international lui-même, le choix de sa propre norme linguistique se pose donc de manière différente dans chaque cas. Je ne sais comment ce choix se fait, sans doute presqu'instinctivement par le personnel en poste. Je ne sais pas non plus jusqu'à quel point il satisfait ou choque les locuteurs de chaque langue. Je reviendrai sur ce point par la suite.

Le concept de langue internationale est donc, d'une certaine manière, un mythe sécurisant. On peut toujours se demander jusqu'à quel point nous nous comprenons en utilisant la même langue, surtout s'il s'agit en fait d'une langue étrangère privilégiée, comme le français en Afrique ou l'anglais au Japon. Un sain scepticisme est ici de rigueur.

Ce qui m'amène au troisième élément.

3° Le regroupement des nations dans de grands ensembles par l'usage d'une langue internationale

Ces grands ensembles sont pour ainsi dire consacrés par la notion de langues officielles des organismes internationaux.

En pratique, les langues de travail des organismes réduisent davantage le nombre des langues et on observe une nette tendance à l'unilinguisme en faveur de l'anglais. Il en découle deux conséquences. D'une part, les membres des organismes, qui ne sont pas dans la mouvance de l'anglais, réclament l'emploi de la langue officielle de leur choix, par une sorte de réflexe d'identité internationale à forte connotation sociopolitique. D'autre part, les autres langues deviennent insensiblement des langues de traduction, donc en rupture plus ou moins nette avec leur propre stylistique interne, au sens de manière d'organiser les éléments d'une communication et manière de dire les choses. Dans l'un et l'autre cas, l'organisme international risque que certains de ses membres ne s'identifient plus à lui : le visage linguistique d'un organisme international est hautement symbolique.

En ayant en tête ce qui précède, il me semble possible d'examiner quelques questions concrètes, qui gardent alors tout leur sens et toute leur importance.

B - CONSÉQUENCES LINGUISTIQUES

J'aimerais surtout attirer l'attention sur l'aspect terminologique de l'usage des langues internationales, que ce soit par rapport aux langues nationales des utilisateurs, - et on rejoint ici les commentaires sur les

écarts culturels -, ou l'une par rapport à l'autre, si la prédominance de l'une fait que les autres sont surtout des langues de traduction.

1° La compréhension des notions

Les langues internationales véhiculent chacune une culture. Dans le cas de l'anglais et du français, il s'agit d'une culture nettement industrielle et postindustrielle.

On peut donc se demander jusqu'à quel point les notions et les ensembles notionnels que ces langues véhiculent sont compréhensibles ou sont compris par les locuteurs d'autres langues nationales d'un autre type de culture. On peut poser comme hypothèse que plus les notions sont spécifiques à un système de pensée ou à une spécialité, plus la difficulté de compréhension exacte augmente.

La question vaut aussi bien pour l'usage interne des langues internationales dans les organismes internationaux que pour la langue ou les langues des publications destinées au grand public.

Pour ma part, je ne peux que formuler le problème, ne disposant d'aucun élément pour formuler ne serait-ce qu'un début de réponse.

2° La capacité terminologique des langues internationales

Mes réflexions sur ce sujet viennent de ce que je sais du français par rapport à l'anglais, de l'arabe par rapport au français et à l'anglais, enfin du grec comme langue de la Communauté économique européenne.

On constate alors que la capacité terminologique des langues n'est pas symétrique, en ce sens qu'elles ne disposent pas du même stock notionnel, ni du même répertoire de mots. Le passage de l'une à l'autre ne se fait donc pas aisément, surtout si on procède par traduction et non par rédaction d'un document original dans chaque langue.

C'est donc l'une des raisons fondamentales qui font que la terminologie systématique est préférable à la terminologie de traduction. En terminologie systématique, la nomenclature des termes d'un domaine est établie pour chaque langue prise isolément, en soi, langue par langue. Ce n'est que dans un deuxième temps qu'elles sont comparées, ce qui permet de faire apparaître des dissymétries, notamment les vides, mais de faire apparaître aussi l'étendue des ressources de chaque langue.

De ce point de vue, l'adaptation des documents dans chaque langue internationale apparaît plus intéressante que la traduction à partir d'un texte rédigé dans une autre langue. La traduction présente l'inconvénient grave d'imposer le découpage notionnel de la langue de départ aux langues d'arrivée, surtout si les administrateurs souhaitent quasi du mot à mot. L'adaption de texte peut se faire selon les ressources de chaque langue en conservant le même contenu.

Cependant, l'adaptation est de moins en moins possible au fur et à mesure que le texte devient technique, car alors c'est le sujet traité qui impose la terminologie spécialisée qui lui correspond. On revient de nouveau aux écarts culturels entre les langues.

3° La néologie et l'emprunt

Lorsqu'une langue ne dispose pas d'un terme pour une notion, nous n'avons que le choix entre l'emprunt et la néologie.

L'emprunt est la solution de facilité, mais aussi la solution la plus sécuritaire. En petit nombre, l'emprunt ne présente aucun inconvénient, si ce n'est dans certains cas des difficultés d'adaptation à la langue emprunteuse. Plus le nombre d'emprunts s'accroît, plus l'on se trouve devant un phénomène d'aliénation terminologique.

La néologie suppose une bonne maîtrise des ressources créatrices de la langue. Elle est en général spontanée et suit les besoins du locuteur. Elle peut entraîner la prolifération des synonymes pour la même notion nouvelle, d'où un obstacle à l'efficacité de la communication. Les langues normatives ne favorisent pas la néologie, du moins les néologismes doivent-ils subir le purgatoire d'une période de probation qui se termine avec leur mention dans les dictionnaires reconnus.

4° La normalisation

On débouche ainsi sur la normalisation.

Pour régler les cas de synonymie, les cas d'emprunt et de néologie, on a recours à la procédure de la normalisation, du moins pour l'usage officiel de la langue.

Les autorités normalisatrices sont très diversifiées selon les langues et les pays. Les plus connues sont : les Académies, les auteurs de dictionnaire, les groupes de normalisation technique comme l'AFNOR, l'ISO, l'American Standard Organization, les associations professionnelles comme celles des médecins, des architectes, des comptables, les organismes gouvernementaux comme l'Office de la langue française du Québec ou le Bureau de coordination de l'arabisation.

Dans le cas des langues de grande diffusion, il peut fort bien y avoir des normalisations divergentes, qui consacrent des usages nationaux différents. La chose devient embarrassante dans les vocabulaires spécialisés.

Par rapport à notre thème d'aujourd'hui, le plus préoccupant est le risque d'une normalisation ou d'un usage de la langue de plus en plus particulier à une organisation internationale. Le risque est réel et provient de l'obligation où se trouve le personnel de l'organisme de produire rapidement les documents dans chaque langue sans avoir le temps de consulter les autorités de chaque langue, si elles existent, ou d'attendre leur avis. Le temps n'est pas le même pour les traducteurs et les normalisateurs. À la limite, il se fait parfois plus de terminologie en langues nationales dans les organismes internationaux que dans les groupes nationaux, comme il arrive peut-être pour l'arabe à New York et pour le grec à Bruxelles. L'idée d'un écart entre usage national et usage international est tout de même préoccupante.

5° Le soutien terminologique

Ce qui m'amène à une dernière observation.

Dans beaucoup d'organismes internationaux, la terminologie est négligée. On considère en général que c'est la tâche du traducteur, alors que l'expérience nous montre qu'il y a beaucoup d'inconvénients à considérer ainsi la chose.

Il serait très utile de procéder à une analyse attentive de cette question, à partir de la comparaison des dispositions prises par divers organismes nationaux ou internationaux.

Le thème que j'avais à traiter est, comme vous le voyez, beaucoup trop vaste et complexe pour un exposé aussi court. Je m'excuse donc des lacunes et des raccourcis, en souhaitant cependant que ces sujets soient examinés avec attention par tous ceux qui sont concernés.

LES ENJEUX TERMINOLOGIQUES DE L'INNOVATION

Article parue dans un numéro spécial de Perspectives universitaires consacré au "Français, langue scientifique", Montréal, AUPELF, 1984, p. 115-121.

Notre intention n'est pas de traiter ici tous les aspects du problème de l'utilisation du français comme langue scientifique ou technologique de pointe. Les colloques de Montréal ou de Bruxelles consacrés à ce sujet ont permis un examen très détaillé de tous les aspects de la question, au point qu'on peut en considérer l'analyse comme exhaustive. De même, à ces occasions, de nombreuses stratégies ont été proposées en vue de favoriser un emploi plus soutenu du français dans les publications ou les réunions scientifiques de haut niveau et on ne peut que regretter de ne pas en avoir la liste et les descriptions, ne serait-ce que pour se rendre compte qu'il est possible de réagir à l'égard de l'omniprésence de l'anglais sans compromettre la carrière de personne et surtout sans avoir recours aux prothèses que seront toujours, en ce domaine, les organismes dédiés à l'affirmation et à la défense de la langue française.

Nous nous proposons plus simplement de réfléchir un moment sur les aspects terminologiques de la concurrence entre l'anglais et le français, d'essayer en somme de prévoir l'avenir du français techno-scientifique si la tendance actuelle se maintient.

Au centre du débat, sous les feux les plus intenses de tous les réflecteurs de la rampe, posons la constatation suivante, évidente pour la plupart des observateurs : la vitalité des vocabulaires de spécialités dépend des spécialistes eux-mêmes et non des terminologues ou lexicologues professionnels. L'innovation terminologique est une conséquence de l'innovation scientifique ou technologique : celui qui crée nomme, au point que nommer d'une manière nouvelle peut donner l'illusion de la nouveauté.

D'où en arrière-plan mais déterminante, la dynamique des attitudes des scientifiques francophones eux-mêmes à l'égard de l'image du français. Nous avons plus haut parlé de "concurrence" entre l'anglais et le français, ce qui laisse supposer une conscience de la rivalité entre les deux langues aussi bien chez les francophones que chez les anglophones. Nous ne pensons pas qu'il en soit ainsi, du moins chez le plus grand nombre de spécialistes anglophones, qui utilisent naturellement leur langue pour exposer les résultats de leurs travaux, à la limite sans se préoccuper de savoir si les étrangers les comprendront : ils sont suffisamment nombreux pour former un club entre eux ! Ce sont plutôt les spécialistes francophones qui doivent connaître l'anglais pour accéder à la production scientifique anglo-américaine et qui croient nécessaire d'utiliser l'anglais pour élargir la diffusion de leur idées et assurer leur propre rayonnement professionnel. Il serait donc sans doute plus juste de parler ici d'abandon du français en faveur de l'anglais par les scientifiques francophones eux-mêmes.

Ce qui nous amène de nouveau à nuancer une affirmation précédente : ceux qui sont conscients de la responsabilité des scientifiques à l'égard des vocabulaires de spécialités ne sont pas le plus souvent les scientifiques, mais des observateurs extérieurs. La chose était particulièrement évidente lors du colloque de Montréal, où beaucoup de scientifiques ont soutenu qu'ils étaient d'abord et avant tout responsables de leur propre compétence dans leurs disciplines, de l'avancement des connaissances dans le champ de leurs spécialités, et que l'utilisation pour ce faire d'une langue particulière, ou de plusieurs langues différentes est un phénomène secondaire. Personne ne peut, en effet, soutenir le contraire. Mais, en même temps, personne ne peut contredire qu'il revient aux scientifiques d'assurer le renouvellement de leurs terminologies selon l'évolution des connaissances, des méthodes et des techniques. Apparemment, nous sommes ainsi dans un cul-de-sac.

Du moins, tant et aussi longtemps que nous posons une relation d'opposition entre les termes du débat : pour un scientifique francophone, accepter la responsabilité de la vitalité de la langue de sa spécialité n'entraîne pas l'usage exclusif du français. Il nous faut donc nuancer les positions. D'une part, il nous apparaît essentiel que les scientifiques reconnaissent et assument la paternité de leurs vocabulaires de spécialités et qu'en conséquence, ils se préoccupent au jour le jour de les maintenir en santé, c'est-à-dire jeunes, dynamiques, inventifs et pas trop contaminés par des corps étrangers, ne serait-ce que pour maintenir véridique l'adage selon lequel la rigueur scientifique se manifeste par l'exactitude de la terminologie disponible et utilisée. Cette préoccupation devient essentielle dans tout ce qui touche à l'enseignement : manuels, cours écrits et oraux, travaux des étudiants. D'autre part, il faut mettre au point une forme de bilinguisme scientifique, en se guidant sur les éléments variables des situations de

communication selon les lieux, les interlocuteurs, les langues d'usage admises, la disponibilité de la traduction simultanée, l'audience d'une revue, le caractère plus ou moins politique d'une réunion, les types de communication : rapport interne de recherche, article de revue, article de vulgarisation, ouvrage spécialisé, ouvrage didactique, conférence, cours, etc. L'identification des variables pertinentes n'a pas été entreprise à notre connaissance, encore moins l'évaluation de l'importance des unes par rapport aux autres, etc. L'analyse du bilinguisme scientifique n'est guère avancée aujourd'hui et on ne s'est pas encore préoccupé jusqu'à maintenant de décrire les différents scénarios possibles, sauf peut-être au Québec en ce qui a trait à l'application de la Charte de la langue française aux laboratoires de recherche, et encore est-ce très fragmentaire. On note donc chez les scientifiques francophones un malaise certain quant à l'usage du français et de l'anglais dans les communications professionnelles, qui se manifeste par des conduites et des opinions extrêmement diversifiées, autour de trois pôles observables : l'indifférence à l'égard de la question, l'obéissance aux lois du marché des communications scientifiques, le militantisme en faveur de l'usage du français. Ce qui fait que les discussions sont le plus souvent émotives et désordonnées et qu'aucun consensus ne s'est dégagé chez les scientifiques à ce sujet.

Il devient donc chaque jour plus urgent d'étudier le phénomène du bilinguisme scientifique et de décrire les scénarios de conduite possibles. D'autant que le même type de problème se pose et se posera de plus en plus pour d'autres relations de bilinguisme que celle entre le français et l'anglais : ainsi, dans l'immédiat, il nous faut réfléchir à la relation entre le français et l'arabe dans la perspective de l'arabisation des facultés scientifiques et des ministères ou organismes administratifs à vocation scientifique ou technologique. Nous débouchons ainsi sur le problème plus vaste de l'aménagement linguistique des États bilingues ou multilingues.

Ceci étant dit, et sans chercher à en atténuer l'importance, nous n'avons pas encore abordé le noyau du problème. Car, au fait, pourquoi toute cette agitation ? Qu'est-ce qui est en cause exactement ? En dernière analyse, ce qui nous semble être la question essentielle, dont dépendent tous les autres aspects, y compris l'aspect économique, c'est la capacité de la langue française à exprimer la nouveauté, l'avenir en marche au jour le jour, donc la capacité de développer les outils terminologiques correspondant aux notions nouvelles au rythme où elles apparaissent. De ce point de vue, notre handicap le plus important est d'être sans cesse à la remorque de l'innovation étrangère, surtout américaine, le plus souvent exprimée en anglais à cause du statut de cette langue dans les communications scientifiques et technologiques internationales.

Évidemment, la solution la plus simple est de prendre le mot avec la notion, donc de faire un emprunt. C'est ce qui se produit le plus souvent, par commodité. En apparence, la procédure est sans danger et semble toute naturelle, ce qu'exprime bien l'argument, sans cesse répété, que "toutes les langues empruntent". Nous en convenons, mais la question n'est pas pour autant réglée, puisque tout dépend du volume des emprunts et de leur concentration dans les zones de vocabulaire. Pour illustrer ce point, il n'y a qu'à comparer le nombre d'emprunts à l'anglais dans le vocabulaire général (moins de 5 % dans la nomenclature du Petit Larousse) par rapport à celui dans des vocabulaires de spécialités, comme l'informatique, les fibres optiques, les synthétiseurs de son, où la grande majorité des termes couramment utilisés en français (!) sont des termes anglais. Sur ce point précis, la lecture des cahiers de la série Néologie en marche publiée par l'Office de la langue française du Québec est très révélatrice et très probante, puisqu'ainsi sont mis en lumière le poids de la terminologie anglaise dans des champs notionnels spécialisés et la difficulté d'élaborer par la suite, en retard par rapport à l'innovation, une terminologie française adéquate. Ceux que la démonstration intéresse pourront feuilleter les cahier sur : le synthétiseur, les fibres optiques, les énergies renouvelables, l'environnement, l'emballage, les communications, la mécanisation forestière, entre autres domaines traités.

Quand la terminologie d'un secteur de pointe est presque entièrement constituée de mots d'emprunt, comme il arrive, autre exemple, en micro-informatique, il ne s'agit pas d'un simple phénomène d'emprunt, mais bien d'aliénation terminologique. Encore là, à voir les choses cas par cas, et du strict point de vue linguistique, on peut considérer que ce n'est pas dramatique, que ce n'est pas si important, par exemple, que le langage Basic généralement utilisé pour le fonctionnement des micro-ordinateurs individuels soit en anglais, ou que les nouveaux modèles de micro-ordinateurs soient mis sur le marché uniquement en anglais. C'est la multiplication des cas qui devient significative et qui finit, et c'est le point le plus important, par faire naître chez le francophone l'impression, puis la conviction, que l'anglais est la langue de la modernité et le français toujours en retard, ce qui rejoint d'ailleurs l'idée que l'Europe est vieille et l'Amérique jeune. L'emprunt n'est donc pas la meilleure tactique ; ce ne peut être qu'une solution transitoire, un pis-aller. Notons enfin que le phénomène de l'emprunt est fort mal connu : la seule étude valable, celle de Deroy, date de 1956 et elle se préoccupe de l'emprunt en soi et non de sa fonction dans l'économie de la concurrence linguistique. Ici aussi, nous avons besoin d'une recherche adaptée aux conditions actuelles et d'une meilleure analyse de l'ampleur relative du phénomène, des avantages et des inconvénients de l'emprunt.

Reste la néologie, où il y aurait beaucoup à dire. Citons d'abord la remarque de Vaugelas, selon laquelle il en est de la néologie comme des

modes nouvelles : seuls les sots s'y risquent. Elle est encore d'actualité quand le néologisme est perçu comme tel, puisque beaucoup de locuteurs trouvent prétentieux celui qui invente des mots. C'est là d'ailleurs l'une des raisons de la prolifération des emprunts, qui sont sans danger pour l'emprunteur, alors que l'inventeur de mots court des risques, dont celui de ne pas être compris, à moins qu'il ne prenne les précautions d'usage. Notons également que, contrairement à l'opinion reçue, les francophones créent continuellement un grand nombre de néologismes, comme en font foi les divers Dictionnaire(s) des mots nouveaux, ce qui prouve bien que le système de la langue française est parfaitement apte à générer des néologismes, contrairement à un autre préjugé. La contradiction apparente des deux propositions précédentes - risque et abondance des néologismes - s'explique par sentiment néologique : tous les néologismes ne sont pas perçus comme des néologismes, en ce sens qu'il y en a qui passent inaperçus, qui sont considérés dès l'origine comme des mots existants depuis toujours. Ainsi, le plus difficile est de proposer un néologisme pour remplacer un emprunt, car alors l'emprunt, qui a déjà sa place dans le vocabulaire, agit comme repoussoir à l'égard du néologisme.

En 1974, l'Office de la langue française du Québec a organisé un colloque international sur le thème "L'aménagement de la néologie". Ce thème est toujours d'actualité, pour au moins deux raisons. Les besoins néologiques du français, en vocabulaire technique, technologique, commercial, administratif, scientifique, sont trop considérables pour que l'initiative privée, à elle seule, puisse arriver à les combler. Beaucoup de personnes et d'organismes s'intéressent à la néologie, mais le plus souvent en ordre dispersé et presque en concurrence : un minimum de coordination et de concertation s'impose, ne serait-ce que pour éviter la multiplication des néologismes pour la même notion ou pour choisir le terme à privilégier lorsque plusieurs existent, surtout lorsqu'il s'agit de communications institutionnelles : trop de néologismes équivalents est pire qu'un emprunt et favorise d'ailleurs l'usage du terme étranger.

À cette occasion, nous avons proposé la création d'un réseau de néologie, en vue d'assurer la liaison et la coordination d'équipes de travail en néologie réparties dans les pays ou régions entièrement ou partiellement de langue française. Les équipes, ou modules, doivent être composées à la fois de spécialistes du domaine visé, pour l'identification des notions et la connaissance de l'usage, et de terminologues, pour les travaux strictement linguistiques : donc des tandems spécialistes-terminologues. Le réseau a pour fonction : a) le dépistage terminologique, c'est-à-dire l'identification des besoins néologiques et le repérage des cas de synonyme néologique ; b) le traitement terminologique, c'est-à-dire la recherche d'un néologisme ou la constitution des dossiers sur l'usage de chaque terme concurrent, dossiers qui

sont discutés par la suite par les spécialistes en vue du choix d'un terme à privilégier; c) la diffusion des néologismes recommandés en vue de leur intégration dans l'usage de la langue, des spécialistes d'abord, du grand public ensuite dans certains cas.

Depuis lors, la constitution progressive du réseau se continue. Trois modules fonctionnent aujourd'hui, tous trois intégrés dans des organismes gouvernementaux pour des raisons de financement et parce que la diffusion des termes nouveaux s'en trouve facilitée : l'un au Québec, à l'Office de la langue française, l'autre à Paris, au Haut Comité de la langue française (restructuré depuis peu), le dernier à Ottawa, au Secrétariat d'État. Les programmes de coopération franco-québécoise ont permis des relations soutenues entre le module de Paris et celui du Québec. Les travaux des modules sont publiés dans la série Néologie en marche, dont nous avons parlé précédemment. La formation d'un module à Bruxelles, auprès de la Communauté économique européenne, n'a pas encore abouti, malgré les efforts des uns et des autres. La méthodologie de travail est maintenant au point et elle s'avère facile d'utilisation pour les spécialistes non terminologues qui veulent, pour les fins de leurs propres spécialités, s'adonner à des recherches néologiques. Car le réseau est très ouvert aux travaux des spécialistes, comme en font foi les cahiers de néologie préparés par eux, comme celui de Nii Parent en musique électro-acoustique, de Louis-Edmond Hamelin sur le vocabulaire de la nordicité ou de Thérèse Sicard-Lussier en mécanisation forestière. Nous savons maintenant que l'équipe terminologue-spécialiste est viable.

Mais la mise en place du réseau ne va pas tout seul. Il est d'abord trop restreint : il faudrait qu'il puisse intégrer progressivement les associations professionnelles où les besoins sont mieux identifiés et qui ont les moyens de diffuser la néologie auprès de leurs membres, sur le modèle du Dictionnaire de la comptabilité et des disciplines connexes (Toronto, I.C.C.A., 1982) rédigé sous la responsabilité de Fernand Sylvain, avec la coopération de l'Ordre des experts comptables de France et de l'Institut des réviseurs de Belgique. Les modules de base sont trop instables, au gré des hasards administratifs et politiques. Ainsi, on se demande ce qu'il adviendra du module québécois dans le vent de réforme administrative qui balaie l'Office de la langue française du Québec, ou du module français à la suite de l'abolition du Haut Comité de la langue française et de son remplacement par trois nouveaux organismes français. Il faudrait favoriser un rapprochement entre le réseau lui-même et les Observatoires du français contemporain, même si les objectifs de l'un ou des autres ne sont pas identiques, quoiqu'ils ne soient pas incompatibles. Enfin, il faudrait constituer de nouveaux modules, dans des organismes d'importance stratégique pour la formation et la diffusion du français de demain, notamment auprès des organismes de normalisation comme

l'AFNOR ou comme service auprès des organismes de grande diffusion comme les revues de vulgarisation, les journaux, la radio et la télévision, les ministères de l'Éducation nationale, etc.

Pour notre part, encore aujourd'hui, et surtout aujourd'hui, nous sommes convaincu que le réseau de néologie est un instrument de première importance pour la constitution et l'usage du français techno-scientifique. On aura beau en parler de toutes les manières ou inventer toutes les stratégies pour en garantir l'avenir, il demeure qu'on aura besoin d'abord et avant tout d'une terminologie fiable et qu'on ne pourra longtemps se satisfaire de mots étrangers introduits en grand nombre dans les terminologies françaises.

Les francophones de naissance, citoyens de pays à forte concentration de langue française maternelle n'ont pas le choix : ils demeureront de langue française même si, pour certaines activités professionnelles, ils doivent employer l'anglais comme langue de travail ou comme langue de rayonnement, quoiqu'encore là, l'histoire du Québec du début du XIX^{e} siècle jusqu'au sursaut des lois linguistiques illustre bien le mécanisme de la décadence linguistique quand une langue perd une certaine part de sa motivation socio-économique. Mais les citoyens des pays où la langue française est langue internationale sans être le plus souvent langue maternelle ont toujours la possibilité de choisir l'anglais : ils feraient ainsi l'économie d'une langue étrangère. On commence à observer des signes avant-coureurs en ce sens, par exemple dans le choix des États-Unis pour les études avancées, au niveau de la maîtrise et du doctorat.

L'avenir du français dans les domaines de pointe repose sur sa capacité à nommer la nouveauté, donc sur la néologie. C'est une sorte de préalable qu'il ne faut pas oublier au cours des discussions.

LE "FRANÇAIS RÉGIONAL" EN QUESTION

Texte paru dans les mélanges offerts à Willy BAL,
Université de Louvain-La-Neuve, Belgique.

La publication récente de l'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire (AUPELF et A.C.C.T., 1980, 1981 et 1982) met en lumière, d'une manière saisissante, les ambiguïtés épistémologiques de la notion de français régional.

Pour diverses raisons, cette publication agit comme un révélateur qui accentue les caractéristiques de cette notion. D'une part, les auteurs ont pris grand soin de définir le concept de particularité, après consultation auprès de tous ceux qui s'étaient occupés de recherches analogues, notamment en France, en Belgique et au Québec : on peut donc dire que l'Inventaire est un point d'achèvement théorique et surtout méthodologique des recherches sur le français régional, comme on pourra s'en rendre compte à la lecture des introductions de chaque fascicule, surtout celles des fascicules I et III. D'autre part, les particularités inventoriées et traitées sous forme d'articles de dictionnaire diffèrent très souvent des cas généralement cités et connus, provenant des dialectes romans, de la créativité des communautés de langue maternelle française ou des emprunts surtout à l'anglais, rarement à d'autres langues, comme barrer la porte pour fermer à clé, érablière pour une exploitation d'érables, la poudrerie et les bancs de neige aussi célèbres aujourd'hui que les "quelques arpents de neige" de Voltaire ou encore la drave et les draveurs d'après un emprunt à l'anglais intégré au français du Québec. Dans l'Inventaire, les langues sources d'emprunts sont les langues africaines ou l'arabe (le plus souvent à cause du Coran), d'où des particularismes lexicaux du type boubou, banqui, cavacha, fondé, foufou, bana-bana, aïd-el-kébir, hadja ; d'un autre point de vue, l'usage du français comme langue importée, signe de prestige et souvent langue de l'État, s'imprègne de l'imaginaire africain, s'enrichit de néologismes sous l'effet d'une dérivation plus spontanée parce que moins contrainte par la langue écrite, hésite sur la forme ou le sens de mots particuliers, de sorte qu'il devient difficile de distinguer l'écart de la faute, enfin intègre les particularités de toutes les autres régions francophones de par les apports des nombreux coopérants et experts qui

viennent exercer des fonctions importantes dans ces pays, entre autres dans l'Administration publique et l'enseignement supérieur. Citons quelques exemples, tels qu'on les trouve en feuilletant l'Inventaire. Exemples d'imaginaire africain : hirondelle, dans le sens de "oisif, instable" ; goélette pour une camionnette servant de petit car ; dossier ou deuxième bureau ou ambassade dans le sens de maîtresse ; exemples de dérivation : ambiancer pour "mettre de l'ambiance" ; détribaliser pour "enlever le caractère tribal" ; enceinter, "rendre enceinte" ; entorser, "faire une entorse à un règlement" ; compétir, "participer à des compétitions" ; exemples d'écarts ou de fautes (qui le dira ?) : divorcer transitif direct : divorcer sa femme ; déguerpir, "expulser, faire évacuer", d'où en dérivation déguerpissement pour "expulsion, expropriation" et déguerpisseur pour la personne chargée de faire "déguerpir" les gens ; exemples de régionalismes d'importation : banque (fr. du Québec) pour "tirelire" ; bourgmestre (fr. de Belgique) pour "maire ou responsable administratif d'une commune" ; déjeté (fr. de Belgique) dans le sens de "en grand désordre" ; magasiner (fr. du Québec) pour "faire ses courses" ; déjeuner (fr. du Québec, de Belgique et d'ailleurs) pour "prendre le repas du matin".

Comme on peut le voir par ces quelques cas, la publication et la lecture de l'Inventaire révèlent les problèmes théoriques et les difficultés méthodologiques de la définition actuelle de français régional. On arrive d'ailleurs à la même conclusion en consultant les travaux québécois, que ce soit des ouvrages lexicographiques comme les Régionalismes québécois usuels (Dubuc et Boulanger, 1983) ou des textes théoriques comme ceux de Boulanger (textes inédits), de Beauchemin (1976), de Dubuc (1979) ou de l'équipe du Trésor de la langue française au Québec (T.L.F.Q.) (Juneau et Poirier, 1979). Nous croyons donc le moment venu d'examiner d'un peu plus près cette question.

Nous procéderons en deux temps. Nous analyserons d'abord le concept de "français régional" de manière à faire apparaître l'analyse sociolinguistique sous-jacente. Puis, nous essaierons d'expliquer comment cette analyse est remise en cause par les recherches de la sociolinguistique contemporaine. Nous nous préoccupons surtout de déterminer s'il convient de poursuivre dans la voie connue du "français régional", avec ou sans modification, ou s'il vaut mieux ou devient nécessaire de changer d'optique et de terminologie. Notre intention n'est pas de résoudre le dilemme, mais, plus simplement, de le circonscrire aussi clairement et correctement que nous le pouvons.

Posons comme point de départ une définition du concept de "français régional", où se retrouvent les traits sémantiques habituellement associés à

cette notion, soit la définition suivante : "Ensemble des traits linguistiques caractérisant la langue d'usage d'un espace géolinguistique (francophone ici), y compris tous les emprunts intégrés au système et acceptés par la communauté". Cette définition est, en apparence, toute simple et elle correspond, dans son esprit, à la plupart des définitions qu'on a données de cette notion. Mais les choses se compliquent lorsqu'on commence à s'interroger sur certains éléments qu'elle contient.

Première question fondamentale : comment identifier ce qui est caractéristique d'un "espace géolinguistique" ? En principe, il faudrait procéder à la description complète de l'usage linguistique de chaque région, après délimitation de chacune, pour ensuite les comparer une à une et faire ainsi apparaître ce qui les distingue. Quoique, même en procédant ainsi, on ne pourrait éliminer un certain arbitraire qui s'attache à toute tentative de description du réel, puisque, de quelque manière qu'on s'y prenne, la langue décrite est toujours moins riche que la langue vécue. En pratique, seul le français français est décrit complètement, synchroniquement et diachroniquement, de tous les points de vue : prononciation, morphologie, syntaxe et lexique. De plus, le français qui est ainsi décrit n'est que l'un des usages de cette langue par rapport à l'ensemble des usages au sein de la communauté linguistique de France, correspondant à celui des locuteurs instruits, en particulier de la région parisienne et au mieux des grandes villes de France, confirmé par son emploi dans les communications institutionnalisées et illustré par les bons auteurs. C'est celui que l'on trouve dans les grammaires et les dictionnaires et qu'on a fini par considérer comme étant "le" français, en confondant la description d'une partie du réel avec le réel lui-même. Nous devrons revenir sur ce point par la suite. En conséquence, l'identification de ce qui est caractéristique d'un autre usage s'effectue selon la méthode des "ismes" : faute de pouvoir comparer une description à une autre description, on évalue les faits linguistiques isolés, identifiés par simple observation, par référence aux ouvrages décrivant "le" français : ce qui s'y trouve est français standard, ce qui diffère est considéré comme une particularité, un canadianisme ou un belgicisme par exemple. Les malaises inhérents à cette méthode découlent de deux sources : empirisme du choix des faits linguistiques soumis à la comparaison et caractère sélectif des ouvrages de référence, puisqu'ils ne décrivent que certains usages parmi tous ceux qui ont cours. Dans cette perspective, la notion de "français régional" est conçue par opposition au "français standard", dans un rapport de subordination, de sorte que la légitimité de l'usage d'une région se trouve située en dehors d'elle-même, c'est-à-dire dans l'usage légitime français. De plus, la relation français régional/français standard appartient à la série des taxinomies dualistes, qui masquent la continuité des parlers, tout comme le fait l'opposition "français populaire" par rapport au même français des manuels de référence (Bourdieu, 1983 : 100). Enfin, puisque ce qui est conforme au français standard est passé sous silence, le français régional se réduit à un ensemble de traits distinctifs, avec l'inconvénient de mettre en relief ce qui sépare plutôt que

ce qui unit, donc la division du monde francophone plutôt que sa cohésion. D'où, si on essaie de revaloriser la différenciation linguistique, l'obligation d'affirmer la nécessité de l'intercompréhension des francophones entre eux et de se défendre de tout sécessionnisme linguistique (Bal, 1977 et 1981) au nom de l'intégrité de la "francophonie".

Deuxième question : qu'entendre par "un espace linguistique" ? Au sens strict, il s'agirait d'une région où l'on fait usage du français, comme le Québec, la Belgique ou l'Afrique. Mais déjà, la délimitation géographique n'est pas si simple : le Québec, de ce point de vue, comprend-il les régions d'expansion, comme l'Ontario et l'Ouest canadien ? Faut-il distinguer l'Acadie du Québec : pourquoi, et où est la frontière ? Autre cas : comme le montre l'Inventaire, l'Afrique se subdivise en pays ou en régions linguistiques, d'où certains particularismes propres à des zones plus petites et d'autres généralisés dans toute l'Afrique subsaharienne. On est ainsi amené à concevoir l'existence de sous-régionalismes par rapport aux régionalismes communs, eux-mêmes considérés comme particularismes par rapport au français standard. Autre aspect de la même question : que faire lorsqu'une particularité s'observe dans plusieurs régions, comme il arrive par exemple dans le cas de "septante", en usage en Belgique et en Suisse ou de "déjeuner" (prendre le repas du matin) qui se dit couramment au Québec et en Belgique et souvent en France, mais qui n'apparaît pas dans le français standard ? Dans la pratique actuelle, on répète ces mots dans chaque lexique régional, comme s'ils étaient propres à chaque région, sans remettre en cause le français standard, qui pourtant apparaît bien alors comme n'étant pas le "français commun".

Certaines particularités lexicales correspondent à des realia caractéristiques soit de la culture d'une région (organisation administrative, cuisine, etc.), soit de son environnement physique (climat, faune, flore, etc.), realia pour lesquelles le français standard n'a pas de mots. On ne conteste plus aujourd'hui la pertinence de ces régionalismes. Une question se pose cependant lorsque ces realia son désignées par un emprunt et qu'il faut apprécier, au moment de la description, le degré d'intégration de l'emprunt dans le système de la langue, et, du point de vue social, le degré d'acceptation par les usagers. Ces deux aspects de l'emprunt ne doivent pas être confondus, le dernier étant, en général, le plus litigieux. Au Québec, toute la question des anglicismes gravite autour de leur acceptabilité et non de leur intégration : ainsi, braker est bien intégré, mais il est contesté en faveur de freiner. D'où la nécessité, pour l'Office de la langue française, de définir et de proposer un "Énoncé d'une politique relative à l'emprunt de formes linguistiques étrangères" (O.L.F., 1980). Même situation dans l'Inventaire où de nombreux emprunts, à des langues africaines différentes, sont retenus pour l'expression de réalités africaines, avec cette fois comme problème la synonymie éventuelle des emprunts.

La dernière question que la notion de français régional pose est celle des faits linguistiques liés à la variation sociale des usages. Nous avons vu précédemment que le "français régional" se définit, en pratique, par référence à des ouvrages où est décrit le "français standard", qui est en fait un certain usage de la langue. En conséquence, les autres usages s'y retrouvent peu et sont, de ce fait, mal connus. Il devient alors difficile, surtout pour les non-spécialistes, de déterminer si un fait linguistique particulier est caractéristisque d'un usage régional ou s'il ressort de la variation sociale. Par exemple, beaucoup de Québécois sont convaincus que les formes "a" et "al" pour le pronom féminin "elle" sont typiques de l'usage populaire québécois (du joual) alors qu'une étude de Bernard Laks (1983) démontre qu'elles sont utilisées en français populaire de Paris et y jouent le même rôle de marqueur qu'au Québec. Les cas semblables sont très nombreux. La conséquence en est qu'on intègre sous la notion de français régional un grand nombre d'éléments, qui en réalité ne sont pas régionaux, mais tout simplement exclus de la description du "français standard".

En conclusion de cette première partie, on peut maintenant préciser les éléments de l'analyse sociolinguistique sur laquelle a reposé jusqu'ici la conception du français régional.

Le principe fondamental est celui de la prédominance normative de l'usage légitime parisien et français par rapport aux usages des autres communautés linguistiques extra-hexagonales, dans le même esprit que par rapport aux "dialectes" de France à partir de l'Édit de Villers-Cotterêts (1539). Cette prédominance est confirmée par les ouvrages de référence, surtout les grammaires et les dictionnaires. Le concept-clé est celui de "français standard", confondu avec un usage social particulier du français, ce qui fait que, logiquement, les autres usages sont considérés au départ comme "non standard" et doivent être légitimés d'une manière quelconque, ce qu'indique bien l'adjonction obligée d'un adjectif au substantif "français", dans des expressions comme "français québécois", "français populaire", "français familier", adjectifs qui n'ont d'autre fonction que d'autoriser les variantes par rapport au français standard.

Sur le plan théorique, le structuralisme élabore un modèle du système linguistique et une méthodologie descriptive corollaire dont le principe de base est la pertinence, définie par la fonction différentielle d'un élément linguistique par opposition à tous les autres, elle-même déterminée par le changement de sens qu'entraîne la substitution d'un élément à un autre lors de la comparaison de paires minimales. Dans ce modèle, la pertinence sociale n'est pas prise en compte, de sorte que les faits linguistiques de cet ordre

sont considérés comme non pertinents et éliminés de la description. Ainsi, par une autre voie, le structuralisme élimine du système un grand nombre de faits linguistiques, dont il devient alors impossible d'établir le statut puisqu'ils sont dans les nimbes du non pertinent.

On voit donc que la notion de français régional découle d'une part de la prédominance d'une norme centrale, d'autre part de la conception structuraliste du système linguistique.

Depuis quelques années, divers chercheurs ont été amenés à étudier la langue sous son aspect social, très souvent parce qu'ils s'intéressaient à d'autres phénomènes sociaux où elle joue un rôle important comme l'école, l'intégration sociale des minorités et des classes défavorisées, ou encore la définition de processus d'aménagement linguistique. Il se dégage peu à peu de ces recherches quelques grandes tendances qui ont et auront de plus en plus de conséquences sur la conception et l'existence même de la notion de français régional. Nous en ferons rapidement état.

L'un des concepts les plus stimulants, récemment proposé par Bourdieu et qui rejoint l'esprit des travaux de Labov et des variationnistes américains, est celui de "marché linguistique". Synthétiquement, on peut le décrire de la manière suivante. Il existe au sein d'une société complexe des variantes linguistiques sociales qui coexistent soit librement, soit dans une relation hiérarchique lorsque l'une d'entre elles s'impose comme norme de l'usage reconnu, à l'occasion d'un processus d'unification sociale. Dans ce dernier cas, chaque variante se voit attribuer une valeur. Un profit de distinction récompense celui qui est capable d'employer l'usage légitime. Dans cette perspective, la langue apparaît comme une globalité sans division marquée et c'est la manière d'en faire usage, soit comme individu, soit comme groupe, qui est pertinente, puisque c'est elle qui a un prix. La compétence linguistique se définit alors non seulement par la maîtrise du système linguistique lui-même, mais aussi par la connaissance des règles sociales d'après lesquelles les usages sont évalués. Ces règles sont propres à chaque communauté linguistique. Dans le cas d'une langue de grande expansion, les usages légitimes des diverses communautés partageant la même langue sont dans la même situation que les variantes sociales au sein d'une communauté, soit en coexistence, soit en concurrence dans le cas des langues à forte normativité comme le français ou l'arabe. Par rapport à ce qui nous préoccupe ici, nous retenons de cette approche le fait que la légitimité linguistique première est celle de la communauté à laquelle appartient le locuteur, puisque c'est en elle que s'établit le marché auquel il participe, d'où la connaissance de la valeur attribuée aux divers comportements linguistiques par rapport à l'usage légitime et la capacité qui en découle d'orienter sa conduite.

Une autre orientation de recherche s'intéresse aux fonctions de la langue, non dans la perspective strictement communicative de Jakobson (1963), mais dans l'économie de l'organisation sociale. De ce point de vue, une distinction s'établit peu à peu entre fonction d'une part, domaine d'utilisation d'autre part.

Nous avons été amené à distinguer cinq fonctions sociales de la langue (Corbeil, 1980 et 1983) : les fonctions de communication et d'expression, qui sont corrélatives : s'exprimer, mais aussi se faire comprendre ; la fonction esthétique, lorsque la langue est considérée comme un matériau dont on peut tirer les effets ; la fonction ludique, lorsque la manipulation d'un système aussi complexe est source de plaisir et occasion de jeu. La dernière, et la plus pertinente à notre propos, est la fonction intégrative : l'acquisition de la langue maternelle et le partage des mêmes modèles de comportement linguistique sont les moyens les plus explicites et les plus efficaces de participer à la solidarité d'une communauté linguistique, de s'y intégrer et d'y être accepté. C'est pourquoi, dans toutes les sociétés, la langue apparaît comme le symbole premier de l'identité culturelle. La fonction intégrative s'exerce par zones concentriques d'intimité autour du locuteur : la famille, le quartier, la ville, la région, le pays, les autres pays de même langue. Des traits linguistiques, parfois différents, servent de signaux pour signifier l'intention d'intégration (ou de non-intégration, c'est le même phénomène) à ces milieux différents. Ainsi, les faits que l'on classe sous l'étiquette "français régional", sont, de ce point de vue, ceux-là mêmes qui sont utilisés comme marques d'appartenance à une communauté particulière ou qui servent, autre aspect, de moyens d'affirmation de l'identité culturelle. On s'éloigne alors singulièrement de la problématique normative esquissée précédemment.

La notion de domaine d'utilisation de la langue est toute simple : c'est le fait d'employer une langue et un certain usage de cette langue comme moyen de communication dans l'un ou l'autre des secteurs de l'organisation sociale, comme la vie familiale, le travail, l'éducation, l'Administration publique, les mass-médias, la publicité, etc. Dans les situations de multilinguisme, cette notion prend beaucoup d'importance puisqu'elle permet de déterminer le rôle social de chaque langue en présence d'après l'importance relative des domaines où elle est utilisée. Elle sert également à établir la distinction entre communications individualisées et communications institutionnalisées, selon que l'émetteur du message agit en son nom propre ou au nom d'une institution d'après la fonction qu'il y remplit. Les communications institutionnalisées exercent une pression déterminante en faveur de l'usage linguistique qui est le leur et jouent de ce fait un rôle important dans le processus de régulation linguistique, c'est-à-dire dans l'émergence d'un usage légitime. En conséquence, lorsque des particularismes sont intégrés dans les

communications institutionnalisées, il y a de fortes chances qu'ils soient considérés comme acceptables, qu'ils soient régionaux ou non.

Enfin, notons un dernier courant de recherche, même s'il n'est pas encore parfaitement bien circonscrit, celui des études de stratégie linguistique. Il provient de deux sources distinctes. D'un côté, l'existence de variantes au sein d'une même langue oblige chaque locuteur à définir sa conduite linguistique au coup par coup, en fonction de facteurs que l'on essaie actuellement d'identifier et d'évaluer, comme la situation, l'objet de la communication, la relation entre les interlocuteurs, etc. De l'autre, la coexistence de plusieurs langues sur un même territoire oblige également les auteurs à choisir l'une des langues disponibles lors de chaque acte de communication et même au cours de l'échange verbal, puisqu'on peut passer d'une langue à l'autre durant la conversation (code switching) : l'étude des critères de ces choix se poursuit et il semble bien que la motivation socio- économique d'une langue (ou d'un usage d'une langue) et la capacité terminologique de chacune soient des facteurs déterminants. Les notions de continuum linguistique et de diglossie sont très significatives de ce courant. L'attention porte alors, non pas sur le statut des faits linguistiques par rapport à une norme, mais sur les motifs de la conduite langagière des locuteurs.

Une nouvelle analyse sociolinguistique se définit donc peu à peu autour des quelques idées maîtresses.

Chaque société détermine son propre processus de régulation des comportements linguistiques et, pour chaque langue, affirme l'un des usages existant comme usage légitime, expression synthétique qui, selon le point de vue, signifie : modèle de comportement, critère d'évaluation des autres usages, norme prescrite pour les emplois ritualisés de la langue. En d'autres mots, chaque communauté détient en elle-même les sources de sa propre légitimité linguistique et n'a pas à les chercher au dehors.

L'identification de la fonction intégrative de la langue, de même que l'examen de son influence sur l'usage du locuteur selon les milieux auxquels il s'intègre, successivement ou occasionnellement, nous fait prendre conscience d'un phénomène important : le locuteur sait comment parler ou écrire selon les milieux et les circonstances. Ce que l'on appelle la norme linguistique est donc quelque chose de plastique et non une prescription rigide définissant le bon et le mauvais.

On rejoint ainsi l'idée de continuum linguistique : les variantes d'une même langue ne sont pas discontinues. Il serait plus juste de les considérer comme sous-ensembles de traits particuliers greffés sur un noyau commun, lequel assure à la fois l'appartenance à la même langue et l'intercompréhension des locuteurs faisant usage de variantes différentes.

Nous arrivons ainsi à penser qu'il devient de plus en plus difficile de justifier le concept de "français régional" et nécessaire de modifier notre manière de voir les choses.

Au moment de la description, il faut considérer la langue de chaque communauté linguistique en elle-même comme un tout, comme un système linguistique autonome. Ce n'est que dans un deuxième temps qu'il devient possible de faire la comparaison des descriptions entre elles, même si l'opération comporte des difficultés et des limites, et possible alors de dégager ce qui est commun de ce qui est particulier. Ce qui revient à dire qu'il faut, non pas faire l'inventaire des particularités d'un usage par rapport à une norme et à des instruments de référence, mais décrire, même partiellement, l'usage légitime de chaque communauté et le système de valeur qui lui est associé : c'est le seul moyen d'obtenir dans chaque cas des descriptions cohérentes, d'identifier de la manière la plus sûre et la plus exhaustive les éléments d'un système particulier et d'aboutir à une comparaison qui ne soit pas arbitraire et hasardeuse.

Cette manière de voir les choses nous amène également à redéfinir le français commun ou, plus exactement, la notion même de langue française. Le français n'est pas ce que l'on trouve aujourd'hui dans les grammaires, les dictionnaires ou les traités de prononciation : ce n'en est qu'un aspect, qu'un emploi parmi d'autres, choisi comme objet de description pour des raisons précises et particulières à la situation linguistique de la France. Plus précisément, le français, c'est cela et autre chose. C'est la somme de tous les usages des locuteurs de cette langue, répartis en sous-ensembles intégrés et dotés chacun d'une valeur. Le français commun est alors vraiment, au sens strict, ce qui est commun à tous ces usages, qui n'est pas toujours ni nécessairement inscrit dans les ouvrages actuels de référence, où sont confondues description du français commun (description du système général de la langue française) et description du français français.

Enfin, le critère géographique n'est que l'un des critères possibles. On peut se demander si les critères d'appartenance sociale ne

fourniraient pas une vue plus réaliste de la dynamique du système linguistique de la langue française. On pourrait ainsi voir si et comment les usages légitimes de chaque communauté tendent à se rapprocher d'une même supranorme et examiner si ce sont des éléments de même nature, sinon de même forme, qui différencient les infragroupes de locuteurs au sein de l'une ou de l'autre des sociétés.

RÉFÉRENCES

1. BEAUCHEMIN, Normand, "Joual et français au Québec, in : Identité culturelle et francophone dans les Amériques", Québec, P.U.L., 1976, pp. 6-15.

2. BAL, willy, "Quelques données et réflexions à propos du français en Afrique noire", Bruxelles, Bulletin de l'Académie royale de langue et de littérature françaises, 1981.

3. ---, Unité et diversité de la langue française, in : Guide culturel, Paris, Hachette, 1977, pp. 5-28.

4. BOURDIEU, Pierre, "Vous avez dit "populaire" ? in : Actes de la recherche en sciences sociales, Paris, Minuit, 1983, pp. 98-105.

5. CORBEIL, Jean-Claude, L'aménagement linguistique du Québec, Montréal, Guérin, 1980, p. 154.

6. ---, Aménagement linguistique et développement, 1983.

7. DUBUC, Robert, Lexique usuel des régionalismes québécois. Principes méthodologiques et cadre lexicographique, Québec, Conseil et Office de la langue française, 1981, 248 p., pp. 131-137.

8. ---, et Jean-Claude, BOULANGER, Régionalismes québécois usuels, Paris, CILF, 1983, 226 p.

9. Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire, fasc. I, A-B, AUPELF et A.C.C.T., 1980, 130 p. ; fasc. II, C-F, AUPELF et A.C.C.T., 1981, 146 p. ; fasc. III, G-O, AUPELF et A.C.C.T., 1982, 204 p.

10. JAKOBSON, Roman, Essais de linguistique générale, Paris, Minuit, 1963, 260 p.

11. JUNEAU, Marcel et Claude, POIRIER, Le TLFQ : une approche d'un vocabulaire régional, Québec, P.U.L., "Langue française au Québec", 3, 1979, pp. 1-139.

12. LAKS, Bernard, "Langage et pratiques sociales, étude sociolinguistique d'un groupe d'adolescents", in : Actes de la recherche en sciences sociales, Paris, Minuit, 1983, pp. 73-97.

PROBLÉMATIQUE DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DE L'AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE

Conférence présentée à New York le 14 décembre 1984, à l'occasion de l'"Annual Conference on Language and Communication", organisée conjointement par le Center for Research and Documentation on World Language Problems et la Division de traduction du secrétariat de l'O.N.U. Texte inédit.

Nous nous proposons, au cours de cet exposé, de présenter l'Agence de coopération culturelle et technique, de décrire les composantes du problème linguistique qu'elle connaît, enfin d'indiquer en conclusion ce qui semble être les grandes tendances de sa politique linguistique implicite. Il est évident que mes propos n'engagent que moi-même, en tant qu'observateur attentif de l'Agence, et ne peuvent s'interpréter, d'aucune manière, comme une déclaration officielle de l'Agence.

L'Agence de coopération culturelle et technique est une organisation interntionale, de nature gouvernementale, créée à Niamey en 1970, dans l'intention de rassembler dans un même organisme tous les pays liés par l'usage commun de la langue française. L'objectif global est de favoriser la coopération entre tous ces pays dans les domaines de l'éducation, des sciences et des techniques et plus généralement dans tout ce qui concourt au développement des Etats membres et au rapprochement des peuples. Elle se compose aujourd'hui de 31 pays membres, six Etats associés et deux gouvernements participants.

On peut distinguer deux grandes phases dans le développement historique de l'Agence. Au début, la préoccupation principale de ses dirigeants a été de constituer un espace linguistique, dont le facteur d'identité était la langue française, en créant des relations et les liens de coopération entre tous les pays qui utilisent le français, d'une manière ou de l'autre. En fait, ces pays appartiennent à des aires linguistiques distinctes : langues africaines au sud du Sahara, langue arabe au nord de l'Afrique, langues créoles dans les Antilles et l'Océan indien, langues asiatiques au Viêt-Nam, français, langue maternelle, en Europe et en Amérique. De cette époque s'est établi dans l'esprit d'un grand nombre de personnes, un rapport, jugé ambigu par les uns, regrettable et injustifié par les autres, entre l'Agence et la

défense de la langue française, ce qui explique, par exemple, que l'Algérie ait préféré ne pas adhérer à l'Agence. Le réseau des pays dits francophones s'étant rapidement mis en place, l'Agence est passée à une seconde préoccupation, celle de faire fonctionner ce réseau, c'est-à-dire de s'attacher à employer les solidarités ainsi tissées entre les pays du domaine linguistique pour favoriser l'émergence d'un espace de coopération en vue du développement de chacun et de tous les membres de l'Agence. Ainsi, la langue française, de facteur de cohésion qu'elle était au début, devient aussi et surtout un instrument de communication entre des pays de langues et de cultures fort variées avec comme objectif global cette fois le développement de chaque membre de l'Agence dans le respect de l'identité culturelle de chacun.

Après cette brève description de l'Agence, nous pouvons examiner les éléments de la problématique de la politique linguistique de l'Agence. Nous en voyons trois principaux : le principe du français, langue commune et langue de travail unique, la relation entre le français et les langues nationales de chacun des pays membres et, enfin, la relation du français avec l'arabe et l'anglais, tous deux langues internationales en concurrence directe avec le français sur le terrain.

Le français est la langue commune et l'unique langue de travail de l'Agence. Cet état de fait exige diverses remarques. Remarque fondamentale : le statut du français d'un pays à l'autre varie beaucoup. Sans vouloir être trop précis, on peut au moins distinguer les statuts suivants : langue maternelle officielle en France, en Belgique, au Canada, au Québec, au Nouveau-Brunswick ; langue non maternelle mais officielle dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne et dans des pays créolophones comme Haïti et les Seychelles ; langue étrangère privilégiée mais non officielle, comme au Maroc ou en Tunisie ; enfin, langue étrangère non principale, mais importante, souvent pour des raisons historiques, comme en Egypte. Il découle de cette variété de statut du français des attitudes très différentes de la part des personnes qui oeuvrent au sein de l'Agence, qui jusqu'à maintenant sont du domaine de l'implicite, mais qui sont souvent à l'origine de malentendus lors des réunions et des discussions, aussi bien au sein du personnel du secrétariat que lors des réunions d'experts ou de ministres. Tout particulièrement, l'idéologie de la "défense" de la langue française renaît sans cesse de ses cendres et doit constamment être resituée par rapport aux langues nationales et par rapport à l'anglais. Le français est langue de travail de l'Agence pour la simple raison que c'est la seule langue commune des membres de cet organisme. Comme nous l'avons vu précédemment, cette communauté de langue est à l'origine de la constitution de cet espace de coopération particulier, un peu comme l'anglais a servi à faire fonctionner le Commonwealth. Il s'agit donc d'un choix de principe, heureux puisqu'il permet la coopération, mais aussi forcé, puisqu'il n'y a pas d'autre choix possible dans les faits. Mais

ceci ne signifie pas nécessairement que toutes les actions de l'Agence doivent se dérouler toujours et uniquement en français à toutes les phases de leur réalisation. On peut très bien imaginer qu'un projet puisse se concevoir en français, mais se réaliser sur le terrain dans une ou plusieurs autres langues. Cet aspect des choses se discute actuellement au sein de l'Agence.

Ce qui nous amène à la relation entre le français et les langues nationales de chacun des pays. L'Agence a résolument opté pour la promotion des langues nationales de chacun de ses pays membres, dans le respect absolu de la politique linguistique de chaque État. Ce qui revient à dire que l'Agence ne veut pas être l'instrument d'une promotion systématique du français au détriment des langues nationales. En conséquence, l'Agence a inscrit à son programme des actions variées dont l'objectif global est l'actualisation des langues nationales en vue de leur utilisation dans des domaines nouveaux, par exemple la mise au point de terminologies techniques et scientifiques ou la formation en langue nationale des animateurs de radio. Pendant ce temps, les pays tentent, chacun pour soi, de redéfinir une nouvelle forme de bilinguisme français/langue nationale, en général selon une théorie du bilinguisme fonctionnel, c'est-à-dire en partageant entre le français et les langues nationales les domaines d'utilisation selon les types de communications et les interlocuteurs mis en cause. Une grande confusion se dégage des discours que l'on entend à ce sujet.

Cette relation de bilinguisme français/langue nationale se transforme dans les faits en une relation de trilinguisme français/langue nationale/anglais, et même, dans les pays du Sahel, en une relation de quadrilinguisme français/langue nationale/anglais/arabe, la langue arabe y étant introduite surtout par l'Islam, qui est plus qu'une religion, mais aussi un mode d'organisation de la vie en société. L'anglais se répand par les sciences et les techniques et, de plus en plus, par ceux qui vont faire leurs études de maîtrise et de doctorat aux États-Unis, dans toutes les disciplines, y compris la linguistique. Les pays qui ne sont pas de langue maternelle française ont vraiement le choix, du moins en principe, entre les deux principales langues des pays développés, le français et l'anglais, et l'on peut raisonnablement envisager l'hypothèse qu'ils pourraient être tentés de faire l'économie d'une langue étrangère en faveur de l'anglais, sinon en totalité, du moins dans certains secteurs, surtout scientifiques. Cette tendance est déjà relativement marquée dans un pays comme la Tunisie, largement ouvert traditionnellement à toutes les sources d'enrichissement intellectuel et financier. Les attitudes ne sont pas les mêmes chez les francophones de naissance. Le sentiment de la concurrence anglais-français prend ses racines dans l'histoire et rejoint les affrontements, naguère constants, entre l'Angleterre et la France. Depuis le déplacement du centre de gravité de l'anglais vers les États-Unis, depuis surtout l'expansion sans précédent des activités de recherche et de

production dans les universités, les laboratoires et les industries américaines, les attitudes traditionnelles sont en train de se modifier et prennent actuellement deux directions contradictoires. D'un côté, il y a ceux qui soutiennent que l'avenir de la langue française est en danger et qui se demandent quels moyens prendre pour rééquilibrer le bilan par rapport à l'anglais. L'idéologie de la "défense" de la langue française sert, ici, de source d'inspiration pour les discours de circonstances, mais elle apparaît aujourd'hui, aux plus lucides, absolument passéiste, complètement inefficace et sans prise réelle sur les facteurs du déséquilibre linguistique. Cette idéologie n'a pas eu et n'aura pas plus d'efficacité que la ligne Maginot lors de la dernière guerre mondiale. On cherche à lui substituer une stratégie de l'affirmation du français, par son usage constant et répété au même niveau de compétence, d'excellence et de productivité que les productions en anglais. Mais, d'un autre côté, il y a ceux qui ont accepté la prééminence de l'anglais, surtout en sciences, en technologie et en économie, et qui ne se gênent pas pour faire usage systématiquement de l'anglais, même si leur compétence dans cette langue n'est pas parfaite. En fait, ce dernier groupe considère que la division des domaines de communication entre le français et l'anglais est une chose définitive et que le français, dans certains d'entre eux, ne peut plus être une langue internationale et se trouve ainsi, de facto, réduit à la seule communauté francophone. La contradiction entre les deux attitudes est évidente et alimente un débat constant à tous les niveaux et dans tous les pays de la francophonie, surtout dans les pays de langue maternelle française, mais également dans les autres pays, par ricochet et par solidarité. L'Agence n'échappe pas au débat et est même le lieu par excellence d'expression de toutes les tendances. Pour l'instant, aucune ligne de conduite n'a été clairement définie.

La relation avec la langue arabe est plus complexe. L'arabe est véritablement une langue internationale, langue officielle d'un grand nombre de pays, langue de travail de l'O.N.U., et de plusieurs organismes internationaux qui en dépendent, langue officielle de la Ligue arabe et de l'ALECSO, langue diffusée mondialement par l'Islam. De par les hasards de l'histoire, l'arabe est en contact à la fois avec l'anglais, au Machrek, et le français, au Maghreb, ces deux langues servant de langues de départ dans le processus d'actualisation des terminologies en arabe. Enfin, la langue arabe n'est pas une langue de même développement que les langues européennes et doit, elle aussi, comme d'autres langues, s'engager dans un programme de modernisation à la fois graphique (pour l'usage des machines modernes), morpho-syntaxique et surtout terminologique. Les divergences entre les pays arabes face aux multiples décisions à prendre tout au long de ce processus d'aménagement de la langue en gênent énormément l'avancement et l'efficacité. Les pays arabes, membres de l'Agence, ont donc une vision originale de leur relation avec la langue française, puisqu'ils doivent y intégrer leur propre langue avec ses problèmes de modernisation panarabe et l'anglais, langue étrangère privilégiée d'un grand nombre des pays frères.

L'Agence est donc, comme vous le voyez, un organisme d'une très grande complexité linguistique, masquée par l'emploi d'une seule langue de travail.

En guise de conclusion, je crois que le plus utile est d'indiquer quelles tendances semblent prédominer aujourd'hui, au sein de l'Agence, en matière de langues, du moins telles que je les perçois comme observateur.

Par rapport à l'anglais, l'attitude la plus commune est de viser à affirmer l'usage du français dans les domaines de pointe, ce qui suppose d'une part le maintien de la capacité du français à exprimer toutes les notions nouvelles par le développement des terminologies spécialisées parallèle à celui des connaissances et de la technologie, d'autre part l'usage réel du français dans les communications internationales, que ce soit en langue écrite ou en langue orale. Mais il n'y a aucune stratégie définie ou commune et l'on n'a pas poussé très loin l'inventaire des moyens pour atteindre cet objectif.

En ce qui regarde les langues nationales, des consensus se sont établis au cours des dernières années, autour des points suivants.

La définition de la politique linguistique de chaque pays est une affaire de régie interne : autant les pays de l'Agence peuvent s'entraider en cette matière, de par les expériences des uns et des autres, autant l'Agence pourrait, éventuellement, réunir une sorte de vade-mecum du processus de définition d'une politique linguistique, autant les décisions à prendre relèvent de la compétence de chaque gouvernement.

La relation entre le français et les langues nationales ne doit pas être une relation de concurrence, le français cherchant à supplanter les langues nationales, mais plutôt une relation de complémentarité dynamique, évoluant avec la situation globale de chaque pays et des grands ensembles linguistiques en même temps qu'avec le développement de la capacité des langues nationales à servir de moyen de communication dans des domaines nouveaux : le français devient alors, sans paradoxe et sans contradiction, un facteur de promotion des langues et cultures nationales.

Enfin, l'Agence considère comme l'une de ses responsabilités de favoriser l'actualisation et l'instrumentalisation des langues nationales, en étant à cet égard un soutien à la fois scientifique et financier pour la conduite des travaux sociolinguistiques et l'information pertinente, pour la constitution des équipes nationales, l'animation du réseau des institutions et la formation continue des chercheurs.

D'une manière plus générale, philosophique pour ainsi dire, l'Agence considère que l'humanité s'appauvrira sérieusement si la tendance à l'uniformisation culturelle et linguistique se maintient. Cette conviction est le principe même de sa politique linguistique implicite ; elle légitime l'affirmation solennelle de la nécessité et de la richesse de la diversité linguistique et culturelle ; elle soutient également l'effort déployé pour maintenir le français comme langue internationale, puisque le français apparaît comme la seule langue de nos pays capable d'être une alternative à l'anglais, symbole et moyen d'expression d'une autre manière de concevoir l'Homme et l'Univers.

LA POLITIQUE LINGUISTIQUE QUÉBÉCOISE : UNE FUGUE PERPÉTUELLE À TROIS VOIX

Conférence prononcée au colloque de Barcelone, mai 1985

En mars 1961, le gouvernement du Québec créait un Office de la langue française, en même temps qu'un ministère des Affaires culturelles: ainsi se manifestait pour la première fois l'intention de l'État d'affirmer et de conforter l'identité culturelle particulière du Québec, dangereusement et profondément intégré dans le continent nord-américain, dominé à la fois par la langue anglaise et la culture américaine. En même temps débutait l'aventure de la politique linguistique québécoise, par le mauvais bout pour ainsi dire, puisque les préoccupations de l'époque avaient pour objet la qualité de la langue, dont le symbole était la chasse aux anglicismes, et puisqu'on pensait pouvoir redresser la situation linguistique du Québec en faisant appel à la conscience linguistique des Québécois et à la responsabilité personnelle des locuteurs.

À la même époque cependant, un certain nombre d'intellectuels gravitant autour du journal Le Devoir, de la revue Parti-Pris et de l'Université de Montréal, dénonçaient le bilinguisme canadien comme facteur d'assimilation des francophones du Canada, affirmaient que la question de la langue est d'abord et avant tout une question de statut de la langue plutôt qu'une affaire strictement linguistique, démontraient qu'en l'état actuel des choses, la société québécoise vivait une situation d'aliénation culturelle, économique et politique aussi réelle que confortable. Au même moment, des écrivains, tournant le dos à la belle littérature écrite en bon et beau français européen, avaient recours à une caricature du français populaire montréalais pour illustrer cette aliénation: ce courant littéraire, amorcé en 1963 avec la publication du roman de Jacques Renaud, Le cassé, dont les manifestations les plus symboliques sont sans doute le poème de Michèle Lalonde, Speak white (1967) et la pièce de théâtre de Michel Tremblay, Les belles-soeurs (1968), a brusquement déchiré le voile pudique de la bonne conscience linguistique et culturelle de la bourgeoisie et révélé que ce petit peuple dont on dénonçait l'anglicisation et le laisser-aller linguistique était, en réalité, la démonstration de la pauvreté culturelle où conduit nécessairement le fait d'être colonisé, d'être

les Nègres blancs d'Amérique (Pierre Vallières, 1968) et que c'était là notre avenir si rien n'était entrepris pour modifier le jeu des forces économiques et sociales. Enfin, pour d'autres raisons liées à l'avenir de la confédération canadienne, le gouvernement fédéral de l'époque avait créé en 1963 une Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme du Canada[1], dite Commission Laurendeau-Dunton des noms de ses coprésidents, dont les travaux ont démontré sans ambiguïté le peu d'utilisé du français dans la fonction publique fédérale et dans l'ensemble des activités économiques du pays, y compris au Québec, malgré le fait que ce fût la langue du plus grand nombre de citoyens.

Un fort courant d'opinion s'était donc peu à peu constitué au sein de la population francophone du Québec, qui réclamait l'intervention de l'État, non plus pour la sauvegarde de la culture française au Canada, mais plus réalistement pour la création d'un espace culturel québécois où toutes les conditions, économiques, politiques et sociales, d'épanouissement collectif seraient assurées et sous contrôle de l'État québécois, de manière à ce que nous puissions nous-mêmes définir notre propre avenir. L'un des problèmes qu'il fallait régler de toute urgence était celui de la concurrence de l'anglais et du français au Québec même, d'où la création en 1968, par le gouvernement du Québec cette fois, d'une autre Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec[2], dite Commission Gendron.

Depuis lors, le dossier de la politique linguistique du Québec est toujours ouvert. Quatre lois ont été successivement présentées par trois gouvernements différents et votées par le Parlement du Québec: la Loi pour promouvoir la langue française au Québec (loi 63) en novembre 1969, la Loi sur la langue officielle (loi 22) en juillet 1974, la Charte de la langue française (loi 101) en août 1977 et la Loi modifiant la Charte de la langue française (loi 57) en décembre 1983. D'autre part, des citoyens anglophones ont contesté devant les tribunaux certaines dispositions de la loi; des jugements ont été rendus, qui altèrent ou modifient l'intention du législateur. Au fil des années, le Québec acquiert donc ainsi une expérience concrète en matière de politique linguistique, dont on peut aujourd'hui tenter de tirer quelques leçons.

Glen Gould, grand interprète de Bach, pensait que la fugue, de par sa structure de voix en alternance, chacune modulée en variations, était une forme musicale théoriquement perpétuelle, puisqu'il n'y avait aucune raison d'arrêter le mouvement qui tienne à la théorie musicale elle-même, mais plutôt uniquement à la contrainte de la durée, durée d'exécution et durée d'audition.

Il en est ainsi de la politique linguistique, sauf que nous sommes aujourd'hui convaincu que les rebondissements de ce dossier sont réellement sans fin, à cause de l'interaction de trois voix elles-mêmes en variation perpétuelle: une voix sociale, une voix législative et une voix juridique. Voil~ donc une fugue bien particulière, qu'il nous faut écrire en mots, mais dont le thème est la langue comme élément de l'organisation sociale d'une communauté bilingue ou multilingue.

1. LA VOIX SOCIALE

La première voix de notre fugue politique linguistique est la voix sociale, c'est-à-dire l'ensemble des éléments et phénomènes qui façonnent les intentions et revendications collectives, lesquelles finissent par déterminer la conduite des hommes politiques, les amenant à se définir un programme linguistique et à prendre, éventuellement, des mesures législatives en la matière lorsqu'ils sont ou accèdent au pouvoir. Cette voix se module en trois thèmes principaux: le thème binaire majorité/minorité, le thème évolution démographique et le thème projet collectif. On peut dire de cette voix qu'elle est en majeur, puisqu'en définitive elle détermine les deux autres.

Au Québec, cette voix se réalise de la manière suivante.

1.1. Le thème binaire majorité/minorité

En fait, il s'agit ici de la composition démographique de la population du point de vue linguistique, mais aussi, par conséquent, du point de vue culturel et, dans certains cas, du point de vue ethnique. La langue recoupe, synthétise, symbolise la totalité de la culture propre au groupe qui la parle, d'où la grande part du non-dit dans un projet de politique linguistique.

La population du Québec est habituellement répartie ainsi:

- Une majorité francophone, très largement de culture française, mais à sa manière à cause de sa longue présence en Amérique du Nord et de son histoire particulière à la suite de la Conquête anglaise (1760) et de la rupture d'avec la France qu'elle provoque. Cependant, cette majorité est une minorité au sein du

Canada, la population canadienne étant elle-même une petite minorité en Amérique du Nord par rapport aux États-Unis. On comprend alors pourquoi le Québec a mis tant de temps à se concevoir comme une majorité (première manifestation solennelle en novembre 1967, à l'occasion des États généraux du Canada français) et pourquoi il continue à avoir tant de mal à se conduire comme une majorité. Inconsciemment, et collectivement, nous continuons à nous concevoir comme minoritaires.

- Des minorités amérindiennes et inuit descendant des occupants du territoire au moment de l'arrivée des Européens. Les minorités amérindiennes sont constituées d'un grand nombre de bandes et de langues, dispersées sur l'ensemble du territoire. La population de chaque bande est, en conséquence, plutôt petite. Les minorités inuit sont concentrées au Nord du pays, sur un territoire relativement bien circonscrit. La population est suffisamment nombreuse et homogène pour se donner des institutions et les faire vivre.

- La minorité anglaise, dite minorité historique, fortement concentrée dans la partie ouest de la région de Montréal. On constate une ambiguïté entre minorité anglaise et minorité anglophone, termes qu'on voudrait bien rendre synonymes; ceci parce que, comme nous le verrons ci-après, les autres minorités ont eu tendance à s'intégrer à cette minorité à cause du statut de la langue anglaise au Canada et aux États-Unis, ce qui fait que la minorité anglophone du Québec est plus nombreuse que la stricte minorité anglaise.

- Des minorités d'immigration récente, dites minorités culturelles, elles aussi installées surtout dans la région de Montréal, dans des quartiers plus ou moins bien identifiés. L'ensemble constitue une mosaïque culturelle composée d'Italiens, d'Espagnols, de Portuguais, de Grecs, de Marocains, d'immigrants du Sud-Est asiatique, de Juifs de toute nationalités, dont tous les éléments sont variables: l'époque d'arrivée, le degré d'intégration au Québec et au Canada, la connaissance du français ou de l'anglais, l'intention de demeurer ou de partir ailleurs, au Canada ou aux États-Unis.

1.2. Le thème évolution démographique

De cette saisie statique de la composition linguistique et culturelle de la population du Québec, il nous faut passer à l'aspect dynamique, beaucoup plus déterminant. Il s'agit en somme de considérer l'évolution numérique de chaque composante de la population globale sous deux angles, soit

rétrospectivement, pour décrire l'évolution démographique des années récentes et constater s'il y a diminution ou augmentation de la proportion des locuteurs de chaque langue, notamment du français au Québec, soit prospectivement, en tentant de prévoir l'évolution des prochaines années en fonction des tendances constatées rétrospectivement et en fonction d'un certain nombre d'hypothèses, de la plus pessimiste à la plus optimiste. C'est le champ d'étude d'une nouvelle spécialité, la démolinguistique, en pleine expansion méthodologique au Québec[3].

Ce thème varie lui-même dans deux directions: l'intégration des minorités récentes (vers quelle communauté linguistique l'immigrant récent se dirige-t-il?); les transferts linguistiques, c'est-à-dire les passages d'une langue à l'autre avec changement d'allégeance linguistique des enfants, soit des francophones vers l'anglais, soit des anglophones vers le français.

Avant l'adoption des lois linguistiques, les tendances observables au Québec étaient ainsi:

- Net mouvement d'intégration des minorités d'immigration récente vers la minorité anglophone, par le biais de ses propres institutions, tout particulièrement l'école pour les enfants et l'université pour la formation continue des adultes. Ceci était vrai aussi bien pour les immigrants de langue latine, comme les Italiens, les Espagnols ou les Portuguais, pour les arabophones d'Afrique du Nord comme les Marocains, que pour, évidemment, les immigrants de langue anglaise ou germanique.

- Début d'une tendance chez les francophones à envoyer leurs enfants dans les écoles anglophones avec risque de provoquer des transferts linguistiques, surtout à partir de la loi 63 qui accordait aux parents le libre choix de l'école de leurs enfants.

- Donc, crainte chez les francophones, surtout dans la région de Montréal, de voir augmenter la proportion de la minorité anglophone, grossie continuellement de par l'apport des immigrants récents et de leurs enfants, et de devenir ainsi minoritaires, tout au moins dans la ville de Montréal et dans les municipalités environnantes, avec perte du contrôle des institutions de par le jeu de la démocratie à majorité simple.

Les études de la Commission Laurendeau-Dunton et de la Commission Gendron ont démontré que ces tendances étaient attribuables à l'importance

symbolique de l'anglais comme langue de promotion sociale et de succès économique.

Depuis l'adoption, par le Québec, de la Charte de la langue française et de diverses mesures susceptibles d'orienter les immigrants vers la communauté québécoise, il semble que les choses soient en train de changer, du moins dans le domaine de l'immigration et de l'éducation. Par exemple, en 1981, le taux d'accroissement au Canada en faveur de l'anglais était de 23 % et de 0,46 % en faveur du français. En 1968 et 1974, le pourcentage d'immigrants parlant uniquement le français était de 21 %, en 1981, de 31 %, pendant que la proportion d'immigrants parlant uniquement l'anglais passait de 38 % à 19 %. Le nombre d'anglophones bilingues a augmenté dans la région de Montréal, de 35 % en 1971 à 53 % en 1981. Malgré tout, les transferts linguistiques sont toujours favorables à l'anglais, ce qui confirme la persistance de son pouvoir d'attraction. En 1969-1970, 85 % des jeunes allophones du Québec fréquentaient l'école anglaise et 1,6 % des jeunes francophones, 2,5 % en 1974-1975. En 1982-1983, la proportion d'allophones dans les écoles anglaises était descendue à 50,9 % et tous les enfants francophones devaient être dans une école de langue française. La même année, la proportion d'enfants allophones inscrits dans les maternelles de langue française était de 70 %, alors qu'elle était de 27 % en 1971-1972. Le bilan de la Charte de la langue française est donc positif dans le secteur scolaire[4].

1.3. Le thème projet collectif

La définition, l'adoption et l'application d'une politique linguistique suppose, au sein de la communauté concernée, une conscience linguistique en éveil, des aspirations communes et des consensus sur les objectifs à atteindre à court et à moyen terme. Les variations de ce thème sont donc nombreuses, les unes fortement affirmées et constantes, les autres volatiles et changeantes ; il marque de ses mouvements toute la fugue politique linguistique, surtout la voix législative, à cause de la sensibilité des hommes politiques au chant de l'opinion publique.

Voici les grandes lignes de cette partition pour le Québec :

1.3.1. La conscience collective

Elle est devenue très vive et bien informée à la fin des années 60

et tout au long des années 70, mais uniquement au sein de la population francophone. Étrangement, les anglophones de la même époque n'ont pas pris au sérieux ces projets de politique linguistique ou n'ont pas cru que cela allait les toucher de près. Chose certaine, ils sont demeurés hors du débat. Aujourd'hui, on dirait que les francophones se sont endormis dans l'illusion d'une sécurité linguistique garantie par la Charte de la langue française, la conscience linguistique a diminué chez les jeunes[5] et on peut penser qu'ils n'ont pas la même vigilance que leurs aînés à l'égard de l'évolution de la situation linguistique. En même temps, la minorité anglophone s'est perçue pour la première fois comme une minorité et s'est organisée pour faire valoir, avec retard mais aussi avec force publicité, ses aspirations et ses demandes.

1.3.2. Les consensus chez les francophones

Par définition, un consensus est plus ou moins généralisé, donc plus ou moins contesté.

On peut dire que les Québécois francophones sont largement d'accord sur les points suivants :

- Rejet à la fois du bilinguisme institutionnel et de l'unilinguisme français en faveur du bilinguisme fonctionnel, ce qui permet l'utilisation de l'anglais quand c'est nécessaire, notamment pour les communications externes. Les Québécois distinguent soigneusement la connaissance de l'anglais en tant qu'individus, de l'utilisation institutionnelle généralisée de l'anglais pour tout le monde. La déclaration du français comme seule langue officielle du Québec reçoit toujours l'assentiment des Québécois.

- Intégration de tous les nouveaux immigrants à l'école française, indépendamment de leurs langues d'origine. Les minorités culturelles sont d'accord sur ce point, puisqu'ainsi tous les futurs immigrants sont soumis à la même règle.

- Maintien du système scolaire de langue anglaise pour la minorité anglophone et pour ceux des allophones qui s'y étaient intégrés avant la date de promulgation de la Charte de la langue française.

- Affirmation et promotion du français comme langue de travail et langue des affaires, en vue d'en faire une langue de promotion sociale et économique pour l'ensemble de la population du Québec, d'où l'affirmation du droit de toute personne à travailler en

français. Les Québécois admettent cependant qu'il puisse exister des postes où la connaissance de l'anglais ou d'une autre langue soit requise, ou que certains services, comme les laboratoires de recherches privés, puissent avoir des régimes spéciaux, mais ceci doit être exceptionnel et ne pas être une raison de discrimination à l'égard des francophones. Des études récentes indiquent la difficulté d'atteindre cet objectif.

- À l'égard des minorités culturelles, rejet de l'assimilation, mais stratégie d'intégration au sein de la communauté québécoise, d'où un ensemble de dispositions à cet effet dans la Charte. Mais il ne faut pas croire que le droit à la différence fasse l'unanimité chez les Québécois ; l'équilibre doit toujours être corrigé entre l'intégration et l'assimilation, entre la tolérance et l'intolérance. Il semble bien que ce soit là le destin des sociétés dites libérales.

Par contre, comme exemple de consensus fragile, on peut citer la politique à l'égard de l'affichage et de la publicité où plusieurs voudraient revenir au bilinguisme, comme nous le verrons par la suite.

Enfin, disons que ce n'est pas parce qu'un consensus s'est établi sur un point que les tenants d'une autre opinion ont désarmé : se rallier est toujours transitoire et la lutte pour faire prévaloir un avis contraire au consensus se poursuit toujours, avec plus ou moins de vigueur, plus ou moins ouvertement, avec plus ou moins de chance de se concilier des hommes politiques influents. Le lobbying est une institution nord-américaine aussi vivante que discrète, ici comme ailleurs.

1.3.3. Les consensus chez les anglophones

Idéalement, les anglophones voudraient revenir au bilinguisme généralisé et, peut-être, par ce moyen, à la situation antérieure où l'anglais prédominait.

Ceci n'est jamais dit ouvertement.

On constate aujourd'hui deux stratégies dans les milieux anglophones : une stratégie de dénigrement systématique des intentions des Québécois, des faits et gestes du gouvernement du Québec, notamment dans les médias de langue anglaise[6] ; une stratégie d'entente, avec acceptation d'une partie de la législation linguistique, mais rejet de certains éléments, notamment l'affichage uniquement en français. Il est difficile aujourd'hui de savoir ou de prévoir les intentions de la communauté anglophone à l'égard de la communauté francophone, d'autant que leur influence dans le monde économique est forte, ce qui donne du poids à leur lobbying. Pour les Québécois, cette inconnue est ressentie comme une menace, d'où leur méfiance à l'égard des Anglais, comme on dit habituellement.

1.3.4. Le mystère de l'opinion publique

Les consensus dont nous venons de parler sont, en général, formulés et véhiculés par des porte-parole, d'où le soin qu'il faut prendre pour apprécier leur crédibilité. D'une certaine manière, les sondages d'opinion peuvent être indicatifs, mais également dangereux à cause de la fragilité de cette méthodologie et des multiples interprétations qu'on peut leur donner, selon que les conclusions du sondage nous agréent ou pas. Chose certaine, il est toujours difficile de savoir ce que la majorité pense ou veut, certainement plus difficile que de parler en son nom.

Telle est la première voix de notre fugue.

2. LA VOIX LÉGISLATIVE

La deuxième voix est la voix législative, c'est-à-dire la manière dont la politique linguistique se formalise dans des textes d'ordre législatif, comme la constitution d'un État, des articles de lois ou de règlements dont l'objet n'est pas strictement linguistique, par exemple une loi sur l'instruction publique ou sur le commerce des aliments et des médicaments ; mais ce peut être aussi une loi portant spécifiquement sur le statut des langues en présence et sur leur emploi dans les communications institutionnalisées.

La voix législative est en subordination à la fois à la voix sociale, que nous avons décrite précédemment, et à la voix juridique, dont nous

parlerons par la suite. La voix sociale est en amont de la voix législative, en ce sens que les intentions collectives et les consensus qui en découlent amènent, en un premier temps, les hommes politiques à se préoccuper du dossier linguistique, le plus souvent à leur corps défendant, et à formuler une loi sur les langues qui va dans le sens de la volonté collective ; dans un deuxième temps, la voix sociale influence l'évolution de cette législation, par le jeu des partis politiques et des changements de gouvernements, soit vers une plus grande précision des dispositions, soit vers un adoucissement de certains articles, ou même, dans les cas extrêmes, l'abandon pur et simple de la loi. Les exemples de ces variations sont nombreux de par le monde contemporain. La voix juridique, au contraire, est en aval de la voix législative, puisqu'il s'agit cette fois de la contestation de la loi devant les tribunaux et de l'introduction d'un nouvel instrument dans notre fugue, le juge. La voix législative est donc, comme on le voit, une voix en mineur.

Elle comporte quatre grands thèmes, que nous décrirons par le cas du Québec : le thème principes de l'intervention législative, le thème domaines d'intervention de la loi, le thème compatibilité avec les autres lois et le thème stratégie d'application de la loi.

2.1. Le thème principes de l'intervention législative

Une loi d'ordre linguistique, comme toute autre loi, s'insère dans un cadre et un ensemble législatifs et suppose qu'on détermine les grands principes qui en constitueront l'armature.

Au Québec, toute loi doit tenir compte de deux grands paramètres : la constitution canadienne et une tradition législative mixte, empruntant à la fois au Code Napoléon et à la Common Law britannique. La constitution canadienne reconnaît au Parlement du Québec la capacité de légiférer en matière linguistique dans les domaines de sa juridiction et à condition de ne pas entrer en contradiction avec elle-même. En matière linguistique, le Québec est donc un État souverain.

Beaucoup de lois linguistiques, dans les pays multilingues, reposent sur le principe de la territorialité, c'est-à-dire que l'usage des langues est défini en fonction d'un découpage du territoire : c'est le cas en Suisse, en Belgique, en Yougoslavie, par exemple. Le principe de territorialité s'applique d'une certaine manière au Québec, en ce sens que la juridiction du

Parlement québécois se limite au strict territoire du Québec et ne peut, en conséquence, s'étendre aux francophones hors Québec. Mais, à l'intérieur même du Québec, il n'était pas possible d'appliquer le principe de la territorialité puisque les francophones et les anglophones sont indistinctement présents dans l'ensemble du pays, tout particulièrement dans la région de Montréal. Aucune frontière linguistique ne s'est historiquement définie au Québec, à la manière de la frontière wallon-flamand en Belgique ou français-allemand en Suisse.

Le Québec a donc opté pour le principe de la langue officielle unique. Le préambule de la Charte de la langue française déclare que "L'Assemblée nationale [...] est donc résolue à faire du français la langue de l'État et de la Loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires"[7].

Ce principie fondamental est nuancé par l'intention explicite d'assurer l'épanouisssement culture des minorités, notamment par l'enseignement des langues d'origine et la protection des consommateurs d'autres langues que le français, surtout dans l'étiquetage des produits, la publicité, la rédaction des contrats, l'accès aux services. Le préambule ajoute donc : "L'Assemblée nationale entend poursuivre cet objectif dans un climat de justice et d'ouverture à l'égard des minorités ethniques, dont elle reconnaît l'apport précieux au développement du Québec. L'Assemblée nationale reconnaît aux Amérindiens et aux Inuit du Québec, descendants des premiers habitants du pays, le droit qu'ils ont de maintenir et de développer leur langue et culture d'origine."

Les dispositions de la Charte découlent donc de trois principes : le français, langue officielle du Québec et langue normale et habituelle des communications ; l'épanouissement culturel des minorités ; la protection du consommateur et son accès aux services.

2.2. Le thème domaines d'intervention

Il s'agit ici de savoir sur quels domaines d'usage de la langue devrait porter ou porte effectivement une loi linguistique.

Disons au départ que la loi linguistique ne peut viser que les communications institutionnalisées, c'est-à-dire l'usage de la langue dans les situations ritualisées de communication. On ne peut, et il serait odieux de le faire, vouloir réglementer l'usage personnel de la langue, dans les communications entre individus. Il nous apparaît important de noter qu'une loi linguistique s'applique aux institutions et non aux individus en tant qu'individus[8].

Théoriquement, toutes les institutions d'une société sont susceptibles d'être touchées par une loi linguistique. En pratique, le choix dépend d'une foule de facteurs : la situation sociolinguistique de départ, l'état de l'opinion publique, la capacité terminologique d'une langue, la puissance législative du groupe en fonction de l'organisation juridique où il s'insère, les lois du marché énonomique, etc.

Au Québec, la Charte de la langue française touchait, au moment de son adoption, les domaines suivants :

- la législation et la justice ;
- l'Administration publique et les organismes parapublics ;
- le monde du travail (relation employeur-employé) ;
- le monde du commerce et des affaires ;
- le monde de l'enseignement ;
- le monde des entreprises (langue de travail) ;
- la langue elle-même, du moins par le biais du pouvoir de standardisation et de normalisation, notamment en terminologie, accordé à l'Office de la langue française.

Comme on le voit, il s'agit d'une loi globalisante, qui règle l'usage du français et des autres langues, dont l'anglais, dans les principaux secteurs de l'activité sociale.

2.3. Le thème compatibilité avec les autres lois

Au moment de sa préparation, la loi linguistique, comme toute autre loi, ne doit pas entrer en conflit avec une autre loi du pays ou avec une convention internationale à laquelle adhère le pays.

Il n'y a là rien de particulier, c'est plutôt un simple rappel. Donnons quelques exemples.

Des conventions internationales existent dans des domaines comme les raisons sociales, les marques de commerce, l'étiquetage des produits de consommation courante, en particulier les aliments et les médicaments. Il faut donc en tenir compte au moment de la conception d'un article de la loi. Par exemple, on ne peut forcer une entreprise à changer de nom, puisque la convention internationale stipule qu'elle doit garder le nom sous lequel elle a été constituée conformément aux règles du pays où la chose s'est faite : on peut tout au plus l'inviter à se constituer de nouveau dans le pays d'accueil et en profiter pour modifier son appellation. Autre exemple, les marques de commerce, au Canada, sont de juridiction fédérale par appropriation de champ : le Québec ne pouvait donc pas légiférer dans ce domaine, même si les marques de commerce sont un puissant instrument de diffusion d'une langue, ici l'anglais, notamment par le fait qu'on finit souvent par désigner la chose par la marque.

Autre exemple, interne cette fois : la toponymie. Au moment d'une loi linguistique, il est bon d'y intégrer les disponsitions relatives aux noms de lieux, mais aussi de tenir compte des règles linguistiques particulières à la toponymie, en particulier l'intérêt que présentent les couches successives de toponymes pour l'histoire. En règle générale, l'adoption d'une législation linguistique est une excellente occasion de regrouper dans une même loi toutes les dispositions du code en matière de langue : par exemple, l'étiquetage des aliments relevait au Québec de l'autorité du ministère de l'Agriculture avant d'être intégré aux lois linguistiques, pour tout ce qui touche à l'usage de la langue.

Ce principe de la compatibilité peut jouer des tours, comme nous le verrons par la suite.

2.4. Le thème stratégie d'application

Une loi doit être applicable, donc réaliste, et appliquée, donc contenir les mécanismes mêmes de son application.

Trois préoccupations ont guidé le législateur québécois à cet égard : confier à des organismes le soin de faire appliquer la loi et leur accorder, en conséquence, l'autorité requise pour ce faire et les moyens financiers de s'acquitter de leurs fonctions ; pour certaines dispositions de la loi, tenir compte des situations de départ variables d'un cas à l'autre et du temps nécessaire pour arriver aux objectifs fixés par la loi ; enfin, définir des sanctions à imposer aux contrevenants de manière à ce que la loi soit prise au sérieux.

Les principaux organismes créés par la Charte de la langue française sont :

- Un Office de la langue française "pour définir et conduire la politique québécoise en matière de recherche linguistique et terminologique et pour veiller à ce que le français devienne, le plus tôt possible, la langue des communications, du travail, du commerce et des affaires dans l'Administration et les entreprises".

- Une Commission de surveillance, appelée maintenant Commission de protection de la langue française, "pour traiter des questions se rapportant au défaut de respect" de la loi.

- Un Conseil de la langue française "pour conseiller le ministre sur la politique québécoise de la langue française et sur toute question relative à l'interprétation et à l'application" de la loi. Le Conseil doit particulièrement "surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec quant au statut de la langue française et à sa qualité".

Certaines dispositions de la loi ne pouvaient pas être appliquées du jour au lendemain. La loi a donc prévu des échéances selon la difficulté de la tâche. Notamment, l'introduction du français comme langue de travail dans les entreprises se réalise par le biais d'un programme de francisation, négocié avec chaque entreprise, dont la réalisation est confiée à un comité de francisation composé de représentants de la partie patronale et de la partie syndicale sous la surveillance de l'Office de la langue française.

En cas d'infraction, si la Commission de protection de la langue française n'obtient pas du contrevenant qu'il respecte la loi, le procureur général intente les poursuites nécessaires. La loi fixe des amendes selon qu'il s'agit d'une personne physique, d'une personne morale ou d'une entreprise lorsqu'il s'agit du français, langue de travail.

Le drame de la voix législative est de s'écrire sous forme de loi, donc article par article, de fractionner une stratégie globale en une mosaïque de dispositions, avec comme conséquence une lecture éclatée et des débats d'interprétation de plus en plus byzantins. Ainsi, au fil du temps, se perdent de vue les grands objectifs collectifs au départ de la loi et s'effrite le sentiment de la légitimité de la loi et de chacun de ses articles. On revient ainsi à la voix sociale, comme seule possibilité ou de reconfirmer les dispositions de la loi ou de définir l'orientation de ses modifications. La voix législative est vraiment une voix en dépendance de la voix sociale.

3. LA VOIX JURIDIQUE

La contestation devant les tribunaux d'un chapitre ou d'un article de la loi linguistique, ou d'un règlement découlant de la loi elle-même, met en relief le soin qu'il faut prendre lors de la rédaction d'une loi ou d'un règlement en vue d'en assurer la solidité devant les tribunaux. D'un autre point de vue, la répétition de jugements défavorables à la loi entraîne des conséquences d'ordre socio-linguistique importantes, qui peuvent modifier substantiellement les attitudes des citoyens à l'égard de l'ensemble de la loi et non des seuls articles touchés par le ou les jugements.

Nous illustrerons notre propos à partir du destin juridique de la Charte de la langue française du Québec, d'après l'excellente analyse qu'en a faite le Conseil de la langue française dans un avis au Ministre déposé en janvier 1985[9].

La Charte de la langue française, ou les règlements qui en découlent, ont fait l'objet de sept jugements devant les tribunaux, dont trois sont actuellement en appel. Les causes de ces procès ne sont pas de même nature : quatre relèvent de divergences quant à l'interprétation d'un article de la loi ou d'un règlement, deux ont comme point de départ la contestation de la constitutionnalité d'une disposition de la loi par rapport à la Constitution du Canada, enfin la dernière repose sur une éventuelle incompatibilité juridique entre la Charte de la langue française et la Charte québécoise des droits de la personne.

Résumons rapidement les cas d'interprétation :

- Mars 1984 (Cour d'appel, affaire Miriam) : un employeur n'est obligé d'utiliser le français dans ses communications que lorsqu'il s'adresser à l'ensemble de son personnel et non à chacun de ses employés.

- Avril 1984 (Cour supérieure, affaire McKenna) : la distribution des brochures bilingues dans un lieu public est permise.

- Mars 1982 (Cour supérieure, affaire Devine) : le Québec a le droit de prescrire l'usage exclusif du français dans l'affichage public. Cause en appel.

- Août 1984 (Cour d'appel, affaire Nancy Forget) : deux articles du règlement de l'Office de la langue française sur les tests linguistiques pour les ordres professionnels sont déclarés invalides. Cause en appel.

Les causes relevant de la constitutionnalité de la Charte de la langue française par rapport à la Constitution du Canada sont plus significatives et d'une plus haute valeur symbolique. Il y en a deux, très différentes l'une de l'autre.

La première porte sur le chapitre de "La langue de la législation et de la justice", chapitre III de la Charte de la langue française de 1977. Sous couvert de la capacité du Québec de modifier sa propre constitution, ce chapitre stipulait que, dorénavant, les lois du Québec seraient publiées uniquement en français, avec version anglaise disponible, de même que les jugements des cours du Québec, avec traduction disponible également. Le Manitoba avait fait de même à la fin du XIXe siècle, mais sans assurer la version en français. La Cour suprême du Canada a décidé en 1979 que ces articles étaient inconstitutionnels, puisqu'ils dérogeaient à l'article 133 de la Constitution du Canada selon lequel la langue françaises et la langue anglaise ont un statut égal au Québec en matière de législation et de justice et qu'en conséquence la législation au Québec doit être simultanément dans l'une et l'autre langue et que l'usage de l'une ou de l'autre langue doit être égal devant les tribunaux. La Cour suprême a rendu un jugement du même esprit contre le gouvernement du Manitoba, mais 80 ans après la suppression du français dans cette province, au moment où la minorité de langue française est en voie de disparition par assimilation ou migration vers le Québec.

La seconde est beaucoup plus intéressante, parce qu'elle révèle la différence d'objectif entre le Canada et le Québec, le Canada se

préoccupant d'une protection juridique des droits des minorités dans tout le Canada indépendamment de l'effet réel dans chaque province des dispositions juridiques ainsi prises au niveau fédéral, le Québec désirant que les minorités francophones du Canada aient dans les faits les mêmes droits que la minorité anglophone au Québec. Mais aussi, on verra ici par quel subterfuge juridique le Parti libéral au pouvoir à l'époque est parvenu à contrer la Charte de la langue française. Le point en litige est la délimitation des catégories d'enfants ayant le droit de fréquenter l'école anglaise. Le gouvernement du Québec avait décidé de considérer ceux des Canadiens qui viennent s'installer au Québec de la même manière qu'un immigrant venant d'ailleurs, à moins qu'un accord, dit de réciprocité, ne soit signé entre la province de provenance des personnes et le Québec, garantissant l'accès à l'école française à la minorité francophone de cette province comme ce droit est assuré à la minorité anglophone au Québec. Aucune province n'a accepté un semblable accord.

L'objet du débat était le paragraphe a) de l'article 73 de la Charte, qui se lisait comme suit : "Par dérogation à l'article 72, peuvent recevoir l'enseignement en anglais, à la demande de leur père et de leur mère, a) les enfants dont le père ou la mère a reçu au Québec l'enseignement primaire en anglais." Le complément circonstanciel "au Québec" avait pour effet d'obliger les parents anglophones des autres provinces du Canada à envoyer leurs enfants à l'école française lorsqu'ils émigraient au Québec. C'est ce qu'on a appelé par la suite la "clause Québec".

Le paragraphe a) de l'article 73 était constitutionnel au moment de son adoption et l'est demeuré cinq ans. Entre-temps, le gouvernement fédéral s'est porté à la défense des émigrants anglophones, sous couvert de la protection des droits des minorités anglophones et francophones du Canada, donc au nom d'une conception canadienne de la société. Les grandes lignes de la stratégie fédérale ont été les suivantes. Première étape, mise au point progressive de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, dont le paragraphe n° 1 se lit comme suit : "Les citoyens canadiens : a) dont la premiere langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident, b) qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français ou en anglais au Canada et qui résident dans une province où la langue dans laquelle ils ont reçu cette instruction est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province ont, dans l'un ou l'autre cas, le droit d'y faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans cette langue." Le paragraphe 3a) stipule que ce droit "s'exerce partout dans la province où le nombre des enfants [...] est suffisant pour justifier à leur endroit la prestation, sur les fonds publics, de l'instruction dans la langue de la minorité". Deuxième étape : mise au point de l'article 1 de la Charte canadienne des droits et libertés,

qui se lit comme suit : "La Charte canadienne des droits et libertés garantit les droits et libertés qui y sont énoncés. Ils ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique." La référence à un projet de société est on ne peut plus explicite et il revenait au Québec de prouver que l'article 73 a) de sa Charte de la langue française était une restriction "raisonnable", "dans le cadre d'une société libre et démocratique". Troisième étape : l'insertion de la Charte canadienne des droits et libertés dans la Constitution canadienne, dont l'article 52 stipule qu'elle est "la loi suprême du Canada ; elle rend inopérantes les dispositions incompatibles de toute autre règle de droit." Quatrième étape : accord des provinces, sauf du Québec, sur les modalités de rapatriement de la Constitution (5 novembre 1981) et vote de la Loi constitutionnelle du Canada le 2 décembre 1981, par le Parlement d'Ottawa malgré le refus réitéré du Québec d'y adhérer. La contestation de l'article 73 a) de la Charte de la langue française pouvait donc s'inscrire devant les tribunaux, en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés et en vertu de la Loi constitutionnelle du Canada. Tout était bien prêt. Le Juge a donc déclaré que l'article 73 a) était inconstitutionnel ; en fait, il aurait mieux valu, par respect pour l'Histoire, déclarer que l'article 73 a) était devenu inconstitutionnel de par la volonté expresse du gouvernement fédéral.

Il s'agit vraiment ici d'un conflit entre deux conceptions de la société, deux conceptions des droits et devoirs de la majorité et des minorités. Cela est si vrai que le Juge n'a pas hésité à traiter la société québécoise de société totalitaire à cause de l'article 73 a), bien qu'il ait été voté par un parlement légitime d'une société que nous continuons à considérer comme libre et démocratique. Le Québec a ainsi perdu une part de son pouvoir de se définir en tant que société. Quant aux minorités francophones hors Québec, il faudra attendre qu'elles inscrivent leurs propres procès devant les tribunaux pour savoir si la nouvelle Charte canadienne des doits et libertés change quelque chose à leur sort actuel[10].

Enfin, dernier cas, la règle de l'affichage commercial public uniquement en français, sauf dans certains circonstances, définies par la loi, relatives aux institutions et aux activités culturelles ou économiques directement liées à la culture d'une minorité, est devant les tribunaux, en appel d'un jugement de la Cour supérieure du Québec. Alors que le législateur a considéré que l'affichage public était assimilable à une communication institutionnalisée, puisque le message est destiné à tout le monde indistinctement et que l'ensemble des affiches donne au Québec son image linguistique extérieure, le Juge a été d'avis que le fait d'afficher dans une langue était du domaine privé, assimilable donc à une communication individualisée, et relevait en conséquence du droit à la liberté d'expression,

tel qu'il est garanti par la Charte québécoise des droits de la personne. Il a ainsi conclu que l'interdiction d'une autre langue que le français dans l'affichage allait à l'encontre de la liberté d'expression. Le fond de la question est donc la définition même de l'affichage public. Chose certaine, le législateur québécois n'avait certainement pas l'intention d'entrer en conflit avec lui-même en faisant adopter l'une et l'autre Charte.

Tirons rapidement quelques conclusions. Aucun des jugements rendus ne contredit le pouvoir du Québec à légiférer en matière de langue, ni ne conteste "l'existence ou l'affirmation des droits linguistiques fondamentaux des Québécois, c'est-à-dire le droit fondamental de communiquer en français, de s'exprimer en français, de travailler en français, d'être informé et servi en français, ou de recevoir l'enseignement en français"[11]. On pourrait donc penser que l'essentiel est sauf, ce qui est peut-être vrai du point de vue strictement législatif, mais ce qui est moins sûr du point de vue social. D'abord parce que ces jugements contredisent l'objectif global de la Charte de la langue française qui est de "faire du francais la langue de l'État et de la Loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires", selon le préambule de la Charte. Ensuite, parce que l'effet répétitif des jugements défavorables à la Charte effrite la confiance des Québécois à l'égard de cette loi et amoindrit leur détermination à la défendre perpétuellement, la loi risquant d'être considérée comme le rocher de Sisyphe. Enfin, dans le cas de l'affichage public, la valeur symbolique de ces dispositions est telle qu'un retour à l'affichage bilingue, surtout dans la région de Montréal, est considéré par les Québécois comme l'échec complet de la politique linguistique, même si ce sentiment est contraire aux faits.

On comprend peut-être mieux, maintenant, pourquoi nous pensons qu'une politique linguistique est une sorte de mouvement social en variation continuelle.

La voix sociale de cette fugue, voix en ton majeur, détermine la forme et le contenu de la législation linguistique, mais aussi les modifie soit de par sa propre évolution, soit par rebondissement au choc des jugements successifs sur la psychologie collective. Elle est à la fois la garantie la plus sûre de l'existence et du contenu de la loi, mais aussi la source de son affaiblissement si, par malheur, elle cesse de s'y intéresser ou abandonne certains objectifs au fil des années.

La voix législative, en ton mineur, fournit une assise institutionnelle et juridique solide à la politique linguistique, qui agit à la fois comme élément d'une paix linguistique de plus en plus confortable à mesure que les attitudes lui deviennent favorables et comme force d'inertie à des mutations trop brusques et trop aléatoires de l'opinion publique ou des intentions électoralistes des hommes politiques; mais en même temps, elle est entièrement entre les mains du législateur qui peut la modifier quand bon lui semble et comme il l'entend, en harmonie plus ou moins heureuse avec la voix sociale; enfin, certains de ses articles sont annulés ou modifiés par les tribunaux, en conformité avec la seule logique juridique, sans égard aux consensus de la voix sociale, du moins en principe.

La voix juridique, en contre-point de la voix sociale et de la voix législative, de par l'indépendance que lui confère la Constitution, en cas de procès, juge de l'interprétation de la loi ou de sa compatibilité à l'égard d'autres lois, ce qui peut remettre en marche, par richochet, la procédure législative en vue de se conformer aux jugements ou en vue d'arrêter de nouvelles dispositions qui satisferaient aux vices juridiques constatés; mais aussi, de par l'autorité dont elle jouit dans la société, la voix juridique peut influencer la voix sociale et modifier ainsi les consensus à la base de la législation linguistique.

La mise en forme d'une politique linguistique est donc un processus complexe et délicat. Le bilinguisme ou le multilinguisme des États rend inévitable d'une manière ou de l'autre qu'on s'y engage. La seule chose que l'on puisse souhaiter, dans l'espoir du bonheur des peuples, c'est qu'on s'y engage avec autant de détermination que de prudence, dans un respect des minorités qui ne contredise pas les droits de la majorité, selon les caractéristiques juridiques et la situation sociolinguistique de chaque pays et de chaque région.

RÉFÉRENCES

1. Canada, Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Rapport préliminaire, 1965, 217 p.; livre I, Les langues officielles, 1976, 230 p.; livre II, L'éducation, 1968, 379 p.; livre III, Le monde du travail, 1969, 646 p.; livre IV, L'apport culturel des autres groupes ethniques, 1969, 390 p., Ottawa, Éditeur officiel.

2. Québec, Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, tome I, La langue de travail, 379 p.; tome 2, Les droits linguistiques, 474 p.; tome 3, Les groupes ethniques, 570 p.; Québec, Éditeur officiel, 1972.

3. Voir, par exemple: M. AMYOT, La situation démolinguistique au Québec et la Charte de la langue française, Québec, Conseil de la langue française, 1980; G. CALDwELL, "Anglo-Québec: Demographic realities and options for the future", dans: R. BOURHIS, Conflict and Language Planning in Québec, Clevedon, Multilingual Matters, 1984; C. CASTONGUAY, "Les transferts linguistiques au foyer", Recherches sociographiques, 17, 1976; H. CHARBONNEAU et R. MAHEU, "Les aspects démographiques de la question linguistique", Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, Synthèse S-3, Québec, Éditeur officiel, 1973.

4. Michel PLOURDE, "Bilan de l'application des politiques linguistiques des années 70 au Québec", dans Congrès Langue et société au Québec, tome 1, Les activités socio-économiques et le français au Québec, Québec, Éditeur officiel, 1984.

5. Édith BÉDARD et Daniel MONNIER, Conscience linguistique des jeunes Québécois, tome I, Influences de l'environnement linguistique chez les élèves francophones de niveau secondaire IV et V, Québec, Éditeur officiel, 164 p.

6. Nadia ASSIMOPOULOS et Michel LAFERRIÈRE, Législation et perceptions ethniques. Étude du contenu de la presse anglaise de Montréal au vote de la loi 101, Québec, Éditeur officiel, 1980, 94 p.

7. Charte de la langue française du Québec, L.Q. 1977, c. 5, Québec, Éditeur officiel.

8. Jean-Claude CORBEIL, L'aménagement linguistique du Québec, Montréal, Guérin, 1980, 154 p.

9. Conseil de la langue française, Avis du Conseil de la langue française au ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, monsieur Gérald Godin, sur la situation linguistique actuelle, Québec, Conseil de la langue française, 1985, 47 p.

10. Voir: J.C. CORBEIL, "L'aménagement linguistique du Québec, cinq ans après l'adoption de la Charte de la langue française", dans Congrès Langue et société au Québec, tome II, Le statut culturel du français au Québec, Québec, Éditeur officiel, 1984.

11. Avis du Conseil de la langue française op. cit., p.4.